



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Chaire UNESCO
sur la formation de professionnel/-les
du développement durable
France

Mémoire présenté en vue de l'obtention de la
Licence professionnelle
« Chargé.e de projets en solidarité internationale et développement durable »
03 septembre 2024

**Titre : L'adaptation des pratiques de gestion des instances de
gouvernances locales marocaines**
**Sous titre : La gestion des APAC du Massif du Siroua dans un contexte de
raréfaction des ressources naturelles**

Enzo DIOT

Promotion n° 22 (2023/2024)

Sous la direction de Mme Elisabeth Hofmann

Institut d'aménagement, de tourisme et d'urbanisme.
Chaire UNESCO sur la formation de professionnel/-les du développement
durable.

Université Bordeaux Montaigne. 33607 PESSAC, France

Table des matières

Table des illustrations	5
Table des abréviations.....	6
Note d'intention	7
Introduction.....	8
I. La concertation multi-acteur.rice.s, un moyen de gestion efficace dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles	9
1. Les conséquences du réchauffement climatique dans le Massif du Siroua.....	9
1.1 Analyse de l'évolution des écosystèmes	9
1.2 Analyse de l'économie locale.....	19
1.3 L'impact de l'évolution du territoire sur les populations	27
2. Une situation propice à la participation des populations à la gestion intégrée de leurs territoires.....	31
2.1 La dimension transversale du changement climatique.....	31
2.2 Un communautarisme fort	32
2.3 Le choix de la concertation	34
II. Le choix de l'inclusivité et de la participation dans les nouvelles instances de gouvernance.....	39
1 Un nouveau modèle de gouvernance inspiré par le contexte local.....	39
1.1 La gouvernance traditionnelle.....	39
1.2 La légitimité du droit coutumier	41
1.3 Le cadre institutionnel adapté aux enjeux.....	44
2. La concertation dans la gestion des ressources naturelles	47
2.1 Les pratiques dans le Massif du Siroua	47
2.2 Une représentativité assurée par l'inclusion de nouveaux acteur.rice.s... 48	
2.3 Le consensus comme mode de décision.....	49
3. Un système de gestion qui reste cependant limité	50
3.1 Les conséquences du protectorat français sur la région du Souss-Massa50	
3.2 Les conflits territoriaux	55
3.3 Le fonctionnement des instances de gouvernances.....	56
III. La formalisation du processus de gestion face aux différentes contraintes	60
1. L'adaptation des outils aux contextes	60

1.1 Des Jma'a aux Espaces de Concertation Locale	60
1.2 Les chartes ancestrales	62
1.3 Les Plans d'Action Participatifs (PAP)	62
2. Un système fragile qui demande de la rigueur.....	64
2.1 Assurer une concertation efficace	64
2.2 L'institutionnalisation d'un système de gestion territorial.....	67
2.2.1 La mise en place d'un système viable pour les populations	67
2.2.2 Une démarche récente	68
3. Nos recommandations	70
3.1 La démarche de concertation.....	70
3.2 La gestion des ressources naturelles	76
3.2.1 Au niveau régional	76
3.2.2 Au niveau national	77
3.3 Les solutions à court terme	78
Conclusion.....	80
Bibliographie	82
Table des Annexes	85
Annexe N°1 : Charte de la "chose locale" d'Ait Tigga version originale	86
Annexe N°2 : Charte de gestion du bassin versant de Hloukte	87
Annexe N°3 : Charte de gestion de l'irrigation du douar d'Ait Oubial.....	88
Annexe N°4 : Charte de la "chose locale" d'Ait Tigga version réécrite.....	89
Annexe N°5 : Avenant de stage Enzo DIOT.....	90
Résumé.....	94
Summary.....	94

Table des illustrations

Figure N°1 : Présentation de la localisation du Massif du Siroua, Migrations & Développement

Figure N°2 : schéma récapitulatif de formation d'un sol, blog en ligne, B. BOUVATTIER

Figure N°3 : Parcelles agricoles de Skoura, au premier plan une zone bour, au second une zone irriguée, Enzo DIOT

Figure N°4 : Répartition de la faune potentielle de l'APAC d'Ait Oubial en fonction du nombre d'espèces par famille, Valeur de la biodiversité et des écosystèmes de l'APAC Ait Oubial Migrations et développement, Biotope Ingénierie Biodiversité

Figure N°5 : Enjeux de conservation pour les espèces patrimoniales de l'APAC, Valeur de la biodiversité et des écosystèmes de l'APAC Ait Oubial Migrations et développement, Biotope Ingénierie Biodiversité

Figure N°6 : Classement des écarts relatifs du cumul pluviométrique annuel par rapport à la normale climatologique 1981-2022, Maroc Etat du climat en 2022, CGMS Maroc

Figure N°7 : Carte de la Communauté Agraire d'Ait Atmane, CT Assaïsse, province Taroudant, Migrations & développement

Figure N°8 : Abris aménagés par les éleveur.euse.s aux alentours de Taliouine, Enzo DIOT

Figure N°9 : Représentation des flux migratoires des nomades au Maroc, Les racines du surpâturage au Maroc, Divers earth, Roads Less Travelled

Figure N°10 : Tableau récapitulatif du prix moyen actuel de vente et des prix de ventes théoriques d'1 m² de tapis Ouaouzguite, étude sur les débouchés économiques des produits de feutrage et de tissage de la laine, Migrations & Développement

Figure N°11 : Evolution du taux de chômage des marocain.e.s de 15 à 44 ans, Enquête nationale sur l'emploi, Haut-Commissariat au Plan

Figure N°12 : Effectifs de migrant.e.s par douar à la commune d'Assaïsse, Atlas cartographique, Migrations & Développement

Figure N°13 : Carte administrative du Maroc établis lors du protectorat français, bibliothèque nationale de France

Figure N°14 : Type de participation et degré d'engagement des participants, RIOB

Figure N°15 : Matrice SWOT des Espaces de Concertation Locale, Enzo DIOT

Table des abréviations

APAC : Aires et territoires du Patrimoine Autochtone et communautaire

AV : Association Villageoise

CA : Communauté Agraire

CEE : Commission Economique pour l'Europe

CO2 : Dioxyde de carbone

CT : Collectivité Territoriale

DOUAR: Village

DJEBEL : Mont

EAF : Exploitation Agricole Familiale

ECL : Espace de Concertation Locale

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau

GIRN : Gestion Intégrée des Ressources Naturelles

HCP : Haut Commissariat au Plan

INDH : Initiative Nationale pour le Développement Humain

IIECAG : Instance de l'Equité, de l'Egalité des Chances et de l'approche Genre

IUCN : International Union for the Conservation of Nature

JMA'A: Conseil de village traditionnel

MAD : Dirham marocain

M&D : Migrations & Développement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ORF: règle ancestrale

OSC : Organisation de la Société Civile

OUED : rivière

PAC : Plan d'Action Communaux

P.A.M : Plantes Aromatiques et Médicinales

PAP : Plan d'Action Participatif

PIB : Produits Intérieur Brut

RIOB : Réseau International des Organismes de Bassin

SMAG : Salaire Minimum Agricole Garanti

ZONE BOUR : zone d'agriculture non-irriguée

Note d'intention

Pour la rédaction de ce mémoire, nous avons fait le choix d'utiliser l'écriture inclusive. Cette méthode permet de dégenrer certains termes, de faire preuve d'inclusivité et représenter de manière équitable les genres. Nous utiliserons la forme contractive (comme pour iels : ils + elles) ainsi que le point médiant (comme pour professionnel.le). Dans cette démarche nous espérons n'oublier aucun.e acteur.rice.s présent.e.s dans la zone d'étude par faute de langage et nous nous excusons par avance si nous avons fait des oublis. Il nous semble pertinent de faire ce choix d'inclusivité pour ne pas, encore une fois, invisibiliser des parties prenantes importantes de notre sujet d'étude.

Ce mémoire a été rédigé dans le cadre d'un stage de cinq mois, effectué au sein du projet AGIR de Migrations et Développement (M&D) dans la ville de Taliouine au Maroc. Les données collectées lors de ce stage ayant permis notre analyse sont issues de diverses sources. Dans un premier temps une étude bibliographique a été réalisée pour comprendre les enjeux autour des dynamiques territoriales et les enjeux théoriques du sujet traité. De plus, la difficulté de communication et d'accessibilité avec les populations concernées nous ont poussé à adapter notre méthode de collecte de données. Face à la difficulté d'organisation d'une enquête auprès d'un échantillon prédéfinis et pour respecter les coutumes locales, nous avons favoriser les walk-alongs. Cette technique, s'ajoutant à des entretiens informels auprès de l'équipe de travail de M&D nous a permis d'obtenir les clés de compréhension nécessaire pour mener notre analyse. Nous espérons que le mémoire que nous avons rédigé saura répondre aux différents questionnements que vous pouvez avoir et vous apporter une compréhension approfondie des enjeux du territoire d'étude.

Nous tenions à remercier grandement les membres du projet AGIR qui nous ont accompagné.e.s tout le long de stage et nous ont permis d'alimenter nos réflexions et notre analyse grâce à l'apport de connaissances et de partage d'expériences. Merci également à Mme Camille NICOLAI pour son aide précieuse dans la construction du raisonnement analytique et son accompagnement durant tout le long de cette expérience. Et pour finir nous souhaiterions également remercier chaleureusement Mme HOFMANN ainsi que l'équipe pédagogique de la Licence professionnelle Chargé.e de Projet de Solidarité Internationale et de Développement Durable qui ont façonné.e.s notre analyse critique.

Introduction

“On peut considérer la ressource naturelle que constitue notre planète dans son entier comme un immense bien commun global, [...] Quelle que soit la perspective privilégiée, elle entraîne à l’évidence des défis formidables en termes de gouvernance, de gestion et de souveraineté”. Cette citation issue d’un recueil d’études menées en 2012, vingt ans après la Conférence des Nations Unies sur l’Environnement et le Développement de Rio de Janeiro, prend tout son sens lorsque nous observons les enjeux actuels auxquels les gouvernements et les populations font face, même douze ans après la publication de cet ouvrage.

Les conflits se multiplient autour des ressources dans notre monde, à l’heure où plus de deux milliards¹ de personnes n’ont pas accès à de l’eau potable salubre à leurs domiciles. Par exemple, l’Éthiopie a mis en service en 2022 le grand barrage de la Renaissance en amont du fleuve du Nil suscitant des tensions avec le Soudan et l’Égypte. Cet immense fleuve, parcourant les trois pays, est nécessaire pour la vie des communautés locales, les industries et le commerce propres à ces territoires. Cependant, celui-ci est alimenté à près de 85% par l’Éthiopie, pays en amont du Nil : le risque d’appropriation de la ressource par l’Éthiopie avec ce barrage est possible, car il est capable de réguler le débit. Cet exemple nous démontre que la coopération entre les usager.e.s sur la gestion d’un bien commun est une source potentielle de conflits, mais reste cependant nécessaire pour convenir d’un modèle viable pour tou.te.s les usager.e.s.

Dans un contexte de réchauffement climatique sans précédent et d’intensification des phénomènes météorologiques extrêmes affectant directement la disponibilité des ressources naturelles, leur mauvaise gestion met en péril les moyens de subsistance des communautés dépendantes de ces ressources. C’est le cas des communautés présentes dans le Massif du Siroua, une chaîne de montagne de l’Anti-atlas Marocain, qui voit sa population subir de grandes mutations environnementales, sociales et économiques à cause de la raréfaction des ressources naturelles, ce qui met en péril la capacité du territoire à subvenir aux besoins des populations actuelles et futures. **Dans ce contexte inédit, nous nous interrogeons sur les manières dont les instances de gouvernance locales du Massif du Siroua se sont adaptées aux conséquences du réchauffement climatique dans leurs modes de gouvernance pour assurer une gestion durable des ressources.**

L’importance de cette recherche réside dans la nécessité de développer et d’adapter des approches novatrices pour la gestion durable des ressources naturelles communes par les habitant.e.s. L’objectif de ce mémoire est d’analyser et de comprendre quels ont été les mécanismes développés par les instances de gouvernance du Massif du Siroua pour

¹ UNICEF. 2,1 milliards de personnes n’ont pas accès à l’eau potable salubre [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.unicef.fr/article/21-milliards-de-personnes-nont-pas-acces-a-leau-potable-salubre/>> (consulté le 05 juillet 2024)

s'adapter aux enjeux locaux. Pour cela, l'analyse que nous avons menée est composée de l'étude de données bibliographiques issues du territoire d'étude, de données théoriques et d'entretiens qualitatifs effectués auprès des acteur.rice.s locaux. Et pour analyser les manières dont les instances de gouvernances locales ont adapté leurs pratiques aux enjeux locaux, nous étudierons dans un premier temps le recours à la concertation comme moyen de gestion face à la raréfaction des ressources, puis, le choix de l'inclusivité et de la participation dans l'organisation de ces nouvelles instances de coopération, et enfin, la formalisation du processus de gestion face aux différentes contraintes sociales et organisationnelles.

En abordant ces trois axes principaux, nous espérons pouvoir saisir les principaux enjeux auxquels ont fait face les instances de gouvernance locales pour réussir à adapter leurs pratiques de gestion. Dans cette démarche, nous espérons pouvoir développer une analyse critique des perspectives et de l'adaptabilité de ces pratiques à concilier les besoins propres aux populations avec la préservation des ressources naturelles dans un monde en pleine mutation.

I. La concertation multi-acteur.rice.s, un moyen de gestion efficace dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles

1. Les conséquences du réchauffement climatique dans le Massif du Siroua

1.1 Analyse de l'évolution des écosystèmes

1.1.1 Présentation de la zone d'étude

Le Massif du Siroua, une chaîne de montagne surplombée par le mont "Djebel" Siroua (3304 mètres d'altitude), et se situe au nord de la chaîne de l'Anti-atlas Marocain, entre les régions du Souss-Massa et du Drâa Tafilalet. Le massif montagneux, ancien grand et vaste volcan liant les chaînes du Haut-Atlas et de l'Anti-Atlas, est considéré comme le "château d'eau" des douars² environnants et de toute la région.

Il alimente de nombreux oueds³ permettant l'irrigation de multiples vallées, nécessaires pour les ménages et les exploitations agricoles locales. À titre d'exemple, le Massif du Siroua alimente l'oued Zagmouzen, principale source d'irrigation des villes et douars environnant Taliouine, qui vient lui-même se déverser dans l'Asif tifnout puis dans l'oued Souss. Ces rivières provenant des montagnes du haut Atlas et de l'Anti-Atlas Marocain permettent l'irrigation des grandes plaines du Souss, riches en exploitations agricoles

² Douar signifie village, étymologiquement de l'arabe maghrébin "*duwwār*" (cf table des abréviations)

³ Un oued représente une rivière, étymologiquement de l'arabe "*wadi*"

familiales et industrielles, permettant le développement économique des régions le composant.

Les populations se sont historiquement installées aux alentours de sources d'eau, d'oueds ou de points d'eau, et sont regroupées au sein de village appelé "douar". Ces douars font partie de Communautés Agraires (CA) qui gèrent et partagent les mêmes ressources, la même culture, et les lignées familiales. Le Massif du Siroua est composé de nombreux douars, représenté dans notre zone d'étude par les Collectivités Territoriales, d'Assaïsse, de Zagmouzen dans la province de Taroudant et de Siroua dans la province de Ouarzazate, qui composent une population totale de 24 730 habitant.e.s (voir la figure N°1).

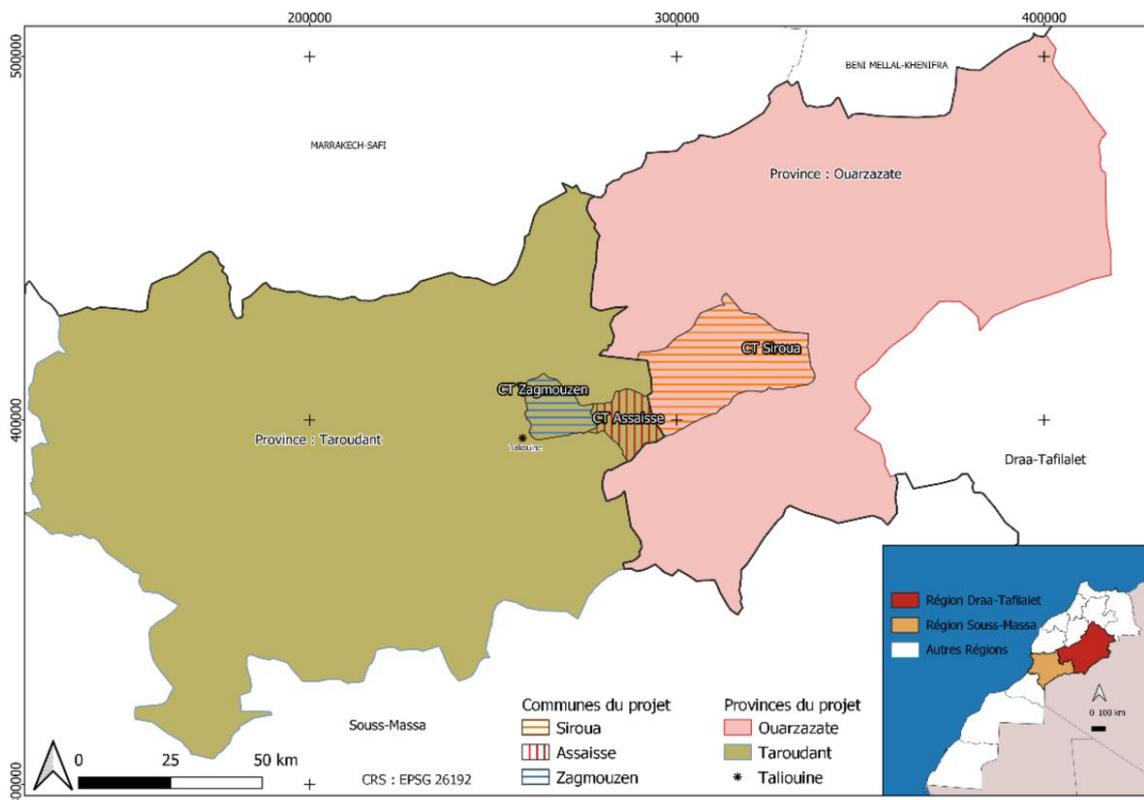


Figure N°1 : Présentation de la localisation du Massif du Siroua, Migrations & Développement

Le Massif montagneux que nous avons choisi d'étudier présente un climat méditerranéen semi-aride, où il fait froid en hiver et chaud et sec en été. Dans un contexte de réchauffement climatique globalisé, ce territoire est fortement vulnérable aux effets des changements climatiques. Cette zone fait partie de la région Sous-Massa, délimitée par la côte Atlantique à l'ouest, les montagnes du Haut-Atlas au nord, la frontière Algérienne à l'est et l'oued Drâa au sud. La région du Sous-Massa, abritant deux sections à climats différents, l'une plutôt méditerranéenne et l'autre Saharienne, entre des montagnes de haute et moyennes altitudes, des grandes plaines et la côte océanique, elle présente évidemment une biodiversité diversifiée de climat différent.

1.1.2 La raréfaction du couvert végétal

Le Massif du Siroua est fortement touché par une dégradation progressive et de grande ampleur des conditions nécessaires au bon déroulement des activités écosystémiques. Les sols ainsi que la biodiversité locale subissent depuis des décennies des pressions anthropiques⁴ causées par des défrichages inadaptés au renouvellement du couvert végétal, une mauvaise gestion pastorale ainsi qu'une surexploitation des plantes aromatiques et médicinales locales. Dans ce contexte déjà très dégradé et vulnérable, viennent s'ajouter des pressions climatiques sans précédentes telles que :

- Une instabilité des pluies
- Une augmentation des sécheresses et de leurs durées
- Une raréfaction du couvert végétal et une perte des sols
- Une faible rétention de l'eau dans les sols et des aquifères profonds
- Des modifications microclimatiques locales

Le sol :

Le sol est composé dans un premier temps d'une roche mère (R) colonisée par les végétaux pionniers qui va s'altérer permettant le développement de "l'horizon d'altération" (C) et d'une faible végétation. La dégradation progressive de déchets organiques et le développement d'une flore variée va permettre l'apparition de l'horizon humifère (A) qui constitue la partie visible du sol. De nouvelles couches (B) vont se développer au fur et à mesure du temps et créer des zones aux propriétés changeantes composées de minéraux, de matière organique. Un sol évolue dans le temps grâce à la vie approvisionnée par la circulation de l'eau, le développement des plantes et la transformation des matières organiques par les organismes habitant le sol. C'est pour cela qu'un sol est vivant puisqu'il est composé d'écosystèmes interdépendants, en figure N°1 vous retrouverez un schéma récapitulatif de formation d'un sol.

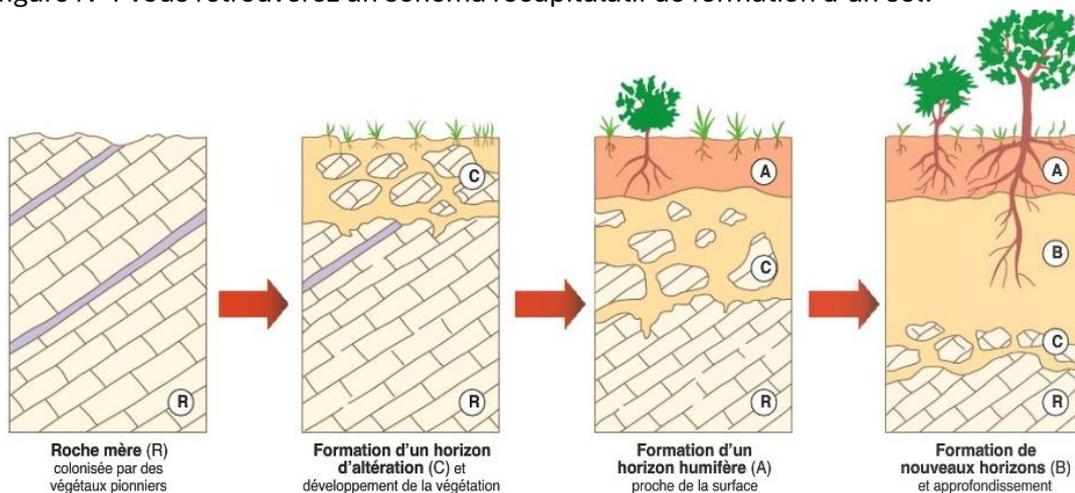


Figure N°2 : schéma récapitulatif de formation d'un sol, blog en ligne, B. BOUVATTIER

⁴ Dégradations liées aux activités humaines

Bassin versant :

Un bassin versant est une surface géographique qui rassemble l'ensemble de l'eau qui s'écoule dessus vers un même point, que ce soit une rivière, un lac, l'océan ou une nappe phréatique. Il est délimité par des frontières naturelles appelées "lignes de crête" qui délimitent un bassin versant d'un autre. La pluie qui tombe d'un côté ou de l'autre de cette ligne permettra l'alimentation de bassins versants différents. De ce fait, l'alimentation en eau des rivières est assurée par l'approvisionnement de l'infiltration de l'eau dans les sols, dans la nappe phréatique et dans la source en aval ou bien de l'alimentation directe du glissement de l'eau vers celle-ci. Le suivi de la qualité et de la quantité des flux d'eau sur un bassin versant permet de caractériser l'état général du bassin versant et d'évaluer les effets d'éventuels aménagements.

Le couvert végétal des bassins versants étant un élément essentiel à l'infiltration de l'eau dans les sols, la détérioration de ceux-ci entraîne des conséquences lourdes sur le territoire. La perte massive de ce couvert végétal entraîne à son tour la perte des sols, ce qui entraîne un ruissellement des eaux dans les oueds au détriment d'une infiltration dans les aquifères et de l'écoulement des sources en aval. La végétation, élément important dans le maintien d'un climat frais et régulé, est tellement dégradée qu'elle entraîne une accentuation du climat local chaud et sec. Faute d'humidité dans les sols à cause d'une augmentation de ces températures, le processus d'évapotranspiration des végétaux est accéléré, ne permettant pas une diffusion stable d'humidité.

De plus, cette dégradation augmente le risque de catastrophes naturelles comme les inondations ou les coulées de boue, notamment par le fort ruissellement de l'eau et le risque d'intempéries violentes. L'érosion du sol représente un risque important pour l'agriculture ainsi que pour la santé de la population locale, avec notamment l'apparition de "tempêtes de sable". Des études sur la biodiversité du Massif du Siroua permettent de témoigner de l'état actuel critique des ressources naturelles. Ces études nous montrent que la biodiversité des APAC à la capacité d'accueillir des espèces endémiques et patrimoniales de plantes nécessaires à l'écosystème local, mais leurs recensements reste faible. La raréfaction des plantes endémiques du territoire est évidemment problématique car ce sont les plantes les plus adaptées au territoire et apte à favoriser une résilience des écosystèmes. Il est donc primordial de lutter contre la disparition du couvert végétal des APAC d'autant qu'il joue un rôle important dans la survie des populations du territoire. À titre d'exemple, selon le rapport d'étude de 2022 mené sur l'APAC Ait Ouagharda faisant partie de la Collectivité Territoriale (CT) Siroua : *"La zone d'étude offre des conditions bioclimatiques favorables à une formation végétale complexe et diversifiée selon l'altitude. Toutefois, dans le milieu étudié, il existe des perturbations inhérentes à l'activité humaine qui ont engendrées des dégradations du couvert végétal"*⁵. L'objectif de ces études est de délimiter et cartographier les territoires des APAC du Massif du Siroua notamment grâce à l'identification et l'analyse de la biodiversité locale. La mise en évidence d'une biodiversité potentielle et d'une biodiversité avérée, en fonction d'un recensement effectué, permet d'identifier et d'analyser des pratiques de conservation et les capacités de résilience du territoire. Les APAC en tant que communautés autochtones, entretiennent des pratiques

⁵ Bureau d'étude Biotope Ingénierie Biodiversité, Synthèse de l'étude sur l'APAC Ait Ouagharda, CASABLANCA, 31/07/2022, p.10

ancestrales de protection et de conservation de la biodiversité et la disparition du couvert végétal met en péril leur survie sur le territoire.

1.1.3 L'état des ressources hydriques

Comme expliqué précédemment, le Massif du Siroua subit des mutations au cœur de son territoire engendrées par de nombreux facteurs endogènes et exogènes. La pluviométrie annuelle annoncée plus haut de 260 mm/an⁶ est bien fidèle au climat semi-aride (pluviométrie annuelle comprise entre 200 mm et 400 mm par an) qui est censé permettre le maintien d'une végétation basse, faiblement demandeuse d'eau et fortement adaptables aux conditions extrêmes pour assurer leurs survies. Dans les faits, le volume total des pluies qui tombent annuellement dans le Massif du Siroua sur la période de 1981 à 2018 est de 313.31 mm avec un écart-type de 64.07 mm. Ces données ne témoignent pas de changements significatifs puisque l'évolution reste globalement stable, en revanche selon la population locale, les changements se trouvent dans la régularité des précipitations et le volume en eau qui engendrent des crues et des inondations.

Cette instabilité des pluies, généralement présentes des mois d'octobre jusqu'à février, ou par gros épisodes orageux en été, n'est pas sans conséquences pour le fonctionnement écosystémique local. La Banque Mondiale emploie le terme de "stress hydrique structurel"⁷ pour témoigner de la situation de la ressource au Maroc, car de nombreuses zones pré-sahariennes ou ayant un climat semi-aride voient leur végétation disparaître au cours du temps, sécheresse après sécheresse. À titre d'exemple, la palmeraie de Skoura, située dans la province de Ouarzazate, une des plus grandes du pays. Située sur 50 km² le long d'un oued, elle est menacée d'extinction à cause des sécheresses. La situation sur place est catastrophique, l'eau n'étant plus disponible dans l'oued, l'ancien réseau d'irrigation souterrain appelé "khetaras", système innovant inventé par les Perses permettant l'acheminement de la source aux palmeraies, n'est également plus fonctionnel. Cette situation de raréfaction de la ressource, en plus d'avoir un impact sur la biodiversité locale, représente un risque économique significatif. En effet, au niveau de l'agriculture, selon une étude menée sur les stratégies d'adaptation des agriculteurs de Skoura aux changements climatiques, 64%⁸ des personnes enquêtées disent avoir diversifié leurs sources de revenus, plaçant l'agriculture comme seconde source de revenus. L'incertitude des conditions climatiques favorables pousse les jeunes à s'orienter vers d'autres secteurs d'activités en centre urbain ou semi-urbain. Les exploitations agricoles tentent de survivre grâce au pompage de la nappe phréatique stockée dans des châteaux d'eau, néanmoins, le contraste est flagrant entre les parcelles irriguées, reflet

⁶ Jacques OULD AOUDIA, Migrations & Développement, *Gouvernance de l'eau : l'eau, bien commun universel, comment en garantir un juste accès pour tous, comment en gérer le partage équitable ?* (Document interne)

⁷ On évalue la disponibilité de l'eau à 750m³/habitant.e.s/an en 2020, Secrétariat d'Etat chargé de l'eau.

⁸ Alternatives rurales, octobre 2016, "Analyse des stratégies d'adaptation de des agriculteurs de Skoura (Ouarzazate) aux changements climatiques", Larbi Aziz, Imane Elquaoumi

d'un ancien jardin d'Eden et les zones bours, témoin du réchauffement climatique et des sécheresses touchant la région (Voir Figure N°3).



Figure N°3 : Parcelles agricoles de Skoura, au premier plan une zone bour, au second une zone irriguée, au troisième une kasbah abandonnée, Enzo DIOT

Viennent s'ajouter à cette raréfaction des pluies des facteurs intrinsèques au développement du territoire, le bassin du Souss-Massa renferme l'un des plus grands aquifères du pays qui a joué un rôle clé dans le développement local. En effet, la région dans sa globalité a subi de grandes mutations liées au développement du tourisme, de l'agriculture ou de l'industrie. Ce développement local, certes bénéfique pour l'économie du pays et pour une partie de sa population, s'est basé sur un système de surexploitation des eaux souterraines dont le niveau ne cesse de diminuer depuis 1976. L'analyse du bilan actualisé des nappes de l'année 2007 montre qu'un déficit annuel de près de 283 Mm³ est enregistré au niveau de la nappe de Souss⁹. La raréfaction des ressources hydriques sur le territoire met en péril la présence humaine puisqu'elle menace la possibilité d'accès aux populations à l'eau ménagère, à l'irrigation des parcelles agricoles ou à l'abreuvement des cheptels¹⁰.

⁹ AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DE SOUSS MASSA, Bilans hydrauliques de la nappe de Souss en Mm³, 2007 [en ligne]. Disponible sur : <<http://abhsm.ma/index.php/2016-05-04-12-37-43/2014-02-26-10-02-57/evaluation-des-eaux>> (consulté le 23/06/2024)

¹⁰ Le cheptel désigne l'ensemble des animaux d'élevage d'une exploitation d'un.e éleveur.reuse.

Le royaume du Maroc s'est équipé, depuis 2011, de barrages hydrauliques¹¹ dans de nombreuses zones qui représentent une capacité totale estimée de plus de 17 milliards de m³ d'eau. Ces barrages permettent facilement de témoigner de la raréfaction de ces ressources, en effet les barrages de la région du Souss-Massa représentent un volume global de 89,98 millions de m³ d'eau et affichent à la date du 24 juillet 2024, un taux de remplissage de 12,31%. Les barrages de la région officialisent une baisse de niveau de 3,77% depuis le 24 juillet 2023¹². Le barrage d'Aoulouz, en aval du Massif du Siroua, alimenté par des Massifs montagneux du Haut Atlas et de l'Anti-Atlas affiche quant à lui à la date du 22 janvier 2024 un taux de remplissage de 3,8%. Ces données alarmantes viennent affirmer l'hypothèse d'une "désertification" de certaines zones du Maroc et mettent l'accent sur la nécessité d'agir dès que possible sur des modèles de gestion durables des ressources.

Ce problème de raréfaction de la ressource se manifeste de manière distincte et diversifiée selon les acteurs et les lieux au Maroc et n'est pas sans conséquences. De manière directe, nous sommes témoins d'une dégradation de la qualité de vie sur certains territoires défavorisés qui ont un impact direct sur les populations, leurs territoires et les écosystèmes.

1.1.4 La vulnérabilité de la faune

Les montagnes de l'Atlas abritent et ont abrité une faune diversifiée, emblématique et majoritairement endémique comme le Lion de l'Atlas, une espèce malheureusement éteinte à l'état sauvage. Les vastes territoires couverts par les Massifs montagneux composant l'Atlas abritent de nombreuses espèces souvent menacées d'extinctions comme le Macaque de barbarie, le mouflon à manchette ou le léopard de Barbarie pour les plus connues. Comme mentionné précédemment, la région du Souss-Massa possède un territoire vaste et diversifié en termes de climat abritant une faune diversifiée.

Selon le Système d'Information Régional de l'Environnement et du Développement Durable de la région du Souss-Massa, organe attaché au Ministère de la Transition énergétique et du développement durable, le Maroc aurait perdu la moitié de ses zones humides depuis 1900, notamment causé par les activités humaines. Pour rappel, les zones humides occupent un rôle essentiel dans nos écosystèmes : *"Par leurs différentes fonctions, ils jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues"*¹³. Au-delà des rôles énoncés de ces espaces naturels, ces espaces sont importants dans la captation et le stockage du CO₂, mais également pour l'accueil d'une biodiversité migratoire et locale. Et ces zones humides, extrêmement fragiles et

¹¹ Les barrages hydrauliques sont utilisés pour permettre d'assurer une irrigation régulière aux exploitations agricoles intensives.

¹² Ministère de l'équipement et de l'eau, Direction générale de l'hydraulique, Taux de remplissage par bassin, [en ligne]. Disponible sur : < <https://mordam.water.gov.ma/fr/site> >

¹³ Office Française de la Biodiversité, Milieux humides, [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.zones-humides.org/>>

sensibles aux activités humaines, nous permettent à leur tour de témoigner de la dégradation d'un milieu naturel et d'attester des évolutions de la faune locale.

Une étude a été menée par Migrations & Développement (M&D) dans le cadre du projet Toudert - AGIR au sein des APAC de la commune de Siroua qui recense la biodiversité potentielle, c'est-à-dire les espèces potentiellement présentes, ainsi que la biodiversité avérée qui a donc été recensée. Cette étude permet de témoigner de la capacité d'un territoire à pouvoir accueillir une biodiversité (faune et flore), de la présence ou non de cette biodiversité ainsi que de juger de la vulnérabilité de celle-ci sur le territoire. Cette étude a été menée sur 5 APAC de la commune de Siroua par le bureau d'études Biotope Ingénierie Biodiversité et nous nous intéresserons à l'APAC d'Ait Oubial. Cette étude s'intéresse évidemment aux espèces sauvages et n'inclut pas les espèces domestiques ou à destination de l'élevage. Nous observons sur la figure N°4 que la faune potentielle semble diversifiée et que le territoire possède les caractéristiques requises pour accueillir quatre grandes familles d'espèces : les insectes, l'avifaune, l'herpétofaune et les mammifères.

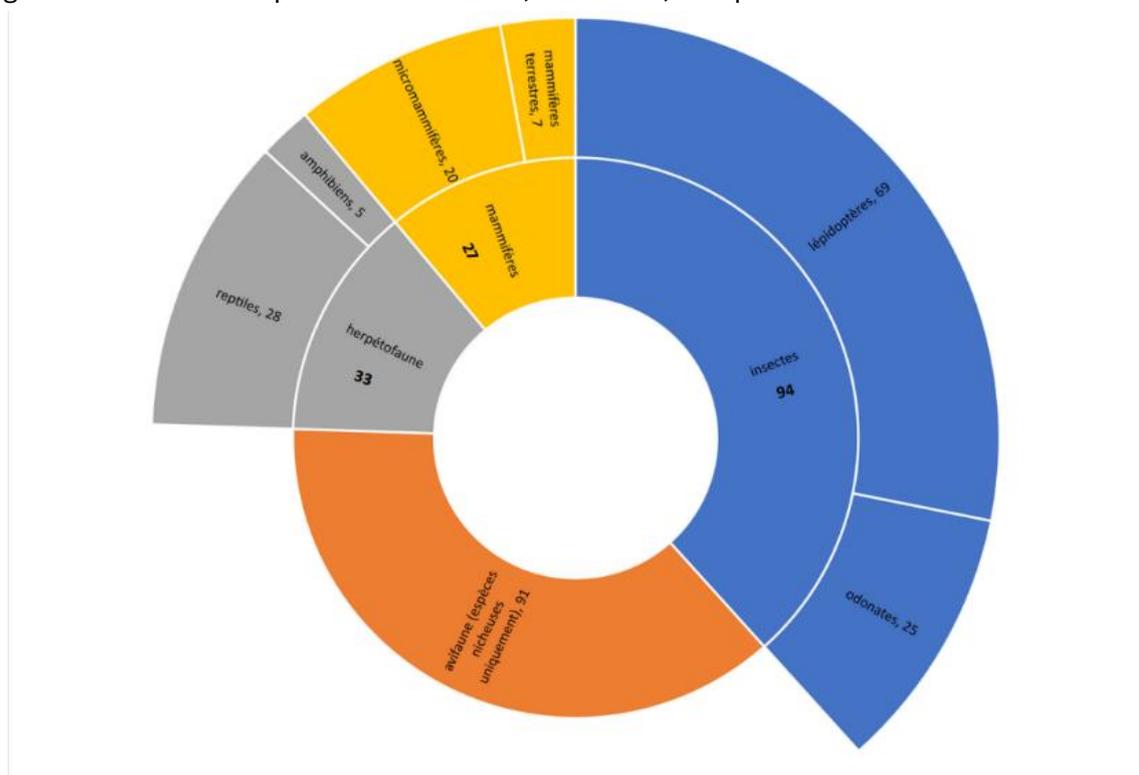


Figure N°4 : Répartition de la faune potentielle de l'APAC d'Ait Oubial en fonction du nombre d'espèces par famille, Valeur de la biodiversité et des écosystèmes de l'APAC Ait Oubial Migrations et développement, Biotope Ingénierie Biodiversité

Groupe	Enjeu de conservation
Flore	Fort
Oiseaux	Fort
Mammifères	Faible
Reptiles et amphibiens	Modéré
Chiroptères	Modéré
Insectes	Fort

Figure N°5 : Enjeux de conservation pour les espèces patrimoniales de l'APAC, Valeur de la biodiversité et des écosystèmes de l'APAC Ait Oubial Migrations et développement, Biotope Ingénierie Biodiversité

Cette étude évalue la vulnérabilité des familles d'espèces patrimoniales et l'enjeu de conservation sur le territoire par le croisement des données de recensement et de la classification des espèces par l'IUCN¹⁴ ce qui permet d'obtenir le tableau récapitulatif présent en figure n°5. Nous pouvons voir ici que les enjeux de conservation de la biodiversité locale sont plutôt préoccupants et témoignent bien d'une situation dégradée. Pour trois familles d'espèces patrimoniales, l'enjeu de conservation est fort, ce qui témoigne d'une dégradation du milieu pouvant accueillir cette biodiversité. La globalité des données récoltées et analysées par le bureau d'études sur l'ensemble des 5 APAC soulèvent toutes de forts enjeux de conservation pour la faune locale. Selon leurs analyses, cet état de la biodiversité serait lié avec certaines activités traditionnelles des populations locales comme les activités agricoles et pastorales, les retenues hydrauliques, l'utilisation du bois et des P.A.M.¹⁵ ou encore le statut foncier des exploitations. À première vue, ces activités ne semblent pas menacer la biodiversité locale, mais à titre d'exemple, dans un contexte de raréfaction du couvert végétal, le surpâturage représente un gros risque pour l'écosystème local. Pareillement pour les retenues hydrauliques, cette eau retenue en amont va avoir un impact sur la disponibilité de la ressource en aval pour la biodiversité et les populations qui risquent d'engendrer des mutations.

1.1.5 La situation nationale

À l'échelle du territoire marocain, nous observons une tendance similaire de dégradation globalisée des conditions favorables au bon fonctionnement des écosystèmes et au renouvellement des ressources naturelles. Un rapport établi par le royaume du Maroc sur l'année 2022 nous alerte sur la situation préoccupante du pays, car, ces problèmes ne sont pas isolés et risquent d'impacter toute la population. Les conséquences du changement climatiques se font déjà ressentir, le Maroc enregistre en 2022, l'année la plus chaude jamais enregistrée depuis plus de 40 ans avec une moyenne annuelle de +1,63°C par rapport à la normale climatologique. Ce fut également l'année la plus sèche enregistrée depuis 40 ans (voir Figure n°6), le cumul annuel moyen sur l'ensemble du territoire était de 102 mm, soit un déficit de 46% par rapport à sa normale climatique.

¹⁴ International Union for Conservation of Nature

¹⁵ Plantes Aromatiques et Médicinales

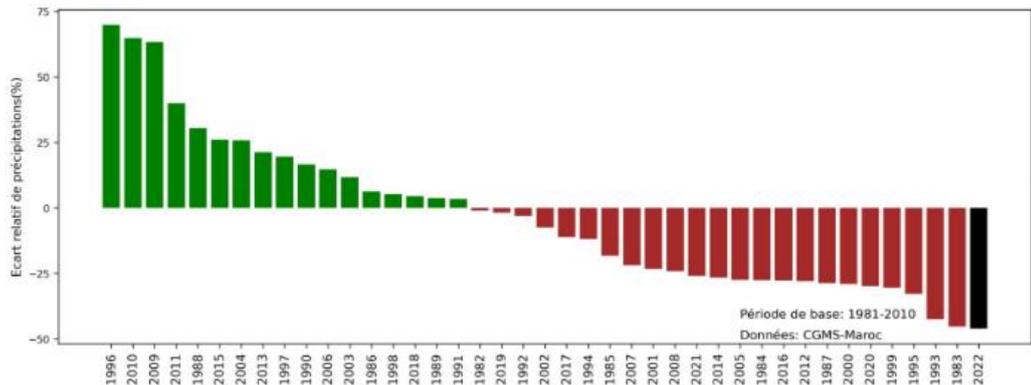


Figure N°6 : Classement des écarts relatifs du cumul pluviométrique annuel par rapport à la normale climatologique 1981-2022, Maroc Etat du climat en 2022, CGMS Maroc

Ces évènements ne sont pas anodins et ont des conséquences à moyen terme, comme nous avons pu l'observer dans le massif du Siroua avec une disparition progressive du couvert végétal, de la ressource en eau et de la faune, mais également à court terme. En effet, des conséquences directes ont été observées comme des crues ou des incendies de grande ampleur favorisés avec l'apparition de canicules. Il nous semble évident de rappeler que ces changements observés à l'échelle du Maroc ne sont absolument pas isolés et que la catastrophe climatique à venir engendrera des conséquences bien plus dramatiques pour les populations. Le cas du Maroc ne fait pas exception à la tendance globale mondiale d'appauvrissement de la biodiversité et des ressources naturelles, mais nous sert de repère et de témoin de ce contexte généralisé qui nous prouve à nouveau la nécessité d'agir rapidement face à ces enjeux de masse.

Le Massif montagneux du Siroua que nous avons présenté dans cette partie, est témoin de mutations au sein de son écosystème sous plusieurs aspects et notamment par la dégradation de son sol, des ressources hydriques et donc de la vie dans sa globalité. Ce territoire fait face à des enjeux inédits au sein duquel de nombreux ses acteur.rice.s sont impacté.e.s. Les ressources naturelles énoncées précédemment sont des conditions *sine qua non* à la vie d'un territoire, comme nous venons de l'analyser, la biodiversité est, elle, déjà menacée. La suite de notre étude portera un intérêt sur le lien fort entre le territoire et les populations qui y habitent ainsi que l'impact du changement climatique autour de l'articulation économique et sociale territoriale.

1.2 Analyse de l'économie locale

1.2.1 L'agriculture locale

Les communes présentes dans le Massif du Siroua se trouvent en zone rurale au cœur d'un territoire montagneux peu développé en industries. Les activités économiques sont en grande majorité issues du secteur primaire basées sur l'exploitation des ressources naturelles tel que l'agriculture, les extractions minières, la sylviculture, mais également le pastoralisme. Essentiellement tournées vers l'agriculture vivrière, les agro-écosystèmes du Massif du Siroua se caractérisent par la polyculture et se basent principalement sur la céréaliculture. En effet, l'activité économique principale des populations du Massif du Siroua est le pastoralisme, le modèle agricole répond évidemment aux besoins locaux et assure une certaine résilience des populations sur leur territoire.

Nous distinguons deux types d'agricultures entre les zones irriguées et non irriguées (Zone bour).

- En zone irriguée sont cultivés l'orge, le maïs, les cultures fourragères comme la luzerne (pour le bétail principalement), l'arboriculture fruitière comme les oliviers ou figuiers, mais également le maraichage (tomates, aubergines, poivrons, oignons, fèves, haricots, pois, navets, carottes, courges, concombres)
- En zone bour sont cultivés principalement le blé dur (pour la semoule), le blé tendre (pour le pain) et les amandiers.

Les montagnes de l'Atlas sont également réputées pour leur abondance en P.A.M., le territoire en est riche naturellement comme avec l'absinthe, le romarin, la verveine ou le thym et le commerce de ces ressources s'est développé et notamment avec le safran. La région de Taliouine devenue la "capitale du safran" au Maroc, possède désormais une filière commerciale et agricole organisée. Les terrains de culture aux alentours du Siroua sont essentiellement des terrasses aménagées sur les versants des montagnes ou bien le long des oueds. On retrouve également des cultures irriguées sur des parcelles en haute altitude (Tidrarine) principalement en monoculture.

Comme énoncé précédemment, l'agriculture est majoritairement vivrière, les habitant.e.s des douars cultivent au sein d'exploitations agricoles familiales et héritent des terres sur lesquelles ils travaillent. Ces exploitations agricoles familiales ont comme source principale de subsistance l'autoconsommation et certains revenus de l'agriculture et représente le modèle agricole le plus commun dans la zone. Ces exploitations situées au sein des douars font partie de Communautés Agraires (CA) et représentent les populations autochtones, historiquement garante des ressources disponibles. Ces regroupements, issus des formes d'organisation ancestrales, sont en quelque sorte des garants du respect du droit coutumier, de l'organisation sociale, politique, culturelle et agricole de leur territoire. Ces actrices territoriales occupent de relations étroites avec la biodiversité et les ressources naturelles qui les entourent puisqu'ils en sont totalement dépendants.

souk. Pour répondre aux besoins en nourriture des populations locales, nous observons la présence d'exploitations commerciales, de plus grande ampleur, généralement situées sur les plaines, largement irriguées, pratiquant la monoculture et suivant un modèle agricole de culture intensive classique.

Dès 2008, le Royaume du Maroc prend conscience de la vulnérabilité de son système agricole ainsi que des populations y contribuant. Mais il identifie également les potentiels économiques, sociaux et environnementaux de la filière. Dans ce contexte, le gouvernement met en place un programme de développement appelé Plan Maroc Vert. Le développement du secteur agricole comme vecteur de développement national est une stratégie ambitieuse qui s'inscrit cependant dans un contexte de perte de compétitivité des entreprises agricoles marocaines, de réponses aux défis environnementaux, et d'amélioration des conditions de vie des agriculteur.rice.s.

Le **Plan Maroc Vert** lancé en 2008 pour l'horizon 2017 est une stratégie politique qui a pour objectif de transformer le secteur agricole marocain par la modernisation, la mise en compétition et l'amélioration de la durabilité des pratiques. Ce projet politique ambitieux a demandé des investissements permanent du gouvernement ayant de manière cumulée atteint la somme de 61 milliards de Dirhams Marocains (MAD) au cours de la première phase. Dans les faits, le Plan Maroc vert a contribué nettement au développement de filières économiques issues de l'agriculture et de l'élevage. Le plan a contribué de manière significative à une augmentation de la production agricole nationale et des exportations, tout en permettant la création d'emplois, la modernisation des infrastructures et des méthodes de productions jugées plus durables. Dans le cas de notre zone d'étude, ce plan stratégique a permis d'améliorer nettement les conditions d'exercice de certains métiers grâce à l'amélioration des infrastructures (routes, réseaux d'irrigations). Il a également permis de structurer et d'organiser la filière du Safran dans les zones alentours de Taliouine, et ce, notamment avec la création d'une labellisation.

Les exploitations agricoles dans le massif se sont développées rapidement avec la modernisation des pratiques agricoles, une intensification et une diversification des cultures permet désormais une meilleure résilience des exploitations.

Néanmoins, nous témoignons de grandes disparités dans l'inclusion de tous les acteur.rice.s du secteur agricole au Maroc, car en effet, les principales mesures énoncées dans les résultats du Plan Maroc Vert concernent principalement les exploitations agricoles vouées à la commercialisation et non les exploitations familiales. Les populations du Massif du Siroua sont témoins d'un système de gestion du développement qui est défaillant et qui ne considère pas l'ensemble des acteur.rice.s dans son programme. Le territoire ainsi que ses habitant.e.s ont des contraintes sociales, communautaires ou physiques (nous entendons par contraintes physiques, les difficultés de mobilités au sein du territoire ou la topographie qui peut compliquer la construction de systèmes d'irrigations) qui génèrent des disparités dans l'accès aux ressources et aux aides ou dans la commercialisation de leurs produits.

Le système agricole dans la région du Souss-Massa fait face à de nombreux défis malgré cette récente transition vers un modèle économique durable. Les inégalités de croissance des exploitations exposent inégalement les populations aux mutations actuelles du territoire. Avec une hausse de la température sur le territoire, une raréfaction des ressources hydriques ainsi que l'adoption de modèles agricoles viable à moyen terme, les populations locales sont sujettes à de nombreuses problématiques. Le terme de "stress hydrique structurel" mentionné précédemment, vient faire écho aux modèles agricoles intensifs promus par le gouvernement Marocain. Le modèle agricole intensif privilégiant les cultures d'exportation au détriment des cultures vivrières paysannes a un effet dévastateur sur la qualité du sol par la monoculture, l'utilisation d'intrants et de pesticides. De plus, les cultures promues dans la région du Souss-Massa telles que les oranges, les tomates ou les pastèques ne sont pas des semences locales et sont fortement demandeuses en eau, ce qui nécessite une rétention en amont ainsi qu'un puisage des nappes phréatiques pour assurer leur irrigation. En effet, un dilemme, soulevé par un article du Monde, fait référence à une problématique rencontrée par le gouvernement : *"comment concilier un modèle d'agriculture intensive qui représente 14 % du PIB et emploie 40 % de la population active, mais accapare 85 % de la consommation nationale en eau, avec l'impératif de préserver ce qui lui reste de ressources hydriques ?"*¹⁷

Ce modèle agricole ne prenant pas en compte la globalité des acteur.rice.s dans son fonctionnement va indirectement dégrader les conditions d'exercice des exploitations agricoles familiales en favorisant les exploitations commerciales, en rendant l'eau, un privilège non accessible pour tou.te.s. C'est avec la deuxième phase du Plan Maroc Vert (2017-2020) que le gouvernement Marocain a tenté d'agir sur la résilience des exploitations familiales en zones rurales avec notamment un renforcement des capacités des exploitations familiales (soutien financier et technique). Malgré les efforts menés, les grands défis dans le Massif du Siroua et la région Souss-Massa sont à venir en termes de gestion des ressources pour assurer les rendements agricoles nécessaires au bon fonctionnement de l'économie locale.

1.2.2 Les activités pastorales

L'élevage occupe une place particulière au sein des communautés dans le Massif du Siroua, anciennement les berger.e.s jouissaient d'un statut particulier dans les sociétés traditionnelles, iels étaient considéré.e.s comme des protecteur.rice.s de la communauté grâce à la fourniture de lait, de viande et de laine¹⁸. Les activités pastorales ont toujours occupé un rôle crucial comme étant le principal moyen de subsistance dans toutes les régions du Massif du Siroua et structurant même le fonctionnement des ménages et de la vie en société dans les douars. Actuellement, l'élevage sur le territoire étudié occupe

¹⁷ Aurélie Collas, *Au Maroc, "nous exportons sous forme de fruits l'eau qui nous manque"*, Le Monde, 10/10/2022

¹⁸ Ces données sont issues de la table ronde sur les conditions d'exercices du métier de berger.e lors du festival de la laine le 1-2 juin 2024

toujours une part très importante, mais voit sa situation se dégrader au cours du temps, les ovins et les caprins sont les principales races élevées avec notamment les moutons de race blanche des montagnes et la race Siroua noire. Le système d'élevage est en grande partie de type pastoral et extensif, c'est-à-dire que l'apport nutritionnel élevé des animaux provient majoritairement des parcours pastoraux et que les troupeaux sont de faible densité par rapport à l'espace de pâturage disponible. D'après une étude menée en 2019 sur les races ovines du Siroua¹⁹, au sein de la CT Siroua, nous estimons la population annuelle de têtes ovines à un effectif de 42 560, soit une estimation moyenne de 250 éleveur.euse.s dans la commune. Nous observons également un autre type d'élevage, celui des bovins également exploités pour son lait et sa viande, ceux-ci sont rarement élevés en troupeaux et de manière extensive par manque de pâturage. En effet, l'élevage des bovins est un système agropastoral puisqu'il combine des techniques agricoles et pastorales, les vaches sont généralement élevées au sein des maisons et nourries par affouragement avec des chaumes, des pailles, des résidus de sous-cultures ou de la luzerne. Ce type d'élevage est habituellement effectué par des familles possédant des exploitations agricoles permettant d'assurer un approvisionnement des animaux avec les fourrages et un apport en viande et en lait pour la famille. Depuis le Plan Maroc Vert, de nouvelles exploitations ont commencé à émerger axées sur la production et la commercialisation de lait ou de viandes grâce à la structuration en coopérative et la vente aux entreprises de transformation ou d'abattage.

Concernant l'élevage ovin/caprin dans le Massif du Siroua qui représente la part majoritaire des activités pastorales, nous distinguons différents types de profils, les populations locales sédentaires ainsi que les nomades. Les éleveur.euse.s sédentaires occupent avec leurs troupeaux les pâturages alentours aux douars leur permettant de rester au sein de leurs territoires et de leurs communautés, même s'ils sont amenés à vivre isolé.e.s une bonne partie de leur temps. En effet, les berger.e.s sont amenés à suivre des parcours pastoraux traditionnels et à se diriger là où le couvert végétal est suffisant pour leur cheptel en étant amené.e.s à vivre temporairement dans des abris aménagés dans les montagnes (voir la figure n°8 ci-dessous). Comme nous pouvons le voir sur cette photo, l'abris se situe près d'une ancienne source, les cercles de pierres servent de parc pour les cheptels et les berger.e.s dorment dans les grottes au niveau de la falaise.

¹⁹ Migrations & Développement. Etude sur la filière de la race ovine Siroua dans le cadre du projet "Articuler Communauté Agraires et Communes rurales comme actrices d'une gouvernance foncière innovante pour une Transition Agroécologique, 2019



Figure N°8 : Abris aménagés par les éleveur.euse.s aux alentours de Taliouine, Enzo DIOT

Traditionnellement dans le Massif du Siroua, ces mêmes bergers effectuent la transhumance estivale qui est une tradition ancestrale consistant au déplacement saisonnier des cheptels herbivores vers des pâturages de haute montagne. Cette pratique permet d'éviter le surpâturage aux alentours des douars et de diversifier l'alimentation des cheptels dans les zones de prairies en plus haute altitude appelées "*Tidrarin*". Parfois ce sont toutes les familles des éleveur.euse.s qui partent dans les haut-plateaux pour y vivre toute la saison estivale en laissant aux douars leurs récoltes dans les greniers collectifs et leurs maisons le temps de la transhumance.

Le second profil d'éleveur.euse.s dans le territoire environnant le Djebel Siroua, sont les éleveur.euse.s nomades, le mode de pastoralisme mobile étant considéré comme le plus efficace en termes de gestion des ressources naturelles. En quasi-totalité dépendant.e.s des pâturages, des sources d'eau et des écosystèmes, les nomades parcourent les territoires marocains pour nourrir leurs animaux. Cette population est témoin au niveau national de très grosses mutations dues à une sédentarisation progressive faisant chuter leur nombre de têtes de 65 500 à 25 000 entre 2004 à 2014²⁰. Iels empruntent parfois les mêmes parcours pastoraux que les éleveur.euse.s sédentaires et se déplacent dans différentes régions comme en témoigne la représentation de différents flux nomades au Maroc en figure n°9.

²⁰ "Analyse des causes profondes du surpâturage au Maroc " Dr Fagouri Said
chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.diversearth.org/wp-content/uploads/2020/09/Surpaturage-au-Maroc-brochure-FR-webres.pdf

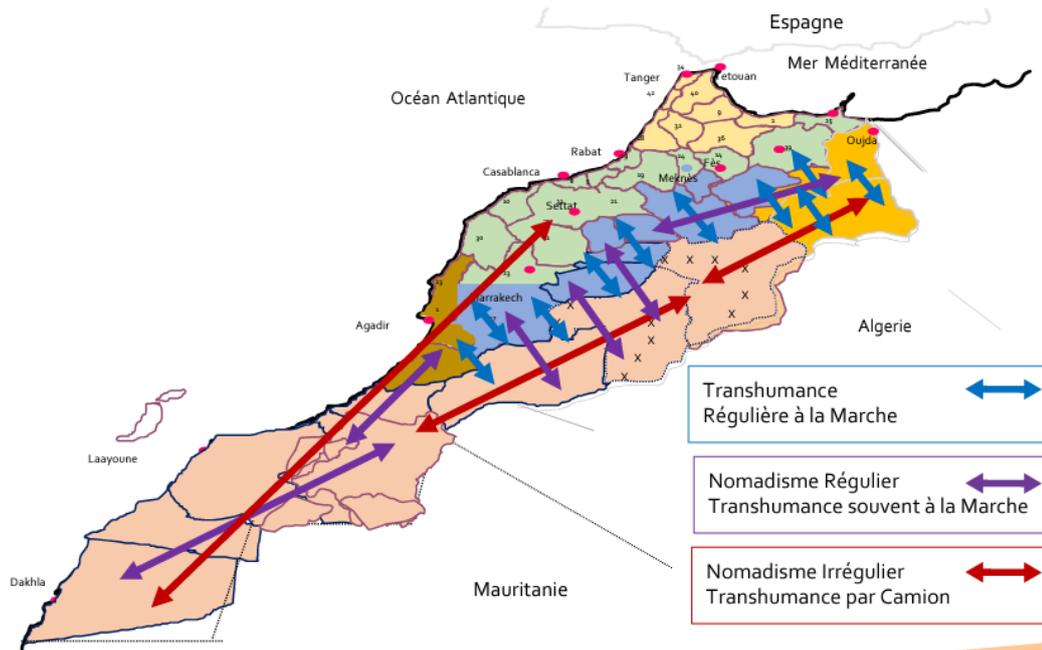


Figure N°9 : Représentation des flux migratoires des nomades au Maroc, Les racines du surpâturage au Maroc, Divers earth, Roads Less Travelled

Ces différent.e.s acteur.rice.s font face à de nombreux défis qui mettent en péril la vie sur leurs territoires. Le surpâturage est classé par le ministère marocain de l'Agriculture comme l'une des principales causes de désertification, car la perte de biodiversité entraîne la diminution de l'infiltration de l'eau dans les sols et favorise donc la désertification du territoire. En effet, le surpâturage, couplé à la perte en biodiversité du territoire, ont dégradé les conditions d'exercice du métier de berger.e.s. Actuellement, leurs effectifs diminuent au cours du temps à cause des conditions de travail qui se dégradent, de certaines mutations sociales dans les communautés et de la difficulté de transmission auprès des jeunes générations qui ne se retrouvent pas forcément dans ce mode de vie²¹. Le métier de berger.e.s est régi par les règles ancestrales du droit coutumier. L'histoire moderne du pays nous alerte cependant sur une disparition de l'application du droit coutumier. En conséquence, sans le maintien de systèmes de gestion communs, nous pouvons observer de nombreux problèmes apparaître comme le surpâturage, la dégradation des conditions d'abreuvement des animaux, la dégradation des conditions d'exercice des métiers liés au pastoralisme ou comme l'apparition de conflits entre les éleveur.euse.s sédentaires et nomades.

Les activités pastorales dans le Massif du Siroua occupent une place particulière au sein des sociétés, et font face à de nombreux enjeux grandissants. Il semble urgent de redéfinir et d'appliquer des pratiques résilientes pour la gestion des ressources communes liées aux activités pastorales comme le pâturage ou l'accès à l'eau. Si les métiers pastoraux venaient

²¹ Ces données sont issues de la table ronde sur les conditions d'exercices du métier de berger.e lors du festival de la laine le 1-2 juin 2024

à disparaître au cours des prochaines années, c'est également toute une autre partie de la population qui en serait impactée, notamment les femmes tisserandes qui représentent une part importante de la population dans le grand Siroua.

1.2.3 L'artisanat

L'artisanat au Maroc représente une grande part de l'économie des ménages, et particulièrement en zone rurale. En fonction des régions, l'artisanat est différent : céramiques, poteries, mosaïques, bijoux, tapis, etc... Dans le cas du Massif du Siroua, le territoire ne fait pas exception puisque les populations locales, notamment issues de la tribu Aït Ouzguit, sont réputées pour leur fabrication des tapis à base de laine de mouton : les tapis Ouaouzguit. La pratique du tissage est profondément ancrée dans les cultures amazighes²² locales. Cette pratique est un espace d'expression et de création libre pour les femmes qui transforment leurs vécus et leurs héritages culturels en motifs et en couleurs. Traditionnellement et depuis des siècles, les femmes transmettent ces savoirs-faire du travail de la laine, depuis la toison au tissage, entre mères et filles. Ces techniques de tissages sont le fruit d'un savoir-faire ancestral, la laine produite localement par les éleveur.euse.s est teinte naturellement grâce à l'utilisation de produits naturels locaux comme la garance, le curcuma, le henné ou l'armoise. Il est important de spécifier que la production de tapis dans le "Grand Siroua", qui inclut d'autres territoires comme notamment la ville de Taznakht, compteraient plus de 25 000 femmes tisserandes travaillant seules ou en communauté comme dans les 75 coopératives présentes sur le territoire.

Cet artisanat représente un enjeu important pour le territoire, car il fait également face à de nombreux défis en lien avec les mutations territoriales que nous avons énoncé plus haut. Ce secteur de production est un des seuls moyens pour les femmes de générer un revenu par elles-mêmes, l'accès au travail étant extrêmement compliqué dans ces zones où le taux d'analphabétisme est très élevé (au sein de la CT Siroua, 73.7% des femmes sont analphabètes). Cette population est donc très vulnérable et rencontre de nombreuses difficultés dans la commercialisation des produits. En effet, en l'absence de routes commerciales établies, les maigres moyens pour les femmes de vendre ces tapis sont de les exposer au sein de Groupements d'Intérêts Économiques ou centre artisanaux à Taznakht par le biais de leurs coopératives, de les vendre au souk ou de les vendre par elles-mêmes. Ces femmes étant également en charge de la plupart du travail domestique et des enfants, se voient choisir la facilité pour assurer l'entrée de revenus au foyer, en vendant leurs produits en grande quantité à des revendeur.euse.s. Malheureusement, leurs produits se commercialisent dans les grands centres touristiques à des prix bien supérieurs à celui acheté sans qu'elles génèrent de bénéfices honnêtes. À cause de ce manque d'opportunité et de choix, les tisserandes du massif du Siroua se retrouvent en situation de précarité et à une dévalorisation de leur travail qui demande un investissement

²² Les amazighes ou Imazighen sont les populations autochtone du Nord de l'Afrique qui occupent encore aujourd'hui une grande place de par leurs formes d'organisations sociales, leurs langues ou leurs cultures

conséquent. En témoigne ce tableau (figure n°10) du résultat d'une étude sur les débouchés économiques des produits de feutrage et de tissage de la laine dans le Massif du Siroua qui illustre bien les enjeux de commercialisation des tapis Ouaouzguite.

Produit	Prix moyen de vente actuel	Prix de vente au SMAG	Prix de vente optimal
Tapis Ouaouzguite 1 m ²	900,00 MAD	1 176,00 MAD	1 528,80 MAD

Figure N°10 : Tableau récapitulatif du prix moyen actuel de vente et des prix de ventes théoriques d'1 m² de tapis Ouaouzguite, étude sur les débouchés économiques des produits de feutrage et de tissage de la laine, Migrations & Développement

S'ajoute à cette précarité la dépendance à la laine et aux produits de teintures. Initialement, la totalité de la laine provenait des éleveur.euse.s environnants et les teintures de la récolte des différentes plantes et produits naturels dans les écosystèmes locaux. Avec la raréfaction du couvert végétal, la perte d'effectif du nombre d'éleveur.euse.s dans les douars associés à d'autres facteurs externes, les tisserandes se sont adaptées aux conditions par la modification de certaines méthodes de production. Dans un premier temps, il existe de moins en moins de tapis fabriqués à partir uniquement de laine de mouton du Siroua. Les problèmes d'approvisionnement ont poussé les femmes à s'approvisionner en grande partie sur les souks, où nous pouvons retrouver de la laine de divers horizons. Les méthodes de teintures changent également, l'utilisation de teintures chimiques à défaut des teintures naturelles engendrent une perte de savoir-faire et donc une perte de transmission pour les générations futures, mais permettent une réduction du temps de production des tapis.

La transmission de générations en générations de ces pratiques artisanales respectueuses de l'environnement et basées sur un système de complémentarité des productions locales est également sujet à ces mutations. Le fonctionnement des systèmes agricoles, pastoraux et artisanaux forment tout un écosystème social, économique et environnemental qui fonctionne grâce aux principes d'auto-complémentarité. À l'évidence, si un élément externe vient perturber le fonctionnement d'une partie, c'est la totalité de l'écosystème qui subit les conséquences et dans notre cas les conséquences du réchauffement climatique sur l'écosystème local complique le bon déroulement des activités économiques traditionnelles et respectueuses de l'environnement.

1.3 L'impact de l'évolution du territoire sur les populations

1.3.1 Une dégradation des modes de vie en zone rurale

Au cœur des montagnes de l'Anti-Atlas, les communautés locales sont impactées de différentes manières par cette dégradation substantielle des ressources naturelles. La vulnérabilité des populations face aux enjeux de dégradations est accentuée par leur faible adaptabilité. Comme nous l'avons vu, la quasi-totalité des activités socio-économiques de

la région sont caractérisées par leurs liens étroits avec les écosystèmes. La faible abondance des ressources engendre une dégradation des conditions d'exercice des métiers locaux, les témoignages des éleveur.euse.s rencontrés lors de la table ronde organisée du Festival de la laine à la CT Siroua, s'accordent tous. La situation engendre une dévalorisation des métiers traditionnels locaux qui, malheureusement, n'ont pas les moyens de s'adapter aux évolutions de la même manière que les exploitations commerciales. Les modes de vie intégrant les pratiques de nomadisme avec la transhumance se perdent alors qu'ils font partie des pratiques résilientes en termes de gestion de pâturages.

De plus, certains aspects du mode de vie des communautés ne conviennent plus aux attentes des sociétés actuelles. La délimitation est flagrante entre les types d'habitats que nous pouvons retrouver dans certains douars et les petites villes limitrophes. L'accès à l'eau potable et salubre en quantité, aux équipements modernes et aux transports et réseaux routiers sont des éléments de confort déterminants dans le choix des populations à rester sur leurs territoires. Prenons l'exemple des jeunes, perspective de vie d'un territoire, qui sont sujets à une évolution de la société marocaine qui a vu son Indice de Développement Humain passer entre 1990 à 2019 de 0.457 à 0.686 soit une évolution de 50.1%²³. Cette évolution témoigne d'une amélioration significative de la vie des Marocain.e.s. Cependant, dans les faits, la situation actuelle des jeunes au Maroc est inquiétante comme en témoigne ce graphique (figure n°11) du taux de chômage selon les tranches d'âges en milieu rural. L'évolution temporelle entre le premier trimestre de 2006 et le premier trimestre de 2024 se lit de droite à gauche, l'axe des ordonnées représente le taux de chômage.

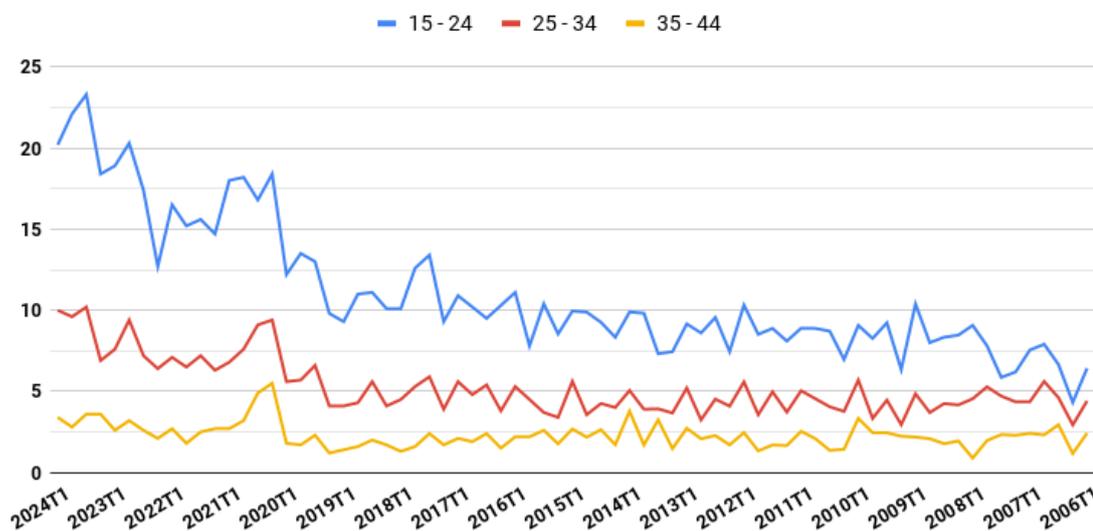


Figure N°11 : Evolution du taux de chômage des marocain.e.s de 15 à 44 ans, Enquête nationale sur l'emploi, Haut-Commissariat au Plan

²³PNUD, Rapport sur le développement humain 2022, La prochaine frontière : le développement humain et l'Anthropocène.

En effet, la situation dans le Massif du Siroua, offre peu de possibilité aux jeunes en termes d'activités professionnelles, notamment, car les métiers sont majoritairement tournés vers le secteur primaire (agriculture, élevage, artisanat, extraction minière) ou les services (transports, réparation mécaniques, restauration). Les évolutions modernes de la société marocaine ont permis à la majorité des jeunes ruraux de réaliser des études supérieures, suscitant leur intérêt pour de nouveaux secteurs, mais n'assurant pas forcément leurs emplois post-études, ce qui cause un déséquilibre au sein même de la société puisqu'en 2023 : 60% des jeunes diplômé.e.s se sont retrouvé.e.s sans emploi²⁴. S'ajoute à ces dimensions un développement inégal des territoires en termes d'accès aux infrastructures de loisir, de transport ou de formation, ayant pour conséquence un développement de la zone côtière touristique au mépris des zones rurales. Comme nous l'avons souligné plus tôt, les zones rurales au Maroc sont vulnérables et le séisme du 9 septembre 2023, survenu à proximité de la province de Taroudant est un très bon indicateur pour témoigner de la vulnérabilité des zones rurales face aux aléas. Face à cette tragédie, le gouvernement Marocain a annoncé la nécessité d'effectuer des réparations ou reconstructions pour pas moins de 50 000 familles, en plus des réseaux électriques, d'irrigations ou des routes. La fragilité des bâtiments, les conditions difficiles d'accès à certains éléments nécessaires à la vie en société centralisée, le manque de diversification dans les secteurs d'activités professionnels et la difficulté d'accès à ceux-ci ainsi que la présence d'inégalités d'infrastructures au sein du territoire environnant le Siroua, forment une accumulation de facteurs décisifs pour les populations. Cette intersectionnalité des facteurs contraignants causés par l'évolution du territoire impacte fortement la vie des habitant.e.s et pour certain.e.s l'unique solution pour s'assurer une vie digne ou confortable est de quitter son territoire.

1.3.2 Les migrations comme conséquences

La perte d'attractivité du territoire par la population locale que nous avons tenté d'analyser dans les parties précédentes associée avec la dégradation des conditions de vie sur le territoire engendrent selon notre analyse deux types de migrations. Les migrations contraintes qui ont lieu dans le Massif du Siroua sont étroitement liées avec une dégradation des conditions de vie en termes d'accès aux ressources, de contraintes à effectuer leur travail ou d'enclavement sévère. Dans les faits, l'enclavement peut s'avérer être une situation propice au bon fonctionnement de la vie sur un territoire par la vie en communauté ou l'abondance de ressources disponibles. Dans le cas d'une situation de dégradation partielle, où les rôles de la communauté et des écosystèmes jouent un rôle crucial dans la vie sur le territoire, l'enclavement peut très rapidement générer la mise en péril d'une communauté.

Nous retrouvons également des migrations contraintes par le séisme récent, les dégâts engendrés par celui-ci ont poussé certain.e.s habitant.e.s à s'installer au sein d'un bâti qui leur assure une plus grande sécurité face aux catastrophes naturelles comme les tremblements de terres ou les inondations. Certaines familles ont donc été contraintes de

²⁴ Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur l'emploi, 2022

quitter leurs communautés à cause du contexte écosystémique ou des événements récents, d'autres sont parties vers de meilleures conditions de vie en allant chercher du travail auprès des grandes agglomérations environnantes comme l'illustre bien la carte en figure n°12.

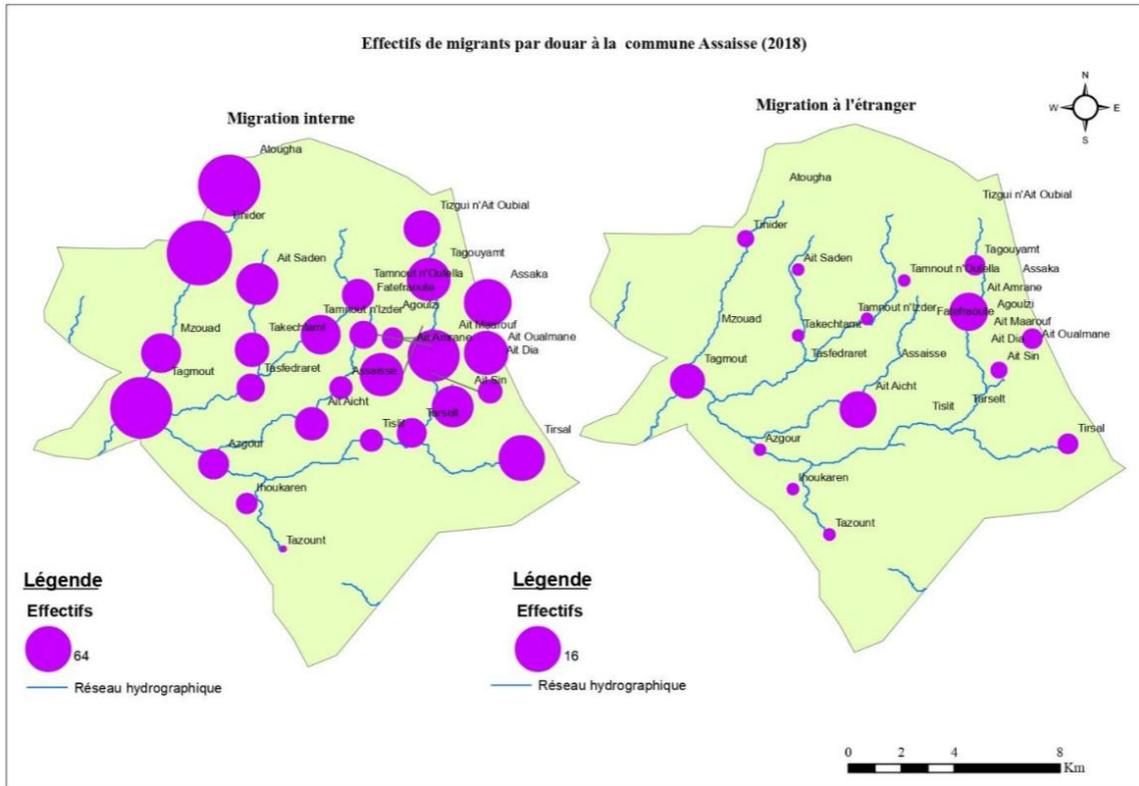


Figure N°12 : Effectifs de migrant.e.s par douar à la commune d'Assaïsse, Atlas cartographique, Migrations & Développement

Les migrations principales dans le Massif du Siroua (illustrées par les données de la CT Siroua) sont des migrations internes au pays dont le fort taux représente bien notre analyse concernant le contexte de dégradation des conditions de vie des populations. En effet, l'exode rural est un problème majeur au sein des sociétés et nous sert d'exemple pour valider ou non de la présence d'un ensemble d'éléments nécessaires pour assurer de bonnes conditions de vie sur un territoire. La seconde carte témoigne également des migrations à l'étranger pour toutes les personnes désireuses d'un avenir hors du royaume Marocain. Cet effectif minoritaire nous dit également que le souhait des populations locales n'est pas de s'exiler de leurs territoires, mais simplement que leurs territoires ne rassemblent désormais plus les éléments nécessaires à leurs visions du confort de vie domaniale.

Les communautés locales qui se rassemblent dans le Massif Montagneux du Siroua font plus que jamais face aux effets croissant du réchauffement climatique. Il nous semble essentiel d'examiner de près les évolutions des écosystèmes et des communautés locales pour comprendre le plus fidèlement possible les défis auxquels elles font face. Et en

réponse aux forts enjeux territoriaux, les instances de gouvernance locales ont décidé de mettre en place des systèmes de concertation pour gérer leurs biens communs.

2. Une situation propice à la participation des populations à la gestion intégrée de leurs territoires

2.1 La dimension transversale du changement climatique

Grâce à l'analyse du contexte écosystémique du Massif du Siroua ainsi que de l'économie des ménages, nous nous rendons bien compte de la transversalité du problème sur le territoire. Les populations locales sont vulnérables face à ces changements, mais les acteur.rice.s économiques également sont impactés. Les exploitations agricoles intensives, à titre d'exemple, malgré une grande adaptabilité de leurs parts, sont dépendantes des ressources hydriques. Et c'est pour cela que ce problème nécessite une compréhension globale et approfondie du fonctionnement du territoire pour assumer que la totalité des acteur.rice.s locaux.le.s sont menacé.e.s. Le problème de raréfaction des ressources, certes, impacte les communautés locales et leur autonomie sur leurs territoires, mais ce problème touche également toutes les populations, acteur.rice.ss économiques et institutionnels en aval du Massif du Siroua. Comme nous l'avons vu plus haut dans notre analyse, les territoires et plaines en aval des massifs montagneux sont également des lieux d'activités majeurs de l'économie régionale. La compréhension de cette inter-dépendance entre les communautés en amont et en aval place donc les populations du Massif du Siroua comme "garantes" de l'eau et donc de la vie sur les territoires.

Les communautés du Massif du Siroua, regroupées par APAC, sont réparties sur plusieurs douars, tous régis légalement par l'autorité des Collectivités Territoriales. Ces communautés ne sont, pour le moment, pas reconnues en tant qu'APAC au niveau du Comité du Registre National des APAC, mais tentent d'obtenir ce statut. L'eau est considérée par certaines populations amazighes comme le lien entre les différentes communautés. Le long de l'oued, au fur et à mesure du parcours de l'eau, les différentes communautés sont installées et liées par cette ressource. C'est dans cet état d'esprit que les Collectivités Territoriales ont initié un travail d'organisation du dialogue territorial pour débattre des enjeux locaux avec les habitant.e.s. Les pratiques agricoles ou pastorales non respectueuses des écosystèmes, à l'échelle des APAC, peuvent engendrer des conséquences sur les conditions de vie et d'habitat des communautés en aval. En tant qu'institution légale représentative des APAC, les Collectivités Territoriales jouent donc un rôle clé dans l'animation territoriale, le développement local et font face à des enjeux locaux qui ont des répercussions au niveau régional.

2.2 Un communautarisme fort

Les amazighes sont les populations autochtones du nord du continent Africain, présent dans tous les pays d'Afrique du Nord, et dans les zones Saharienne et certaines zones subsahariennes. Au Maroc, nous distinguons trois principales populations amazighes notamment les Souassas (ou chleuh) dans les montagnes du Haut Atlas et de l'Anti-Atlas, les Rifains dans les montagnes du Rif et les Braber dans les montagnes du Moyen Atlas. Leurs langues et cultures sont différentes et toujours pratiquées en fonction des régions. Au Maroc, on estime le nombre d'Amazighophone directe à 14.9 millions de locuteur.rice.s²⁵ soit 16% de la population nationale. Due à l'évolution du territoire Marocain, avec les différentes colonisations des Phéniciens, des Carthaginois, des Romains, des Byzantins, des Arabes puis des européens, les Amazigh constituent donc désormais une minorité. Au sein du Maroc moderne, les langues Amazigh n'étaient pas reconnues comme langues officielles avant 2011, mais pour autant, au sein des zones rurales, les langues et pratiques culturelles sont largement encore pratiquées. Dans le Massif du Siroua, la population fait partie des Souassas (issu de la région du Souss) et la langue parlée est de Tachelhiyt, selon les zones, les estimations de la population descendante directe des Amazigh varient entre 80% à 100%. Traditionnellement, dans le contexte territorial du Souss, les populations sédentaires habitent au sein de communautés issues de "tribus", que nous avons considérées comme APAC le long de notre analyse. Ces communautés territoriales comme les Ait Ouzguit que nous avons mentionnés, parfois très isolées dans les montagnes, vivaient en autosuffisance et grâce à l'interdépendance entre les douars pratiquant les activités économiques mentionnées plus tôt. L'agriculture, l'élevage et l'artisanat ont façonné les communautés sociales, regroupées en communautés agraires partageant les mêmes ressources, les mêmes besoins et mêmes intérêts : "*Les communautés rurales [...] forment la trame du tissu social dans la plus grande partie des espaces non-urbanisés*".²⁶ Ces populations très actives communautairement sont considérées comme des groupements de solidarité, cela se retrouve également au sein des douars dans les montagnes de l'Atlas. À titre d'exemple, la pratique de l'*aachour* dans le Massif du Siroua est toujours d'actualité, ce principe de charité issu de l'Islam consiste au partage d'un dixième des récoltes agricoles des habitant.e.s à destination de celles et ceux dans le besoin. Cette pratique, effectuée au moment du stockage des récoltes dans les greniers collectifs, témoigne du sens de la communauté qui existe encore au sein des sociétés traditionnelles locales.

En complément de ces aspects non négligeables, témoin du communautarisme des amazighes des montagnes de l'Atlas, le choix de vivre en communauté et de se regrouper fait aussi partie des faits marquants. En effet, au sein même des populations, nous remarquons de nombreux groupements par intérêt de la part de la société civile au sein de coopératives, de groupements d'intérêt ou d'association à vocations agricoles, culturelles ou de développement local. La Collectivité Territoriale d'Assaïsse compte dans son sein, un total de 6 coopératives ainsi que 27 associations, ces organes présents dans les douars

²⁵ Amazigh24, *Qui sont les amazighs ?*, Stéphane Arrami

²⁶ Grigori Lazarev, "*Les communautés rurales dans le processus de démocratisation au Maghreb*", Critique économique n°35, 2017.

tentent de mener des actions auprès de leurs communautés respectives. La recherche de l'amélioration du bien-être social se manifeste à travers les projets portés par ces associations comme l'approvisionnement en eau et électricité des ménages, l'aménagement de pistes pour relier des douars entre eux, le soutien à l'éducation préscolaire ou la construction de réseaux d'irrigation. Les populations tentent elles-mêmes de répondre à leurs besoins propres par l'auto-organisation, guidées par la volonté de voir leurs conditions de vie s'améliorer.

C'est également le cas des habitant.e.s ayant fait le choix de migrer, ces ancien.ne.s habitant.e.s originaire du Massif du Siroua ou du Souss en général, font également partie des acteur.rice.s territoriaux.les importants. L'exemple même de la création de Migrations & Développement fait écho à ces acteur.rice.s trop souvent oublié.e.s. L'organisation Migrations & Développement est une association de loi 1901 fondée par Jamal Lahoussine un habitant du Douar d'Imgoune ayant migré en France suite à la prospection d'entreprises françaises à la recherche de main d'œuvre dans le Souss. Mr Lahoussine, après avoir vécu un licenciement suite à la fermeture de l'usine d'aluminium dans laquelle il travaillait en France, décide avec ses camarades de créer Migrations & Développement. L'association, constituée au départ majoritairement de migrants originaires du Souss Massa, lance de multiples projets dans les villages les plus reculés, notamment autour de l'électrification, de l'accès à l'eau, de l'assainissement ou de création d'écoles. De cette manière, les personnes migrantes se placent désormais comme des acteur.rice.s proactif.ve.s du développement de leur région d'origine. S'ensuit dans les années 2000, un élargissement des activités de l'association avec la mise en valeur des ressources du territoire comme avec la culture du safran, de l'huile d'argan ou du tourisme solidaire. De cette manière, l'organisation prend une tout autre direction dans le développement local avec la mise en place d'actions de développement beaucoup plus pérenne et engageant les acteur.rice.s de la société civile permettant à moyen et long terme un développement endogène des populations. Suite à l'émergence de dynamiques territoriales, Migrations & développement tente désormais d'agir dans le renforcement de capacités des acteurs.rice.s territoriaux.les. La volonté d'agir de la part des migrant.e.s marocain.e.s résidant à l'étranger a également grandi, M&D a ainsi plaidoyer pour des politiques publiques favorisant les investissements productifs des marocain.e.s résidant à l'étranger.²⁷

Au cours du temps, le communautarisme des populations locales du Massif du Siroua a permis au territoire d'engager de concrètes dynamiques de développement territorial. Que ce soit par l'entraide entre les habitant.e.s, la défense de leurs intérêts ou la mise en place de projet pour le bien-être social des communautés, la population du Massif du Siroua témoigne d'un fort sens de la communauté, témoin d'un attachement territorial, point de départ d'un dialogue concerté pour la gestion des ressources naturelles.

²⁷Migrations & Développement, "*Investissement productif des Marocains Résidant à l'Etranger et développement des territoires*", Regards sur les Migrations et le Développement N°1, Mars 2014

2.3 Le choix de la concertation

2.3.1 Le choix d'un dialogue social pour les ressources naturelles

La transversalité du problème de raréfaction se manifeste par la dégradation des conditions d'exercice des activités locales et de tous les acteurs et actrices locaux. Les communautés locales, résilientes en termes d'adaptation aux milieux dans lesquelles elles vivent, ont toujours su s'adapter à leurs milieux, car elles n'ont pas toujours eu d'autre choix. De manière à s'adapter aux milieux dans l'optimisation de l'utilisation des ressources ou d'adaptation aux conséquences, il est nécessaire de connaître les besoins de chacun.e des acteurs et actrices locaux pour adapter les pratiques. Dans cette démarche, la coordination des actions et l'adoption de pratiques communes passe forcément par un dialogue social nécessaire pour ne pas oublier d'acteur.rice.s territoriaux.les. La dégradation progressive des écosystèmes a poussé les communautés à se rassembler pour discuter des problèmes, établir des objectifs communs, et, en fonction de leurs compétences et connaissances du territoire de proposer des solutions adaptées. Nous entendons par la gestion des ressources naturelles des communautés locales, toutes les mesures et règles établies en lien avec l'utilisation et l'accès à celles-ci, comme l'utilisation des systèmes d'irrigation ou la gestion des pâturages. Mais également toutes les mesures prises pour adapter les pratiques locales pour adopter les pratiques résilientes comme la mise en défens des pâturages ou l'adaptation des cultures agricoles.

Au sein des communautés du Massif du Siroua, les règles coutumières sont le fondement de la communauté et du lien social des populations locales. Les règles orales ou écrites régissent les codes sociaux des populations et sont propres aux fonctionnements des instances de gouvernances traditionnelles de chaque douar ou de chaque APAC. Les règles concernant les pratiques agricoles, la gestion des biens communs, les règles sociales ou encore les punitions permettent aux communautés de vivre en auto-gestion depuis des siècles selon le fonctionnement des sociétés traditionnelles locales tout en permettant de répondre aux nouveaux enjeux en maintenant un dialogue territorial entre les acteur.rice.s pour faire face aux enjeux communs. C'est dans cette démarche que les ressources naturelles et la biodiversité en général, en tant que piliers centraux de toutes les pratiques économiques locales, sont au cœur des discussions des populations locales.

2.3.2 Les Espaces de Concertation Locale (ECL)

Dans le cadre de la politique d'action des CT, les formes d'organisations ancestrales agissant sur le territoire au niveau des douars et des APAC n'ont pas été inclus dans le processus décisionnel. La gestion territoriale des CT ne favorisant pas l'inclusion des acteur.rice.s locaux.les dans le processus de gestion initialement, le territoire se voit donc être géré de deux manières. La première, par les populations autochtones, de manière traditionnelle, détachée de toute autorité, et la seconde par les CT répondant à l'autorité

du pouvoir central. C'est dans ce contexte que les CT se retrouvent bloquées dans un système de gouvernance pluriel ne permettant pas une gestion efficace du territoire. À partir de ce constat et d'un besoin de coordination entre les acteur.rice.s locaux.les, M&D propose une initiative auprès des CT pour développer et mettre en place un outil de gouvernance participatif des ressources naturelles, les Espaces de Concertation Locale. Le choix de la gestion des ressources naturelles part du fait que "*les sources principales de revenus des communautés sont les ressources naturelles*²⁸" et que traditionnellement les CA et APAC gèrent collectivement ces ressources.

Un Espace de Concertation Local (ECL) est un outil qui permet de rassembler différent.e.s acteur.rice.s d'un même territoire pour débattre de la gestion des ressources naturelles et planifier les actions en lien avec la CT. Cette concertation pluri-acteur.rice.s permet de promouvoir le dialogue territorial et d'uniformiser les dynamiques civiles et celle des autorités. Cela permet de rassembler les différent.es acteur.rice.s autour des enjeux communs pour faciliter une gestion uniforme et cohérente des ressources naturelles et du développement local. La création des ECL vise à renforcer la gouvernance locale grâce à la co-construction d'un climat de confiance, de travail et de coopération entre institutions, APAC et OSC. Cette démarche de concertation pluri-acteur.rice.s, a été initiée par M&D suite à un diagnostic territorial effectué en 2016. Cet état des lieux témoigne d'un manque d'articulation entre deux types de gestion présent sur le territoire, la gestion traditionnelle par les APAC et la gestion des CT. Les actions n'étant pas complémentaires et ces organismes ne se reconnaissant pas officiellement, la situation peut provoquer des conflits. Des projets ont été menés à la suite de ce diagnostic pour initier cette démarche entre les APAC et les CT ainsi qu'un projet pour renforcer les dynamiques associatives et la démocratie participative. De ce fait, la démarche des ECL a été lancée et continue d'être appliquée au sein des CT et notamment avec le projet AGIR. Le processus de concertation n'est pas encore un processus formalisé, mais peut être résumé en six étapes majeures :

- L'information et la mobilisation des OSC
- La validation de la volonté de cette démarche par les acteurs institutionnels
- La structuration et l'implication des acteur.rice.s et parties prenantes
- La formalisation du processus de concertation
- La planification de la participation citoyenne dans le déroulement des activités
- L'accompagnement du dispositif

De cette manière, les ECL offrent la possibilité aux CT de mener des approches participatives dans la gestion du développement territorial. Ils favorisent l'implication de la population dans les instances de gouvernance institutionnelle et de l'appropriation des politiques publiques locales. En ayant la possibilité d'être représentées dans ces instances de décisions, les populations ont la possibilité de soumettre des propositions adaptées aux enjeux locaux. De plus, cette approche permet également d'institutionnaliser l'autorité du droit coutumier appliqué dans les zones rurales par les communautés. Grâce à une

²⁸ Youssef El HIYANI, entretien effectué dans le cadre de ce mémoire

représentativité des acteur.rice.s de la société civile, le respect du droit coutumier est assuré dans la mise en place des pratiques adaptées au territoire. La légitimité de cet outil est garantie par l'adhésion commune aux enjeux et aux objectifs, par la participation et la concertation pour la prise de décision et le suivi des activités, ainsi que dans la pluralité des acteur.rice.s présent.e.s. Cet outil permet l'exercice de la démocratie participative à échelle locale, l'organisation de débats sur les questions de développement et de politiques publiques locales permettent d'obtenir l'avis de tou.te.s. Et dans ce sens, cette instance de gouvernance est légitime auprès des communautés locales et du gouvernement Marocain puisqu'elle répond aux obligations légales de gestion du développement territorial.

2.3.3 La légitimité des populations à gérer leurs territoires

La gestion des ressources naturelles est un sujet compliqué qui mène à diverses opinions, Garret Hardin, dans son essai sur la "Tragédie des communs", avait une vision pessimiste des biens communs. Il considérait que la propriété partagée d'une ressource commune à de fortes chances de mener à des inégalités d'utilisation, à l'accaparement et à la dégradation. En effet, l'accaparement des ressources par une partie prenante ou les conflits sont des risques à considérer dans le cas d'une gestion commune des ressources naturelles. Nous verrons par la suite et plus en détail quels sont les contraintes et risques de la gestion commune des ressources naturelles dans le contexte des communautés du Massif du Siroua. La question d'une gestion par un acteur externe aux populations locales, comme par une entreprise privée ou par une instance de gouvernance étatique, relève également de nombreux défis. La gestion des ressources naturelles par une autorité externe aux communautés relève de l'utopie et de nombreux exemples illustrent le fait que ces pratiques de gestion ne sont pas adaptées aux enjeux territoriaux. Un modèle de gestion externalisé se doit de connaître à la perfection le fonctionnement territorial traditionnel des populations au risque de mener des actions qui ne correspondent pas du tout aux besoins des premier.e.s usager.e.s. De même, la pertinence et l'efficacité des actions peuvent être altérées, la connaissance du fonctionnement du territoire est un pré-requis qui demanderait énormément de ressources et de moyens de la part d'un acteur externe pour cette compréhension. Mr Olivier Hebrard, expert français en agroécologie et permaculture, en Gestion Intégrée des Ressources en Eau, en géologie, hydrologie et hydrogéologie, étudie le Massif du Siroua dans le cadre de ses recherches professionnelles et participe au déroulement et au suivi de certaines activités du projet AGIR de Migrations & Développement²⁹. Lors d'une mission exploratoire pour identifier de potentielles zones propices à l'aménagement d'un bassin versant, un habitant d'un douar l'a amené auprès d'aménagements effectués par "les ancien.ne.s". Il s'avère que ces aménagements se trouvaient parfaitement au sein d'une zone permettant l'infiltration des eaux pluviales dans

²⁹ Le projet TOUDERT – AGIR : "Pour un Massif du Siroua résilient et protégé, l'approche agroécologique au service des territoires de vie (Aire et territoire du Patrimoine Autochtone et Communautaire)", présentation sur le site de M&D : < <https://www.migdev.org/projets/toudert-agir-pour-le-massif-du-siroua/> >

un aquifère karstique³⁰, mais également du déversement dans une source en aval. Sans moyens de mesure, sans connaissance théorique de la géologie ou de l'hydrologie, les populations locales, connaissant à la perfection leur territoire, ont été capables d'analyser la manière dont est façonné leur territoire pour mener des pratiques adaptées et résilientes pour faire face à un problème local. Cette découverte affirme le fait que les APAC entretiennent depuis des siècles une relation étroite avec leurs écosystèmes et qu'elles sont les plus à même de répondre à leurs propres enjeux.

Les APAC, en décidant de mettre en place des règles de gestion des ressources naturelles grâce à la concertation dans les instances de gouvernance locale, démontrent de leur compréhension des enjeux autour des ressources et de l'interconnexion entre les territoires. Ces communautés peuvent être considérées comme les "garant.e.s" ou "citoyen.ne.s" des ressources naturelles. Le terme de "citoyen.ne.s de l'eau" a été introduit en 2012 dans l'ouvrage "L'eau, bien commun : un nouveau paradigme basé sur la citoyenneté et la sécurité de l'eau"³¹. Selon les auteur.rice.s, la citoyenneté de l'eau serait un idéal à atteindre dans lequel les acteur.rice.s possèdent une compréhension globale du rôle de toutes les parties prenantes et de l'interconnexion entre les territoires partageant la ressource en eau. Cette notion dépasse le stade de la concertation des populations, puisqu'elle réinvente la gouvernance de l'eau et le rapport à l'eau des populations.

Si l'auto-gestion des populations est une manière de proposer les solutions les plus adaptées aux populations et territoires, la gestion externalisée est tout de même possible à condition de respecter un principe de concertation et de décision de la part des premier.e.s concerné.e.s. Mohamed cherif nous en donne l'exemple dans son argumentation avec le cas des nouveaux ksour dans la région du M'zab en Algérie³². Ce projet de construction d'un ksar ³³ a été voulu consultatif dès la planification urbaine par les futur.e.s habitant.e.s, ce projet innovant allie au sein de ces communautés Amazigh, les règles du droit coutumier local, les normes de construction nationales ainsi que les volontés des habitant.e.s. La construction de cet habitat collectif a pour volonté d'imaginer

³⁰ Un aquifère karstique est une formation géologique où l'eau souterraine circule à travers des cavernes, des fissures et des canaux créés par la dissolution du calcaire ou d'autres roches solubles. Ces aquifères sont souvent caractérisés par une grande capacité de stockage d'eau et une circulation rapide, ce qui peut rendre leur gestion et leur protection plus complexes.

³¹ Daniel Moss, Buenaventura Dargantes, Mary-Ann Manahan, L'eau, bien commun : un nouveau paradigme basé sur la citoyenneté et la sécurité de l'eau. Partage des eaux: ressources et informations pour une gestion juste et durable de l'eau, disponible à : site internet, 2012, [Consulté le 8 juillet 2024], disponible sur : <https://www.partagedeseaux.info/L-eau-bien-commun-un-nouveau-paradigme-base-sur-la-citoyennete-et-la-securite>

³² ADAD, Mohamed Cherif. Gouvernance locale et réglementation : Nouvelles expériences au M'zab. Le cas des nouveaux ksour. In Hassan Ait Haddou, Catherine Bernié-Boissard and Marc Méquignon (dir.). La ville « durable » : Interrogations méditerranéennes. Open edition : En ligne , 2021, p. 85-94

³³ Un ksar (ksour au pluriel) est une forme d'habitat collectif, un village fortifié présent en Afrique du Nord notamment. Il est souvent construit en pierre et comprend des maisons, des entrepôts et des structures de stockage, le tout entouré de murailles pour se protéger des invasions et des conditions climatiques difficiles. Les ksars étaient principalement utilisés pour le stockage des récoltes et la protection des habitants.

un espace de vie respectant les coutumes locales et les évolutions des sociétés. À titre d'exemple, selon la volonté des futur.e.s habitant.e.s, une place publique a été construite, ce qui est inhabituel dans les ksour traditionnels. De même que dans les communautés Amazigh du Massif du Siroua, les règles ancestrales régissent la vie en communauté et cela se retrouve dans les aménagements de séparations des sphères publiques et privées (pas de vis-à-vis, pas d'espaces surplombants la vie personnelle des autres, espaces communs...), des espaces "pur" et impurs" ou des espaces utilisés par les femmes ou par les hommes. Ces exemples témoignent donc de la pleine légitimité des premier.e.s concerné.e.s à être impliqué.e.s dans les décisions principales : *"...dans un esprit de concertation, de consultation et de participation. Cette manière de faire était compatible avec la culture locale, car l'usager était le mieux placé pour régler et gérer ses problèmes et estimer ses besoins"*³⁴. De cette manière, la population a les moyens de s'approprier son espace de vie alors qu'elle n'est pas en charge de sa construction et de sa planification. Cela enclenche également un dialogue social et un climat de convivialité entre les membres de cette communauté : *"En fait, il était là pour contrôler et participer à l'évolution de son futur espace de vie, d'où la création d'un sentiment de collégialité, de voisinage et de solidarité"*. Comme décrit, le sens de la communauté et des règles communes respectueuses de coutumes locales sont les fondements de ces communautés, cela se manifeste par la construction d'un espace dédié à la concertation de la population. Cette concertation semble évidente, car la construction d'un ksar non adapté aux besoins des populations ne serait tout simplement pas habité, il en va de même pour la gestion des ressources naturelles dans le Massif du Siroua, si la population n'est pas impliquée, le travail effectué ne sera pas efficace voir inutile.

Les populations du Massif du Siroua sont fortement impactées et vulnérables face aux conséquences du réchauffement climatique au sein de leurs territoires. Les mutations écosystémiques ayant engendré des conséquences économiques et sociales au sein des communautés, les habitant.e.s ont décidé d'appliquer localement des pratiques communes pour renforcer leur résilience. Les communautés, en tant qu'actrices légitimes et composées des populations autochtones du territoire, se concertent pour assurer une gestion durable et responsable des ressources naturelles et pour développer des pratiques résilientes face aux nouveaux enjeux territoriaux. Comme nous l'avons vu, cette participation est un élément fondamental pour fonctionner au sein d'un territoire complexe comme le Massif du Siroua. Mais pour assurer une concertation représentative et prenant en compte la totalité des acteur.rice.s, les instances de gouvernances locales ont également adapté leurs fonctionnements, notamment par le bien de l'inclusion de nouveaux.lles acteur.rice.s.

³⁴ ADAD, Mohamed Cherif. Gouvernance locale et réglementation : Nouvelles expériences au M'zab. Le cas des nouveaux ksour. In Hassan Ait Haddou, Catherine Bernié-Boissard and Marc Méquignon (dir.). La ville « durable » : Interrogations méditerranéennes. Open edition : En ligne , 2021, p. 85-94

II. Le choix de l'inclusivité et de la participation dans les nouvelles instances de gouvernance

1 Un nouveau modèle de gouvernance inspiré par le contexte local

1.1 La gouvernance traditionnelle

1.1.1 Les Jma'a, un système de gouvernance participatif

Le terme "Jma'a" signifie réunion ou collectif en arabe, ce terme désigne les conseils de villages qui s'organisent au sein des communautés au niveau des douars et des APAC. Ces instances de gouvernances sont issues du droit coutumier Amazigh local, et représentent les plus anciennes instances de gouvernance du Maroc. Ce cadre sociopolitique traditionnel permet aux communautés de gérer les affaires collectives comme les biens communs ou les affaires publiques de la communauté. Le fonctionnement des Jma'a est participatif et permet une représentativité de toute la communauté. Les décisions prises sont donc propres aux populations respectant les règles communautaires et les calendriers agricoles et pastoraux. Au niveau des douars, les Jma'a sont généralement composées d'un représentant par famille, généralement un homme sage, connaissant bien le territoire et ses enjeux. Ce fonctionnement permet théoriquement d'assurer une représentativité potentielle des intérêts personnels de toute la population ainsi que du bien commun. Le calendrier, les règles agricoles et communes aux douars sont définies dans ces instances, à titre d'exemple la récolte des parcelles est une tâche commune aux douars, chacun.e.s à leurs tours, les habitant.e.s du douar vont bénéficier de l'aide de la communauté pour récolter ses parcelles. Le calendrier des récoltes et de la semence est décidé dans ces instances, toujours dans un souci de respect des communautés, des contraintes et de l'écosystème. Au niveau des APAC, les Jma'a regroupent les douars sur les questions communes, la représentativité est assurée par la présence d'un ou de deux membres de chaque douar. Sont décidées au sein de ces instances les règles qui régissent les biens communs aux communautés comme les règles de gestion du grenier, la gestion des pâturages, la gestion de l'accès à l'eau etc. Les Jma'a représentent l'autorité du territoire, un chef "Amghar" est désigné par la communauté pour une durée déterminée et l'assemblée : "...*légifère, veille à l'application des lois de la communauté et se charge d'appliquer les sanctions contre ceux qui ne respectent pas ces lois...*"³⁵. En tant qu'organe de gouvernance des sociétés amazighes, l'assemblée attribue des rôles à des membres de la communauté liés aux questions juridiques, de surveillance du respect des lois, de gestion du grenier.

³⁵ Driss ben Ali, *Le Maroc précapitaliste*, éd. SMER, 1983.p174

Les Jma'a dans le Massif du Siroua ne fonctionnent plus de cette manière, il n'existe plus réellement d'organes représentatif qui se regroupent régulièrement. En cause, les récentes transformations sociétales liées aux réformes nationales ou à l'exode rurale ont perturbé le fonctionnement des communautés. Certaines ont abandonné leurs principes de gestion traditionnel, d'autres ont adopté le statut d'associations villageoises (AV), la dégradation du tissu social à cause des migrations impacte fortement le fonctionnement de ces instances. En revanche, l'organisation territoriale est bien présente, lorsqu'il est nécessaire, les populations continuent de se regrouper pour faire face aux différents enjeux. Pour cela, les personnes influentes ou importantes au sein des familles et des communautés se regroupent pour prendre des décisions. En réponse à ce contexte en pleine dégradation, les ECL ont été pensés pour redonner vie à cette dynamique locale en saisissant les éléments fondamentaux. Le système législatif et juridique de ces communautés est assuré par la décision de principes et règles communes appelées "Orfs", majoritairement orales et parfois écrites dans des chartes. Il existe de nombreux exemples de chartes sur des thématiques diverses comme le droit de la famille, le droit pénal ou la gestion des ressources naturelles.

1.1.2 Les chartes

Dans le territoire Marocain, les chartes et documents faisant office de codes ou textes de lois sont nombreux, certains sont encore conservés au sein des communautés, soit en tant qu'outil légitime de gestion, soit en tant qu'archive communautaire. Un référencement des documents, effectué dans le cadre de l'étude historique du droit coutumier et des législations Marocaines par l'organisation Tamaynut, nous permet d'analyser la diversité d'origine, de thématique et d'époques des documents référencés. La loi d'Akounssan à titre d'exemple a été retrouvée dans la région de Taroudant et fait office d'un code pénal datant de l'an 1268 (après Jésus-Christ). Cette étude n'est pas représentative du nombre de chartes retrouvées, mais nous offre un aperçu de la diversité de celles-ci. De nombreux codes régissent également la distribution de l'eau au sein des communautés, la gestion d'un grenier collectif ou d'un souk. Au total, dans ce référencement, nous comptons sept chartes différentes de 1787 à 1931³⁶ régissant les *Orfs* relatives à la gestion et la répartition de la ressource en eau. Cela nous démontre que depuis plusieurs siècles, les communautés amazighes du Maroc sont soucieuses de la bonne gestion des ressources naturelles et de la bonne application de règles communes par l'établissement de nombreuses lois. Selon cette même étude, l'origine des chartes remonterait à la sédentarisation des populations amazighes nomades et sont très liées à la construction des premiers greniers : "*Dans un contexte d'insécurité, les communautés agro-pastorales du Djebel Saghro ont construit leur grenier pour entreposer leurs provisions lors de leurs déplacements*"³⁷. La nécessité de règles communes de conservation, d'entretien du bâti, de la surveillance du grenier a favorisé les communautés à élaborer ces textes. Les

³⁶ Selon l'Organisation Tamaynut. *Le droit coutumier et les législations au Maroc*. Rabat 2007

³⁷ *ibid*

communautés amazighes ayant des méthodes de transmission culturelles en grande partie orales, l'écriture de chartes et d'*Orfs* témoigne de la volonté d'assurer une transmission exacte des décisions prises pour la communauté et d'une gestion claire pour tou.te.s. Ce principe de rédaction des chartes, avec le temps, a investi d'autres domaines de gestion et notamment pour la gestion des pâturages et des ressources naturelles. Les sociétés amazighes des montagnes du sud de l'Atlas marocain n'ont pas toujours écrit ces chartes pour gérer les affaires communes. Comme la majeure partie des contes traditionnels, des règles coutumières ou des musiques, la transmission est orale et les écrits sont rares. Même si les écrits existent, les cultures perdurent majoritairement grâce à l'oralité et la pratique de celles-ci. La rédaction de chartes communes dépend de la présence d'une personne lettrée dans les communautés, ce qui n'était pas chose commune avant la colonisation Arabe du territoire.

Dans le cas du Massif du Siroua, de nombreuses chartes existent au sein des communautés. Elles sont généralement gardées par une famille garante qui se les transmet de génération en génération. Malheureusement, de nombreuses chartes ont été perdues, ou sont fortement dégradées, d'autres sont archivées où sont volontairement cachées. L'annexe N°1 comprend la charte ancestrale régissant la gestion de la "chose locale" ou autrement dit des affaires publiques du douar Ait Tigga présent dans l'APAC Ait Semgane et de la CT Siroua. Cette charte ancestrale écrite sur une peau de gazelle est toujours d'actualité au sein du douar et régit les règles communes du douar. À titre d'exemple, il y est écrit que tout habitant.e.s accueillant une autre personne dans sa maison doit en informer la Jma'a pour obtenir l'approbation. Le droit coutumier constitué des Jma'a, des instances juridiques, des chartes et *Orfs*, sont les éléments qui légitiment la souveraineté des communautés amazighes dans le Massif du Siroua et dans le sud du Maroc.

1.2 La légitimité du droit coutumier

1.2.1 La légitimité légale

La place du droit coutumier dans le Maroc pré-protectorat (avant 1912) représente, pour les populations des zones rurales, l'autorité qui régit le fonctionnement et les règles de la vie commune. L'autonomie des sociétés amazighes face au pouvoir central du Sultan est plutôt étonnante, mais s'explique par le manque de moyens matériels suffisant pour imposer le pouvoir central dans tout le pays : *"À partir de cette réalité une grande partie du pays échappe à l'autorité du pouvoir central [...] Elles ne paient pas la dîme, ne participent pas aux Harkas ³⁸du sultan, n'exécutent pas les instructions administratives et législatives..."³⁹*. Les communautés amazighes étaient en quelque sorte séparées du reste de la population Marocaine, elles sont majoritairement présentes en zones rurales là où il est difficile d'appliquer les lois nationales. Cette séparation a donc permis au droit coutumier de perdurer dans la vie des territoires et des populations. Les communautés,

³⁸ Les Harkas étaient les campagnes militaires du Sultan

³⁹ Organisation Tamaynut. *Le droit coutumier et les législations au Maroc*. Rabat 2007

que nous pouvons considérer comme des “petites républiques Amazigh”⁴⁰, disposent de leurs instances de gouvernance, de justice et perpétuent les traditions locales. Après la colonisation Française avec le protectorat de 1912 à 1956, une unification juridique est souhaitée par le pouvoir central, mais vouée à l’échec à cause de : *“la faiblesse des unités administratives implantées et l’absence des équipements publics ont conduit à ce que les communautés rurales continuent à gérer leurs services de base suivant leurs traditions et coutumes”*⁴¹. Le territoire Marocain dans sa globalité fait face à de nombreux défis dans l’unification du pays et notamment dans la nécessité de renforcer l’autorité territoriale. Comme nous pouvons le témoigner, malgré le temps qui passe et un travail de montée en compétences et en moyens des institutions régionales lors du protectorat Français, la pratique de ce droit perdure. Le droit coutumier Marocain dans son entièreté ne présente pas d’unité bien définie, mais se compose de nombreuses entités à part entières et bien distinctes. Comme nous l’avons vu, le droit coutumier est également en constante évolution et est bien différencié en fonction des contextes locaux, car il répond aux enjeux et besoins locaux. Actuellement, le gouvernement Marocain, en tant qu’autorité légitime nationale, applique bien sa politique sur la totalité du territoire, mais en parallèle, le droit coutumier régit toujours une partie de l’organisation sociale des communautés isolées en zones rurales. L’application du droit coutumier n’étant pas contraire, dans ses principes, aux législations nationales, le maintien de la coutume permet d’assurer un système viable dans les communautés.

Néanmoins, le droit coutumier et les APAC ne sont pas reconnus, ce sont des organisations et des règles informelles qui n’ont aucune autorité légale sur le territoire. Certes, ces règles sont appliquées sur le territoire par les communautés, mais les CT ont l’autorité légale de mener les projets sur le territoire. Les projets néanmoins répondent aux obligations politiques du pouvoir central et de l’autorité régionale qui valident les budgets. Il existe donc un enjeu de reconnaissance de ces APAC et de leurs droits sur le territoire ainsi qu’un besoin d’implication dans les instances de gouvernances étatiques comme des actrices à part entière. Dans les territoires ruraux Sud-Marocain, la question de souveraineté du territoire est compliquée puisqu’elle soulève beaucoup d’enjeux et d’évènements historiques sensibles. Les populations locales sont souveraines et répondent légalement à l’autorité du pouvoir central représenté par les CT mais communautairement, elles appliquent les règles des Jma’a. Ce qui peut poser un problème, c’est la non-articulation des projets menés entre les CT et les APAC sur le territoire qui peut mener à des conflits internes. Il existe également une volonté de mise en réseau des APAC au niveau régional afin de plaider à leurs reconnaissances. Ces CA souhaitent intégrer l’agenda national de conservation en tant qu’APAC pour le respect et la reconnaissance des systèmes de gouvernance, de la culture, des modes de vie des communautés. De même, certaines communautés comme le douar de Hloukte ont initié un travail de légalisation d’une loi coutumière auprès du Caïdat ⁴²permettant la mise en défens d’un bassin versant. Cette

⁴⁰ ibid

⁴¹ ibid

⁴² Le Caïdat est un organe autoritaire sous la direction du ministère de l’Intérieur

démarche a permis aux communautés de montrer leur légitimité en tant qu'acteur local capable d'institutionnaliser le droit coutumier.

1.2.2 La légitimité communautaire

Le droit coutumier des populations amazighes de l'Atlas Marocain, comme nous avons pu le constater, aborde uniquement des sujets liés à la gestion de la vie des communautés. L'établissement des règles est fait de manière représentative et coopérative, soucieuse de toutes les parties prenantes de la communauté sur la gestion des biens communs et des règles sociétales. La légitimité du droit coutumier se trouve notamment dans la mise en place d'*Orfs* adaptées aux enjeux locaux par des instances de gouvernance locale qui appartiennent à la communauté et défendent les intérêts communs. Les instances de gouvernance locale répondent aux obligations sociales, politiques et culturelles des populations actuelles. Les Jma'a s'organisent en fonction du rythme de la vie sociale et économique locale : *"...les communautés locales ne se contentent pas d'appliquer un ensemble figé de règles léguées par les ancêtres, mais élaborent, produisent et réinventent continuellement le droit"* ⁴³.

Les instances de gouvernances traditionnelles Amazigh ont toute leur légitimité auprès des communautés, car elles régissent leurs fonctionnements depuis des siècles. Les chartes et *Orfs* établies suivent un principe de non-modification. Le respect des anciens et de leurs coutumes permet de maintenir ce système de gestion légitime générations après générations. Les *Orfs* sont toujours appliquées au sein des communautés, la transmission passe par la pratique et par exemple tant que les populations irriguent leurs parcelles avec l'eau retenue, les règles d'utilisations sont les mêmes. La gestion à petite échelle d'un territoire permet de facilement communiquer et rassembler les populations pour effectuer des tâches communes. Cette proximité entre les habitants permet d'adapter facilement les mesures au territoire et voir en fonction des résultats obtenus si les solutions sont adaptées. Comme exemple, si un douar rencontre des difficultés dans la disponibilité de l'eau pour l'irrigation des parcelles agricoles, les tours d'eau peuvent être raccourcis ou retardés pour s'adapter aux contraintes locales.

C'est grâce à cette adaptation à leur environnement et donc de leurs modes de vie que les APAC sont les populations légitimes de ce territoire. La pertinence des sujets abordés est assurée parce qu'elles se réunissent lorsque leurs vies sociales et économiques sont impactées. Comme nous l'avons vu, avec les Jma'a, les *Orfs*, les chartes, ces APAC gèrent, leur environnement de manière participative et toujours pour le bien de la communauté. De cette manière, le maintien des traditions des populations, au travers de leurs cultures et fonctionnements, leur permettent de gérer de manière collective les ressources naturelles.

⁴³ Organisation Tamaynut. *Le droit coutumier et les législations au Maroc*. Rabat 2007

1.3 Le cadre institutionnel adapté aux enjeux

1.3.1 La politique de régionalisation avancée

L'année 2011 a été marquée par des mouvements de protestations populaires tel que le mouvement du 20 février, remettant en cause le régime politique Marocain, faisant appel à des réformes politiques et sociales de la part du gouvernement. Soucieux des revendications d'une partie de la population, le gouvernement Marocain s'engage, après des épisodes de manifestations et de soulèvements, dans la voie de la réforme. La constitution du 1^{er} juillet 2011, adoptée à 98,5% des suffrages lors du référendum constitutionnel, engage le gouvernement dans une réforme de consolidation des institutions étatiques décentralisées. Cette réforme a pour but de favoriser la participation active des citoyen.ne.s dans le processus démocratique marocain. Même si cette réforme ne débouche pas à une séparation des pouvoirs comme demandée par la population, la constitution enclenche une démarche de dialogue territorial qui passe notamment par la montée en compétences et en autorité des CT et l'inclusion des OSC dans le suivi des décisions institutionnelles locales. La participation citoyenne, établie par un ensemble d'articles de la constitution couplée à des lois : "...*assure la participation des populations concernées à la gestion de leurs affaires et favorise leur contribution au développement humain, intégré et durable*"⁴⁴. De ce fait, les organes institutionnels tels que les Régions, les Provinces ou les CT s'engagent dans une démarche, nouvelle, de démocratie participative. Grâce à l'expérimentation de mécanismes participatifs, les CT du Massif du Siroua tentent d'instaurer à leurs niveaux un dialogue territorial fondé sur l'implication des citoyen.ne.s dans la gestion des affaires publiques. Les lois 111.14, 112.14, 113.14 régissent les mécanismes participatifs de l'implication des citoyen.ne.s et des OSC dans l'élaboration et le suivi des programmes, respectivement au niveau des Régions, des Provinces et des CT. Assurée par un conseil de représentant.e.s d'él.u.e.s selon des principes démocratiques, la gestion des questions générales de la commune (services publics, partenariats professionnels, plan d'action de la commune) n'est pas concernée par cette réforme. C'est la gestion du plan d'action de développement territorial de la commune qui est modifié et doit être composé de nouvelles parties prenantes. Ce travail de concertation doit permettre à la population des CT de prendre part au travail de diagnostic territorial, d'identification des moyens et ressources de la commune et à l'élaboration et le suivi des actions de développement local.

La société civile occupe une part importante de la participation citoyenne dans la constitution de 2011. Les citoyen.ne.s, par le biais d'associations, ont pour objectif de représenter les intérêts de la population et à faire valoir leurs paroles dans les instances de décisions à toutes les échelles des pouvoirs décentralisés : "*Les associations intéressées à la chose publique et les organisations non gouvernementales contribuent dans le cadre*

⁴⁴ Royaume du Maroc, *Article 136 de la constitution*, 2011

*de la démocratie participative, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues aux pouvoirs publics*⁴⁵". Cet aspect des législations nationales nous semble très important puisqu'il incite des citoyen.ne.s à penser une nouvelle citoyenneté, celle de l'implication de toutes les populations et de leurs affaires dans la gestion des affaires publiques. Un tel fonctionnement demande une organisation pour enclencher un processus de décision démocratique assurant une représentativité des parties prenantes. Pour cela, un ensemble d'articles constitutionnels permet aux conseils communaux de mettre en place des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation pour favoriser l'implication des citoyen.ne.s dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques de développement territorial. S'ajoute à l'implication des OSC dans la gestion des affaires publiques, la possibilité pour la population d'être actrice du changement social.

La politique de décentralisation du Maroc passe également par un renforcement des capacités et des moyens d'agir des citoyen.ne.s. Il est désormais possible, pour une association ou un groupement citoyen, de déposer des motions auprès d'une des deux chambres du Parlement. Ces motions ont pour objectif de faire remonter une volonté populaire de changement, basé sur des revendications, auprès du gouvernement, si l'une des chambres accepte la motion, elle se charge de proposer une traduction en textes législatifs afin de soumettre le projet aux instances de décisions nationales. Au niveau local, il est également possible pour les populations de présenter des pétitions aux pouvoirs publics sur des affaires communes plutôt générales. La promulgation des textes législatifs et constitutionnels à la suite des mouvements de 2011 a enclenché auprès du gouvernement la recherche d'un système de gouvernance intégré et inclusif. Ce système certes permet le gain de capacité de la société civile ainsi qu'un renforcement du pouvoir d'agir des instances de gouvernances territoriales, mais limite pour le moment le réel potentiel d'une démocratie participative. Les disparités d'organisation, d'accès aux infrastructures de bases ou d'alphabétisation, et cela, notamment en zone rurale, ne permettent pas forcément d'engager un processus participatif viable. L'adaptation aux populations doit aller encore plus loin et permettre d'engager un dialogue territorial fort pour réellement rassembler les populations autour des sujets communs. Et pour cela, il est nécessaire de développer de nouveaux outils permettant l'éducation à la citoyenneté, l'accès à l'information, l'implication dans les décisions communautaires locales et le rapprochement entre les pouvoirs décisionnaires locaux et nationaux.

1.3.2 L'harmonisation des pratiques de gestion

Si nous nous intéressons à la question de la gestion des ressources naturelles, de manière participative, il est important de noter que les efforts doivent être coordonnés à toutes les échelles. Mener un projet de gestion intégrée d'un barrage hydraulique et notamment dans la répartition de la ressource en aval serai inutile si, en amont de celui-ci, d'immenses exploitations agricoles intensives pompes les nappes phréatiques et l'eau des oueds pour cultiver leurs semences. La gestion coordonnée des ressources naturelles, nécessite une

⁴⁵ Royaume du Maroc, *Article 12 de la constitution*, 2011

analyse du cycle de vie de l'eau sur le territoire, de la source à l'océan, une identification des acteur.rice.s pouvant impacter les ressources et des acteur.rice.s étant impactés par l'abondance ou la raréfaction de celles-ci. La production et l'analyse de ces données doivent permettre aux parties prenantes à la gestion de ces ressources, d'être en capacité de produire une analyse et un plan d'action détaillé visant à mener une gestion durable. Pour cela, un premier processus est engagé au Maroc avec la promulgation des lois 111.14, 112.14 et 113.14. Malheureusement, cela ne concerne uniquement la gestion du développement territorial et pour la gestion des ressources hydriques et du foncier, ces secteurs d'activité sont divisés entre différents acteur.rice.s publics et privé.e.s bien différent.e.s qui ne permettent pas une gestion coordonnée. Cette séparation entre les sphères de gestion à différentes échelles (barrages hydrauliques, usines de désalinisation et systèmes d'irrigation communale, aménagement des sources naturelles par exemple), installe un climat de séparation des problématiques au sein même des populations. La région du Souss-Massa en est le témoin, d'une part, le climat semi-aride en montagne façonne un territoire difficile pour la population qui est menacée par la raréfaction de l'eau et du couvert végétal. De l'autre, sur la côte atlantique, les populations en aval utilisent les ressources pour leurs usages personnels comme s'il n'en manquait pas, par manque de législations contraignantes.

Il est bon de noter que la privatisation du secteur hydraulique est un risque majeur en termes de gestion durable des ressources. Les acteur.rice.s économiques seraient les plus favorisés pour bénéficier d'un système de fixation des prix concurrentiel. Dans un système néo-libéral de gestion des biens et services, tout ce qui est rare est cher, hors dans la région du Souss-Massa le contexte de raréfaction des ressources instaurerait des conséquences terribles. Les personnes dépendantes de ces ressources pour leurs survies comme les EAF ou les APAC seraient obligées de s'endetter pour avoir accès aux ressources, les contraignant à la misère, à changer de métiers, à travailler pour des grandes organisations ou à migrer. Pour éviter cette situation, il est du ressort de l'état d'harmoniser la gestion d'amont en aval des ressources naturelles et de pratiquer une gestion intégrée, donc, en incluant toutes les parties prenantes. Mais pour cela, il se doit d'instaurer un rapprochement dans les relations qu'entretiennent les institutions à différentes échelles, ainsi qu'une réappropriation de toutes les sphères concernées par la gestion des ressources naturelles si la gestion voulue se veut durable, intégrée et solidaire.

La gestion intégrée des ressources naturelles (GIRN) est un processus qui demande de profonds changements dans les méthodes de gestion modernes. Comme nous l'avons vu au cours de notre analyse, le contexte du Massif du Siroua est prédisposé à accueillir cette démarche grâce au contexte local des sociétés ancestrales occupant le territoire. De plus, les récentes réformes Marocaines offrent un nouveau cadre favorable à la bonne gestion participative des affaires communes. Malgré toutes les prédispositions existantes qui favorisent le bon déroulement de ces activités, la gestion intégrée pose néanmoins de nombreux défis qui peuvent entraver son fonctionnement. Pour assurer une gestion durable des ressources, il est également important d'analyser le fonctionnement interne

des instances de gouvernance et notamment les acteur.rice.s présent.e.s et le mode de décision.

2. La concertation dans la gestion des ressources naturelles

2.1 Les pratiques dans le Massif du Siroua

*“Wanna ur irin ad n ig afus isiggl manigh d ittagm”*⁴⁶, cette citation Amazigh signifiant que les sources d’eau étant à l’usage de tou.te.s et donc implique la mobilisation de tou.te.s nous dresse un portrait de la manière dont sont gérées les ressources naturelles dans le Siroua. Comme énoncé précédemment, l’origine des ECL part d’un constat que deux modes de gestion cohabitent au sein d’un même territoire sans se coordonner. Les instances traditionnelles ne sont plus autant importantes qu’auparavant, malgré la volonté des populations de maintenir ce fonctionnement de gestion territorial. L’organisation de ces espaces permet donc de concilier deux enjeux forts permettant le maintien d’un système légitime et cohérent avec les politiques actuelles. Des ECL sont présents au sein des trois CT du Massif du Siroua et ont permis la concertation des populations sur de nombreux sujets depuis 2022. C’est le cas par exemple pour l’aménagement de points d’eau à destination des cheptels ovins et caprins des éleveur.euse.s ou bien d’aménagements de bassin versant pour une revitalisation du couvert végétal. Les forts enjeux présents autour de l’accès aux ressources hydriques nécessitent une concertation de différent.e.s acteur.rice.s pour trouver des accords communs sur les actions à mettre en place. De cette manière, M&D engage un dialogue entre les différents organes institutionnels et civils du Massif du Siroua pour tenter de trouver des solutions viables visant à garantir de meilleures conditions de vie aux populations locales. Prenons l’exemple de la revitalisation du couvert végétal des bassins versants grâce à la construction de retenue des eaux de pluies. Une concertation a été engagée au sein de la CT Siroua et particulièrement au douar Anmougar N’Siroua, qui a duré plus de 10 mois. Les ECL organisés ont permis, à l’issue de ce travail participatif, d’identifier quatre lieux conformes aux critères établis pour la mise en place de ces aménagements. Cette concertation a permis aux populations de décider du sort de certaines terres collectives et a permis l’aménagement de ces retenues.

Une fois les aménagements des bassins versants effectués, un nouveau travail participatif est organisé concernant la gestion de celui-ci par les populations. Des règles sont fixées pour tenter d’optimiser les résultats attendus et favoriser une gestion par les populations.

⁴⁶ Institut Royal de la Culture Amazighe. Droit communautaire en milieu amazighes. Organisation, instrumentalisation, transformation. 2018 . El khatir ABOULKACEM, Rachid AGROUR, Hammou BELGHAZI, Mohamed OUBENAL, Mbark WANAIM

À titre d'exemple, des chartes ont été rédigées pour la mise en défens d'un bassin versant⁴⁷, qui régit les règles de gestion de celui-ci. Cette mesure adaptée assure que l'action humaine ne viendra pas impacter le déroulement des activités écosystémiques et assure une légitimité du travail des ECL auprès des communautés. De cette manière, les CT ont en main les clés pour mener des approches participatives au sein de leurs politiques de gestion du territoire. À terme, l'objectif de ces instances est qu'elles se généralisent dans leur fonctionnement et qu'un système viable permette aux CT de gérer le territoire avec les populations des différentes communautés.

2.2 Une représentativité assurée par l'inclusion de nouveaux acteur.rice.s

Selon la Commission Économique pour l'Europe (CEE), faisant partie de l'Organisation des Nations Unies, dans son ouvrage concernant la gestion de l'exploitation des ressources naturelles nous dit : *“La gestion durable des ressources peut aussi avoir des effets sociaux complexes liés à diverses problématiques [...] Il est notamment nécessaire d'intégrer dans le processus de planification des infrastructures une consultation des parties prenantes qui soit inclusive, participative, transparente et permanente”*⁴⁸. Grâce à la mise en place des ECL auprès des communes du Massif du Siroua, ces instances de gouvernances locales offrent l'opportunité à de nouveaux.lles acteur.rice.s d'intégrer le processus de gouvernance local. Nous distinguons trois parties prenantes majoritaires. La CT, en tant qu'institution porteuse de cette démarche, est composée d'un comité d'élu.e.s locaux qui participent à l'organisation, au suivi du travail et aux échanges lors de ces rassemblements. La société civile est représentée par des structures associatives ou autre organisation. Nous pouvons très bien retrouver des coopératives de tissages, des associations de développement local ou des AV. La diversité des profils dépend du tissu associatif de la population locale, mais offre la possibilité d'inclure tout type d'acteur.rice.s. D'autres acteur.rice.s peuvent également participer à ces ECL, en tant qu'individu.e.s, s'iels peuvent apporter une plus-value à cette concertation comme un domaine d'expertise ou un savoir-faire. Nous pouvons retrouver à ce titre des scientifiques, des chefs communautaires ou des représentant.e.s d'APAC.

Concernant les femmes et les jeunes, les populations les plus souvent invisibilisées, iels peuvent être représenté.e.s à part entière par la présence de ces OSC ou des individu.e.s. Cette démarche d'inclusion nous pousse à repenser la gestion d'un territoire et ouvre la possibilité aux populations locales de se réapproprier leurs territoires. Le royaume du Maroc permet, avec sa nouvelle constitution, l'édification d'un système de gestion nouveau qui offre de nouvelles possibilités aux populations. Les instances de gouvernances politiques, souvent inaccessibles pour les populations civiles, ont toujours imposé un climat de séparation. Grâce à la possibilité de l'inclusion, c'est le concept même de la

⁴⁷ cf Annexe N°2 : Charte de gestion du bassin versant de Hloukte

⁴⁸ Commission économique pour l'Europe, ONU. Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, Principes et prescriptions; CEE serie energie N°74, 2022

citoyenneté qui est revu pour le peuple Marocain. Comme énoncé, un objectif des ECL est de permettre le rapprochement entre les sphères civiles et politiques : *“L’innovation en matière de gouvernance favorise la reconnaissance mutuelle des complémentarités de chacun dans le développement local”*.⁴⁹ La voie de la concertation et l’idée d’une démocratie civile participative à plus grande échelle est donc possible. L’inclusion des acteur.rice.s civil.e.s dans la sphère politique est un grand pas pour la population Marocaine. Cette reconnaissance de la légitimité des populations permettra certainement d’ouvrir la voie vers de nouvelles formes de gestion légitimes.

Le choix de la diversité des parties prenantes à cet ECL, permet non seulement d’inclure des populations habituellement sous-représentées publiquement, mais également d’inclure des acteur.rice.s économiques. Ces acteur.rice.s économiques, comme les coopératives ou les Groupements d’Intérêt Économiques (GIE), sont des éléments importants dans la gestion du développement territorial. En matière de développement durable, l’inclusion est aussi un point important, prenons l’exemple d’une gestion durable des ressources naturelles. Si nous considérons que la vision du développement durable est de répondre aux enjeux du présent tout en considérant les besoins des générations futures, il nous semble absolument nécessaire d’inclure les usager.e.s ainsi que les jeunes. Les jeunes, en plus d’apporter un regard différent sur les enjeux territoriaux, représentent les générations futures. Si cette démarche participative s’inscrit dans le temps, la pérennité des actions doit être réfléchie à long terme, pour et par les générations futures. Malgré cette opportunité, l’inclusion n’est pas assurée au sein de tous les processus participatifs en place dans les CT. La présence d’OSC assurant une représentativité n’est absolument pas garantie dans tous les territoires. Ce système reste donc fragile et nous considérons que pour mener à bien une gestion territoriale inclusive et participative, il est nécessaire de favoriser l’organisation locale et la formation des élu.e.s locaux aux différents enjeux liés à cette démarche.

Le format des ECL est donc basé, comme le recommande la CEE, sur des principes d’inclusivité, de participation de la population locale. Ce processus étant récent dans sa mise en place, le fonctionnement n’est pas encore standardisé ni institutionnalisé. Néanmoins, l’objectif de cette démarche est d’impliquer sur le long terme les populations locales dans la gestion des ressources naturelles et donc ce modèle vise à atteindre les préconisations de la CEE.

2.3 Le consensus comme mode de décision

En tant qu’organe de concertation et de “test” de la démocratie participative dans la gestion des ressources naturelles, les ECL permettent d’innover dans la manière de prendre des décisions. Les parties prenantes des concertations sont amenées à identifier par elles-

⁴⁹ Migrations & Développement, *Des jma’a aux Espaces de Concertation Locale. Quand le droit coutumier Amazigh inspire le processus d’institutionnalisation du dialogue territorial Marocain*, 2022

mêmes les besoins des populations et les enjeux du territoire et de définir des axes d'interventions. Sous formes de débats, les parties prenantes proposent des moyens d'agir au sein du territoire, accompagné.e.s par des professionnel.le.s si nécessaires, et discutent des modalités de mise en place. Tous les membres des ECL participent aux débats et pour décider des actions à mener, il ne faut pas qu'un.e membre soit en désaccord avec la proposition. Car cette instance assure une représentativité théorique des populations grâce à la participation de différents profils d'acteur.rice.s. Et donc si une partie prenante est en désaccord, le risque que l'activité à mener ne soit pas acceptée par une partie de la population est élevé. Or les conflits territoriaux sont une menace pour la coopération et la concertation, il est donc nécessaire de trouver un accord commun. Le choix du consensus permet aux populations de trouver par elles-mêmes les solutions les plus adaptées. Il permet également de favoriser les échanges, de débattre des éléments nécessaires aux populations et d'évaluer les risques que les communautés sont prêtes à prendre. De cette manière, les résultats de cette concertation permettront de juger de la volonté et de la possibilité des populations à vouloir s'engager dans un processus de concertation de la sorte. Ce mode de décision est un élément fondamental dans la concertation pour la gestion des ressources naturelles, l'accord des communautés se doit d'être respecté. Suite à la concertation de l'ECL de la CT Siroua concernant l'aménagement d'un BV pour la revitalisation du couvert végétal, différents sites ont été proposés par les parties prenantes. Un des sites sélectionnés, situé sur des terres collectives, a engendré des conflits suite au dépôt d'une plainte de la part de l'APAC Ait Semgane contre la mise en place de ces aménagements. Dans le but de respecter la volonté de toute la population et pour ne pas créer de nouveaux conflits territoriaux, il a été décidé d'annuler la mise en place d'aménagements sur ce site.

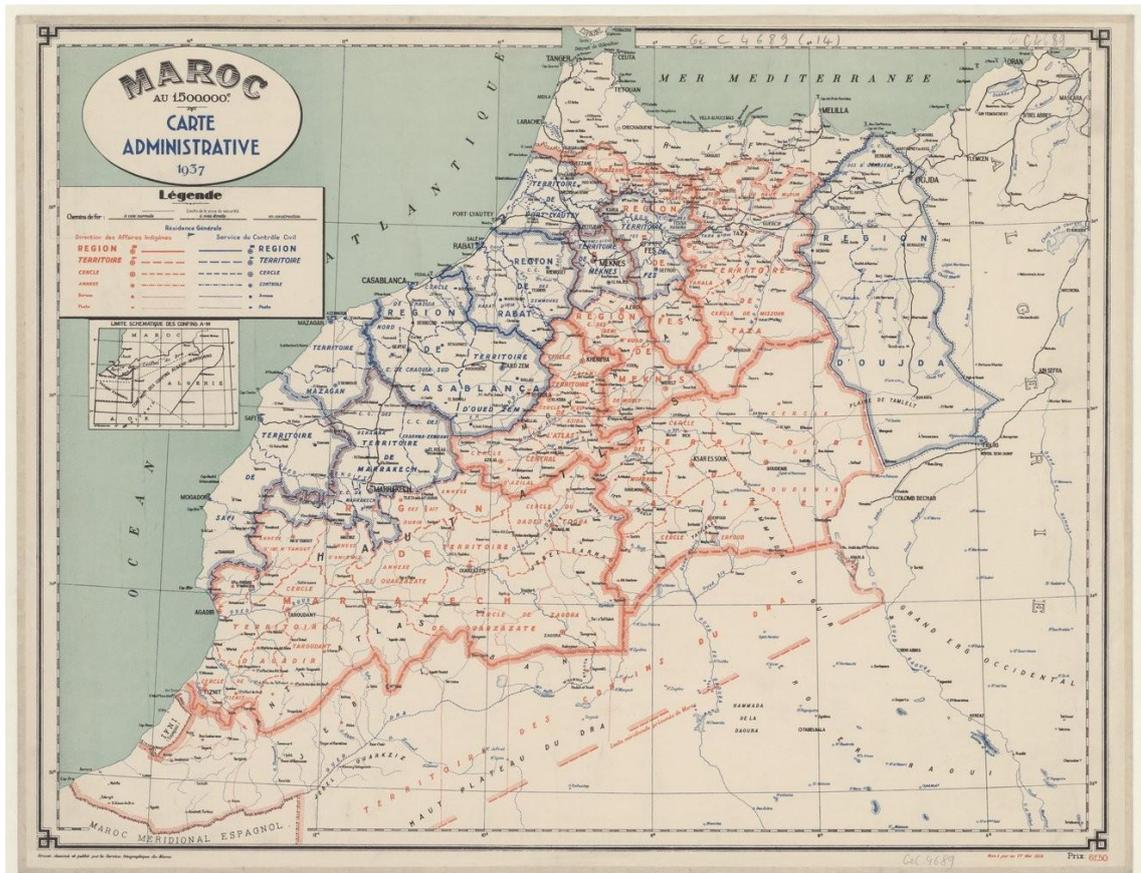
3. Un système de gestion qui reste cependant limité

3.1 Les conséquences du protectorat français sur la région du Souss-Massa

La colonisation française du Maroc est plutôt récente dans l'Histoire du pays, le traité de Fès, signé par le Sultan Moulay Abd al-Hafid officialise le début du protectorat français en 1912. *“La conception du Protectorat est celle d'un pays gardant ses institutions, se gouvernant et s'administrant lui-même avec ses organes propres, sous le simple contrôle d'une puissance européenne, laquelle, substituée à lui pour la représentation extérieure, prend généralement l'administration de son armée, de ses finances, le dirige dans son développement économique”*⁵⁰. Cette description du protectorat, écrite par le premier résident général du protectorat Français, le Maréchal LYAUTEY, nous indique que le processus colonial offre la possibilité au Pays colonisé, de se gouverner soi-même. En réalité, la politique coloniale permet à la France de grandir en tant que puissance

⁵⁰ LYAUTEY, MARÉCHAL. “POLITIQUE DE PROTECTORAT.” *Hommes et Mondes*, no. 116, 1956, pp. 461–70. JSTOR, <http://www.jstor.org/stable/44207312>.

économique et puissance coloniale internationale capable de rivaliser avec ses collègues européens. Même si dans les grandes lignes le protectorat garanti un développement économique et social, l'objectif même de ce projet n'est pas d'aider le pays et sa population. L'objectif colonial est avant tout l'assouvissement de la main d'œuvre et des territoires en faveur de la puissance colonisatrice à court et long terme. La construction de grandes usines industrielles à Casablanca, dirigées par des élites françaises, faisant travailler une main d'œuvre peu chère, n'est pas au service du peuple Marocain. Il en va de même pour les colonies en zones rurales censées représenter la "souche française"⁵¹ dans toutes les parties du Maroc, qui, initient un travail agricole à destination des marchés européens. La politique coloniale du protectorat met en objectif premier la volonté de développement économique et de l'exploitation des ressources. Cela permettra, certes, de contribuer au développement économique du Maroc, mais principalement à court et long terme à la mise en place d'une économie bénéficiant majoritairement aux marchés européens. Le protectorat Français ne concerne pas tout le territoire Marocain que nous connaissons actuellement, en témoigne, ci-dessous, la figure n°13. Le nord du Maroc ainsi que le sud (en dessous de la région historique du Souss, considéré actuellement comme le "Sahara occidental") sont sous occupation espagnole. Les territoires présentés ci-dessous sont ceux concernés par le protectorat français :



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure N°13 : Carte administrative du Maroc établis lors du protectorat français, bibliothèque nationale de France

⁵¹ ibid

La politique coloniale a délimité de nouveaux territoires, et a instauré un système d'organisation régional nouveau afin d'assurer l'autorité du pouvoir central dans la plus grande proportion du territoire. Cette régionalisation a pour objectif de renforcer le pouvoir de l'État et donc du protectorat français puisque, comme dit précédemment, le Sultan faisait face à de nombreuses difficultés à diriger son territoire. Nous pouvons voir sur cette carte une différenciation des régions en bleu et orange, concernant les régions dirigées par le service du contrôle civil et celui des affaires indigènes. Cette différenciation entre les territoires a pour objectif de mener des politiques différentes comme la "*politique indigène*" à destination des communautés amazighes (appelés ici indigènes). Cette politique indigène mise sur le développement territorial et l'amélioration de conditions de vie des populations dans le but de convaincre les communautés de favoriser la soumission à la rébellion face au protectorat Français. L'approche du protectorat français auprès des communautés amazighes est encourageante, un dialogue s'installe, les autorités coloniales mettent en place de nombreuses mesures pour faciliter l'inclusion de ces communautés. Très attachées à leurs terres et leurs territoires, centrés sur l'intérêt de leurs communautés, le protectorat français réussit néanmoins à rallier une partie des communautés amazighes au projet colonial.

Malgré de nombreuses avancées en faveur des communautés locales, le protectorat va remodeler à sa manière l'organisation locale de différentes façons. Dans un premier temps, la régionalisation ainsi que la différenciation des politiques entre les populations crée des disparités. Ces régions ont été délimitées par les instances coloniales et non par les populations, ce qui ne reflète pas forcément une réalité sociale de regrouper ou séparer certaines communautés. Dans cette même stratégie, pour tenter d'imposer l'autorité des instances de gouvernance coloniales, une loi est promulguée visant à contrôler le droit de réunion des communautés. Le dahir du 21 novembre 1916, interdit aux communautés Amazigh de se réunir dans les Jma'a sans l'accord préalable et la présence du Caïd⁵², figure de l'autorité locale sous l'autorité du Sultan et donc du protectorat français. Cette loi vient déposséder les communautés autochtones de leur autonomie et de ce qui fait leur pertinence en tant qu'actrice indépendante. De cette manière, les autorités coloniales imposent un fonctionnement et une intégration des communautés amazighes dans le processus de gestion territorial colonial : "*Dès lors, et après les avoir vidées de leur sens, les institutions tribales perdent leur vitalité et furent ainsi placées sous le contrôle direct des relais de l'administration centrale*"⁵³. Cette dépossession, comme expliqué dans la citation, enclenche une perte de légitimité des populations autochtones et du sens de la communauté, désormais, elles sont surveillées et doivent rendre des comptes à une autorité. Ces mesures laisseront, après l'indépendance, de fortes conséquences dans les

⁵² À cette époque, le Caïd est le représentant du Sultan dans territoire et notamment les zones rurales

⁵³ Mbark Wanaim, *La perception coloniale du droit coutumier amazigh*, droit communautaire en milieux amazighes, organisation, instrumentalisation, transformation, 2018

systèmes communautaires et notamment une fragilisation des instances de gouvernance et du système juridique régit par le droit coutumier.

Le Maroc ne fait pas exception aux anciennes colonies françaises, comme pour la majorité d'entre elles, les objectifs sont clairs : étendre la puissance coloniale française et rechercher de nouvelles opportunités commerciales. Le Maroc est un territoire plutôt attractif, les ressources y sont nombreuses comme les minerais, le phosphate ou les ressources naturelles. De plus, il est très bien placé pour avoir un accès aux routes commerciales maritimes. Pour faciliter le commerce et les déplacements dans le territoire, de nombreuses routes sont aménagées et certaines goudronnées par les autorités coloniales, généralement tracées de manière à réduire au maximum le temps de transport. Les routes traditionnellement utilisées par les caravanes des amazighes venant du Sahara ou des régions plus reculées ne sont pas forcément les routes privilégiées. De plus, de nouveaux pôles économiques sont favorisés comme la ville d'Agadir au détriment de Taroudant, lieu de rencontre ancestral des commerçant.e.s de nombreux territoires environnants. Le port d'Agadir, située sur la côte atlantique, a été construit par les colons portugais et ne cesse de se développer depuis 1917. La planification agricole des zones rurales par les autorités coloniales a joué un grand rôle dans le fonctionnement économique des régions. La production de denrées destinées à l'exportation est l'une des caractéristiques principales des anciennes colonies françaises. Le commerce de banane, à titre d'exemple, est un produit colonial qui a façonné l'économie et le système agricole des anciennes colonies françaises dans les îles caribéennes. Il en va de même pour le Maroc, une très grande part de la production des fruits et légumes dans le Souss-Massa est composé de cultures non locales à destination des marchés européens.

Cela peut être considéré comme une opportunité pour certain.e.s, mais comme nous l'avons vu dans la partie précédente, la production de cultures non adaptées, fortement demandeuses en eau, peut poser des pressions supplémentaires sur les ressources déjà rares dans la région.

En matière de gestion territoriale, le protectorat français a également eu des conséquences, malgré tous les efforts déployés pour étendre son autorité dans les zones rurales. Le gouvernement colonial mène une réelle distinction dans ses politiques entre le droit coutumier et le droit positif⁵⁴. La différenciation des mesures prises par les autorités ont engendré ce dilemme entre la responsabilité des acteur.rice.s locaux.les à gérer leurs affaires locales (l'autorité en charge de la gestion des ressources naturelles par exemple). Or le droit coutumier dans les zones rurales du Souss-Massa, est un élément qui unifie les populations autour d'un système commun et adapté : *“Le projet colonial a institutionnalisé la distinction légale et formelle entre le droit positif et le droit coutumier. Cette distinction devait entre autres permettre de concilier des systèmes pluriels de propriété foncière, et donc de répondre aux impératifs coloniaux de transformation capitaliste et de contrôle*

⁵⁴ Le droit positif est l'ensemble des règles juridiques en vigueur dans un pays à un moment donné, établies par les autorités compétentes et reconnues.

politique".⁵⁵ Mais de cette distinction résultera un affaiblissement des instances de gouvernances locales dans l'autorité qu'elles occupent sur les populations et leurs territoires.

Le principe de l'administration directe est appliquée lors de ce protectorat, ce qui consiste à la prise des pouvoirs législatifs, exécutifs et de l'administration civile par une autorité externe sans implication des élites locales, des instances autochtones ou traditionnelles. Cette autorité externe ici est le gouvernement français, et cette prise de pouvoir permet la dépossession de l'autorité de tous les acteur.rice.s nationaux.les et territoriaux.les face à cet organe. Les pouvoirs des différents organes autoritaires du pays (pouvoir central, chambre de l'agriculture et du commerce...), ayant peu d'impact sur les territoires ruraux dirigés par le droit coutumier Amazigh, cette dépossession aurait peu d'impact. Le choix d'établir de nouveaux rapports avec les communautés amazighes passe notamment, comme dit plus haut, par un dialogue ainsi qu'une infiltration de l'autorité coloniale dans son fonctionnement. Le Maréchal LYAUTEY disait également que : "*...pour établir des rapports de service avec l'indigène il faudrait au début et pendant longtemps beaucoup de patience. C'est une besogne ingrate, lassante a cause de la différence des mentalités, des habitudes de travail, de la difficulté des les astreindre à traiter des affaires publiques avec précision et rapidité*"⁵⁶. Ce qui est décrit dans ce texte représente les enjeux interculturels d'adaptation des méthodes de travail pour la coopération. Or, dans cet ouvrage, l'auteur utilise un vocabulaire dénigrant, rabaisant pour qualifier la population Marocaine la qualifiant de "*race musulmane*"⁵⁷ et utilisant une analyse de hiérarchisation des races propres aux contextes coloniaux. Avec une vision des relations partenariales de telle sorte, il ne peut résulter que la création d'un système d'oppression des populations locales et notamment via le désarmement organisationnel et la perte de souveraineté politique de celles-ci.

Pour mettre en place une organisation territoriale efficace qui permet une gestion durable des ressources naturelles ou pour tout projet de gestion, la coopération est nécessaire. La politique menée d'expropriation des droits, de perte de la souveraineté de la population ne favorise absolument pas une démarche partenariale nécessaire pour cette coopération. La politique coloniale n'a pas favorisé l'instauration de relations saines entre les acteur.rice.s territoriaux.les. Au contraire ce qu'elle a enclenché, c'est une différenciation institutionnelle de traitement des populations ainsi qu'une perte de souveraineté des organes de gestions territoriaux au profit de ses administrations. Pour mener une bonne gestion uniforme du développement territorial, la considération de tous les acteur.rice.s et de leurs besoins est un élément fondamental à prendre en compte, sinon quoi les conflits d'intérêts apparaissent.

⁵⁵ El khatir ABOULKACEM, "Droit coutumier amazigh face aux processus d'institution et d'imposition de la législation nationale au Maroc", 2007.

⁵⁶ LYAUTEY, MARÉCHAL. "POLITIQUE DE PROTECTORAT." *Hommes et Mondes*, no. 116, 1956, pp. 461–70. JSTOR, <http://www.jstor.org/stable/44207312>.

⁵⁷ *ibid*

3.2 Les conflits territoriaux

Dans un processus de GIRN, la coopération entre les acteur.rice.s est nécessaire pour le bon déroulement des activités. Les conflits territoriaux entre familles, entre douars ou entre APAC peuvent entraver la bonne gestion des actions mises en place sur les territoires. Les conflits sont fréquents et parfois très persistants et une des seules manières de trouver des solutions communes est d'engager un dialogue entre les parties concernées. Même sans conflits, ce dialogue est nécessaire pour maintenir une vision commune et bien représenter les intérêts de chacun.e.s. Au sein des sociétés ou la solidarité est un facteur important pour la survie et le bon déroulement de l'économie et de la vie sociale, le dialogue permet d'atténuer les conflits et d'anticiper une dégradation des relations. Malheureusement, dans un contexte de montée en tension et notamment avec la raréfaction des ressources, les conflits d'intérêts apparaissent et peuvent venir entraver la bonne gestion et le dialogue territorial au risque de diviser les communautés. C'est le cas pour certaines communautés du Massif du Siroua : *“le douar de Tinzaline est engagé depuis longtemps dans des conflits territoriaux avec l'APAC Ait Semgane caractérisés par la contestation des limites géographiques entre les deux communautés. La décision a été prise d'ajourner le projet, sans qu'il y ait eu, semble-t-il, de discussion”*⁵⁸. Ces décisions prises par les populations elles-mêmes ne favorisent pas une bonne coopération dans un contexte dans lequel, elle est plus que nécessaire. En tant que partie prenante externe et organisation facilitatrice du dialogue territorial, M&D a saisi cette opportunité pour ré-engager un dialogue entre les parties en conflits. L'objectif de cette facilitation est d'adapter les pratiques et de fixer une vision commune, propre aux communautés locales pour continuer le processus de concertation. Selon André Torre, directeur de recherche à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) les conflits liés aux problématiques de développement durable sont habituels. Ces conflits sont souvent liés aux : *“changements drastiques dans les modes de gouvernance locale, qu'il s'agisse d'une remise en cause des actions entreprises, des techniques et documents de gestion ou d'aménagement, ou de prise de pouvoir dans les tours de table”*⁵⁹. Et dans le cas de la mise en place d'une GIRN, comme pour le Massif du Siroua, il est important d'identifier, dès le début de la mise en place du processus de gestion, les potentielles menaces à la coopération. Cela permettra d'anticiper les potentiels conflits et de mettre en place des mesures adaptées pour harmoniser les pratiques et tenter de réduire les conflits entre les parties prenantes.

⁵⁸ Migrations & Développement, Extrait du compte rendu du COS AGIR axé sur la résolution des conflits territoriaux, 2024

⁵⁹ André Torre dans Développement durable et territoire. Presses universitaires du Septentrion, 2010,

3.3 Le fonctionnement des instances de gouvernances

3.3.1 La reconnaissance des APAC

En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, la question de la reconnaissance des APAC pose un problème. Ces instances de gouvernances traditionnelles sont les garantes d'un territoire défini ancestralement et gèrent la répartition et l'utilisation des ressources naturelles par communautés. Mais ces instances de gouvernances ainsi que tout le droit coutumier n'ont aucune reconnaissance de la part du gouvernement Marocain. Les APAC sont des organisations composées de plusieurs douars qui partagent des ressources communes et se concertent pour mener des pratiques de gestion communes. Mais le droit coutumier étant un système qui s'applique localement et qui est défini en fonction des dynamiques locales, les politiques nationales n'ont pas prévues l'intégration de ces organes locaux dans les politiques territoriales. Légalement, les CT sont les organes ayant les pleins pouvoirs sur leurs territoires et sont donc théoriquement en charge de gérer la répartition des ressources naturelles. Or les APAC, sont organisées dans la gestion de leurs ressources, et cela, depuis l'installation des communautés sur ces terres. Nous retrouvons donc deux acteurs différents qui gèrent les mêmes ressources sur le même territoire. Cela pose un problème au niveau de l'organisation dans la vie des populations. Prenons un exemple, une CT décide de fermer un pâturage en altitude pour mener un projet de reboisement sur cette zone, il s'avère que la population des douars environnants a prévu de venir faire pâturer leurs cheptels l'été pour soulager les prairies en aval. Les populations sont alors contraintes de continuer à pâturer aux mêmes endroits, de trouver un autre moyen ou de rentrer en conflit avec la CT. Dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles, dont le couvert végétal, ayant notamment pour cause le surpâturage, ce type de mesure peut s'avérer dévastateur pour l'écosystème local. Cet exemple peut s'appliquer à de nombreuses autres situations autour de la gestion des ressources naturelles. Les difficultés d'inclusions des acteurs territoriaux et des APAC peut entraver la bonne gestion territoriale et favoriser une disparition rapide des ressources naturelles. De plus, sans coopération et dialogue territorial, un des risques majeurs est que la CT mène des activités qui ne répondent pas réellement aux besoins de la population locale, ou pire, qu'elles viennent perturber l'écosystème local et donc la vie économique des habitants. Le manque de reconnaissance des CA en tant qu'APAC représente également un risque pour la biodiversité et le maintien des pratiques résilientes et respectueuses des écosystèmes. En étant reconnu par ce statut, les APAC peuvent lutter contre des pratiques des entreprises ou des CT qui ne respectent pas l'environnement local et qui, en conséquence, mettent en péril la vie sur le territoire.

3.3.2 Le patriarcat

Au sein du territoire Marocains, nous observons également de nombreuses disparités entre les sexes, autour de l'accès à l'éducation, de l'accès au foncier, des pressions sociales, et cela, particulièrement en zones rurales. Prenons l'exemple de l'accès à l'éducation, selon les données du Haut Commissariat au Plan de 2018, au niveau de la région du Souss-Massa, le taux d'analphabétisme des femmes serait de 44,6% tandis que le taux des hommes serait de 20,9%. Ces données nous montrent que dans un système commun, les inégalités d'accès ont un fort impact sur la vie des femmes. Ces répercussions sont des facteurs pouvant entraver la bonne gestion du développement territorial ou des ressources naturelles. La séparation des sexes au sein du Massif du Siroua est très présente, au sein des ménages comme de toutes les activités sociales. Le droit des femmes au Maroc est régi par la *Mudawana*, le Code de la famille rédigé selon des principes Islamiques, leurs droits sont donc directement rattachés à la vision nationale des familles. Dans les communautés amazighes, les femmes représentent le pilier central de la famille, elles s'occupent de la nourriture, de l'éducation des enfants, des tâches ménagères, d'une partie de la récolte et de certaines activités agricoles. En plus de cet amont d'activités, souvent peu reconnu comme un travail, certaines femmes travaillent dans la production artisanale de tapis, d'huiles ou de produits à base des ressources locales. Trop généralement invisibilisées par rapport aux impacts qu'elles génèrent sur les communautés, elles sont également les premières utilisatrices de la ressource en eau. Les femmes utilisent l'eau pour la lessive à l'oued, elles remplissent les bidons d'eau pour les maisons, la cuisine et l'abreuvement des bêtes et parfois garantes du respect des tours d'eau, elles sont des actrices clés de la gestion des ressources hydriques. Pour autant, elles ne font pas partie des Jma'a, les instances de gouvernance locales traitant des affaires communes (hors cas exceptionnel). Cette situation est un frein potentiel pour la bonne gestion des ressources naturelles, car la représentativité de tous les acteurs est un élément fondamental dans le processus de gestion intégrée des ressources naturelles. L'inclusion des femmes dans les ECL est un élément fondamental dans le processus de concertation qui doit être assuré à tout prix.

3.3.3 Les décisions nationales

Le discours de Sa Majesté le roi Mohammed VI à l'occasion du 24^e anniversaire de la succession du trône, nous rappelle le contexte de sécheresses que subit le pays et les conséquences que cela engendre : *“Les répercussions de la crise mondiale, conjuguées à des années de sécheresse successives au niveau national, ont contribué au renchérissement du coût de la vie et au ralentissement de la croissance économique”*⁶⁰. Cette annonce de 2023 est très en lien à l'annonce qu'il fait l'année suivante sur la mise en place d'un : *“programme national pour atténuer l'impact de la sécheresse sur les*

⁶⁰ Le matin, Extrait du discours du roi lors de la 24^{ème} année de succession du trône 29 juillet 2023 : <https://lematin.ma/express/2023/fete-tro-voici-discours-integral-sm-roi-mohammed-vi/392706.html>

*agriculteurs et sur la population rurale*⁶¹. En effet, le Maroc a lancé de nombreux projets pour assurer un approvisionnement en eau aux populations locales. Des projets massifs de construction de barrages pour retenir l'eau et assurer une répartition telle que souhaitée ainsi que des usines de dessalinisation ont été entrepris. Ces infrastructures permettent actuellement de pallier les problèmes d'approvisionnement en eau des ménages et des exploitations agricoles. Malheureusement, ces projets, certes, permettent une réponse à court terme face aux sécheresses, mais ne permettent pas une adaptation à long terme des populations locales face aux enjeux réels. Le choix d'investissement devrait être tourné vers des mesures plus drastiques en termes d'utilisation des ressources et d'aménagements en amont. Certes, l'innovation permet de trouver et d'expérimenter de nouveaux moyens de lutter contre ces problèmes, mais en revanche cela ne permettra pas de garantir un accès équitable aux ressources. En effet, à moins de mener des projets d'infrastructures massifs pour acheminer l'eau en stockée en aval pour les populations en amont, les habitant.e.s du Massif du Siroua seront les grand.e.s exclu.e.s de ce type de mesure. Dans un territoire où l'accès à l'eau courante et à l'électricité n'est pas, de fait, garanti, il y a peu de chances que ce genre de projets voient le jour. Selon notre analyse, le gouvernement Marocain et les instances territoriales doivent s'engager dans la recherche de solutions durables, respectueuses des territoires, des écosystèmes et des populations. La construction d'aménagement de retenu des eaux pluviales sur des bassins versants, les restrictions d'utilisation de l'eau à usage personnel ou la mise en place d'un système agricole se basant sur des pratiques agroécologiques, ces solutions nous semblent appropriées pour répondre de manière durable aux défis que le réchauffement climatique engendre sur le territoire. L'industrialisation des pratiques agricoles et les migrations vers les villes poussent les autorités locales à mener des projets permettant une réponse à court terme face aux enjeux et qui démontre que les ressources naturelles sont considérées comme un bien marchand.

Le royaume du Maroc est un pays en phase cruciale de développement et d'imposition en tant qu'acteur.rice.s économique important sur la scène internationale. Des programmes d'investissement massifs sont entrepris pour développer le secteur touristique, l'entrepreneuriat marocain, les secteurs industriels et notamment de l'automobile. Dans ce processus de développement massif, les laissés pour compte sont certainement les populations en zones rurales, les questions de mobilités, d'accès à l'eau salubre et aux soins sont des défis majeurs de ces territoires. À l'heure où 16,1% des ménages Marocain n'ont toujours pas accès à l'eau courante⁶², les choix politiques de développement territoriaux creusent des fossés entre les infrastructures disponibles et dans les inégalités sociales au sein du territoire national. Ces choix de développement nous questionnent sur l'avenir du pays qui risque de perdre tous les efforts entrepris si des mesures résilientes et

⁶¹ Le matin, Extrait du discours du roi lors de la 25ème année de succession du trône : <https://lematin.ma/express/2022/fete-tro-voici-discours-integral-sm-roi-mohammed-vi/379166.html>

⁶² Haut Commissariat au Plan, Proportion des ménages disposant de l'eau courante en réseau, 2017

durables ne sont pas mises en place. Le fonctionnement même du capitalisme est basé sur l'exploitation des ressources naturelles et leur transformation afin d'assurer un rendement de production ainsi que des bénéfices croissants. Ce modèle économique, difficile à contourner, pose un sérieux problème pour le cas du territoire Marocain. Est-il possible de mener une gestion durable des ressources sans revoir le fonctionnement global de l'économie territoriale ? La résilience des communautés amazighes des montagnes nous prouve qu'un système d'exploitation respectueux de l'écosystème local, assurant une utilisation durable et équitable des ressources est possible. La complémentarité des activités pratiquées au sein des communautés et l'exploitation des ressources pour une utilisation majoritairement vivrière sont certainement des éléments clés dans la résilience des populations. Les pratiques ancestrales et la connaissance des populations autochtones doivent être les outils premiers pour construire une économie et des pratiques de gestions durables. Et dans ce cadre, la politique de dialogue territorial initié en 2011 est une opportunité pour les populations locales. Cette réforme doit ouvrir le champ des mesures politiques à plus grande échelle pour mettre en place des changements au sein même du fonctionnement économique local. Les priorités politiques du gouvernement nous montrent qu'il n'est pas encore assez mature pour initier un travail adapté aux besoins des populations locales. Néanmoins, la réforme constitutionnelle ouvre la porte à de nombreuses possibilités et nous laisse penser que la population Marocaine saura décerner les limites et faire remonter les manquements par le biais des OSC et de leurs participations dans les instances de gestion du développement territorial.

Notre analyse du système de gouvernance local en matière de gestion des ressources naturelles, décrit un système fortement inspiré du droit coutumier et des instances traditionnelles amazighes. Le processus de concertation également favorisé par un ensemble de lois au niveau national a donc poussé les acteurs territoriaux à innover dans leurs pratiques de gestion. Le choix de l'inclusivité de ces nouvelles organisations dans un processus participatif témoigne d'une certaine volonté d'adaptation au contexte tout en maintenant un système respectueux des coutumes locales. Mais ces instances de gouvernance font face à de nombreuses difficultés pour mener à bien une concertation inclusive, participative, ayant réellement un poids dans les affaires locales. En conséquence, nous pensons également que pour surmonter ces difficultés, les instances de gouvernances locales ont adoptés de nouvelles méthodes de travail pour assurer une mise en place cohérente de leurs travaux.

III. La formalisation du processus de gestion face aux différentes contraintes

1. L'adaptation des outils aux contextes

1.1 Des Jma'a aux Espaces de Concertation Locale

Les communautés au sein du Massif du Siroua entretiennent toujours des relations étroites entre elles, même si les Jma'a ne sont plus des organes aussi puissants qu'avant. Lors d'un entretien réalisé avec Youssef El Hiyani, membre du projet AGIR et habitant de la région, il nous affirme qu'il ne connaît pas de communauté dans le Massif du Siroua ayant rédigé une charte récemment. La dernière charte issue du droit coutumier dont nous avons la connaissance la plus récente est la Loi Assif n Dades⁶³ rédigée en 1931 sur la gestion de l'eau dans la région du Drâa Tafilalet. Certes, des conseils de village sont encore organisés lors d'évènements spécifiques, mais le système de gouvernance local a subi de nombreuses mutations lors du siècle dernier. Le vivier communautaire est toujours présent au sein des douars du massif du Siroua et le fonctionnement est similaire à celui d'antan. Mais la dégradation des écosystèmes et des modes de vie ainsi que la colonisation et les migrations, ont fortement perturbé le patrimoine communautaire qui risque de disparaître si aucune action n'est entreprise. De plus, les chartes retrouvées au sein des communautés sont conservées au sein d'une famille, l'ainé en est le garant et elles ne sont pas affichées aux yeux de tou.te.s. Néanmoins, la pratique orale de transmission est, elle, toujours bien présente, puisque le fonctionnement de l'irrigation des parcelles, de l'accès aux pâturages et les règles sociales sont similairement les mêmes. La vie sociale et économique des douars et des APAC permet donc un maintien des *Orfs* auprès des jeunes générations.

Les populations de cette zone montagneuse ont la volonté de maintenir et si nécessaire de ré-engager ce dialogue entre les différent.e.s acteur.rice.s. Nous observons une certaine forme de changements dans les instances de gouvernances locales, notamment influencés par la volonté gouvernementale d'un dialogue multi acteur.rice.s. Les CT ont fortement incitées les douars et les APAC à se structurer en tant qu'associations pour engager un dialogue entre les deux autorités présentes sur le territoire.

Selon le rapport de Brundtland : *"Les problèmes ne peuvent être traités séparément dans le cadre d'institutions et politiques fragmentaires. Ils sont imbriqués dans un système complexe de causes et d'effets"*⁶⁴. Selon l'ONU il serait donc nécessaire de regrouper les différentes autorités qui agissent sur le même territoire pour mener une gestion commune. De cette manière, le fonctionnement des ECL s'est adapté dans ce sens, le fonctionnement

⁶³ Hamam Mohamed "crise de l'eau au Assiff n Dades, d'après trois documents locaux." In revu Amal, N°2'. Année 2001.p29 en Arabe

⁶⁴ Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ONU, Rapport de Brundtland, 1987

est pluriel et regroupe des caractéristiques propres à la concertation traditionnelle des Jma'a et au fonctionnement des institutions modernes. Cette démarche permet de favoriser la reconnaissance et la légitimité des populations des douars et de les impliquer dans les sphères de décisions communales. Le fonctionnement des ECL en regroupant des acteurs territoriaux de profils variés, vient combiner l'intégration du droit coutumier et du droit légal en incluant des profils ayant des connaissances théoriques (scientifiques, ONG) et pratiques (chefs communautaires, APAC).

Cette démarche intervient dans un contexte particulier pour la société Marocaine, soucieuse de l'inclusivité et de la défense des droits des femmes. Les revendications pour la modification du Code de la famille, majoritairement apparues dans les zones urbaines du Maroc, a permis aux femmes d'accéder à plus de droits et de responsabilités au sein du pays. Dans un contexte très conservateur dans la région du Souss-Massa et particulièrement dans les zones rurales, les ECL en faisant preuve d'inclusivité, cherchent un compromis dans le fonctionnement alliant les coutumes locales et le fonctionnement des CT hérité du système colonial.

La démarche des ECL permet également l'intégration et le développement d'outils permettant une participation citoyenne : *“Les espaces de concertation locale ont été réfléchis comme des dispositifs de consultation et de participation citoyenne qui comprennent tous les outils et mécanismes de la démocratie participative (instances, pétitions, budget participatif etc.) selon les désirs et attentes des acteurs locaux et élus communaux”*⁶⁵. La structuration du processus de concertation permet la mise en place de dynamiques citoyennes au sein des territoires. De cette manière, la société civile ainsi que les organes locaux sont formés à une méthode de travail reconnue par le gouvernement, reproductible et adaptable aux contextes pouvant faciliter leur reconnaissance. L'application d'outils au sein de ces ECL facilite la mise en place d'une démarche de dialogue territorial inclusive et participative. Cette formalisation des méthodes de travail passe également par l'utilisation d'outils de gestion interne comme le Plan d'Action Participatif, les chartes de l'ECL ou le budget permettant d'assurer un suivi du travail effectué.

Les ECL sont des dispositifs innovants, fortement appréciés par les institutions locales et régionales, pour favoriser la mise en place de la participation citoyenne dans le processus politique des CT. Et selon les écrits occidentaux : *“On ne peut pas gérer ce qu'on ne sait pas mesurer”*⁶⁶, l'utilisation d'outils de gestion légitime cette méthode de travail innovante auprès des institutions et offre la possibilité d'un système de gestion efficace à long terme. L'objectif de cette démarche est, à terme, d'inclure pleinement la participation citoyenne dans le processus de gestion territorial des CT et cet outil n'est encore que la phase initiale.

⁶⁵ Migrations & Développement, *Des jma'a aux Espaces de Concertation Locale. Quand le droit coutumier Amazigh inspire le processus d'institutionnalisation du dialogue territorial Marocain*, 2022

⁶⁶ Réseau International des Organismes de Bassin, *La participation des acteurs et de la société civile dans les bassins de rivières, de lacs et d'aquifères*. France : RIOB, 2018, [consulté le 14/07/2024] disponible sur : chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/handbook_riob_participation.pdf

1.2 Les chartes ancestrales

Pour rappel, la majorité des *Orfs* issus du droit coutumier sont des règles orales, transmises dans les communautés par la parole et la pratique quotidienne. Néanmoins, de nombreuses chartes rédigées existent et notamment dans le Massif du Siroua. Les chartes sont un outil légitime auprès des communautés et il est possible de légaliser certaines lois, et donc, de les officialiser dans le droit local ou régional. La dégradation de l'application de certains *Orfs* a poussé les communautés à se réapproprier ces textes. Les chartes n'étant généralement pas affichées publiquement, un travail de réécriture de ces chartes a été effectué selon le souhait de certaines communautés. Les documents originaux sont de vraies reliques et représentent un patrimoine fragile et important pour les communautés. La réécriture des chartes ancestrales, toujours conservées au sein des douars, permet de conserver la légitimité des *Orfs* puisque presque aucune modification n'est apportée aux documents. De plus, cela permet aux nouvelles générations de prendre connaissance par elles-mêmes des règles établies par leurs ancêtres. L'exemple de la charte de la "chose locale" du douar d'Ait Tigga citée précédemment que nous pouvons retrouver en Annexe N°1 (version originale) et Annexe N°4 (version réécrite) en est l'exemple même. Cette charte réécrite avec la communauté du douar lors d'un atelier n'a été sujette à aucune modification, même les anciennes expressions qui ne sont plus utilisées actuellement ont été retranscrites.

De nouvelles chartes sont également écrites par les communautés afin de garantir la bonne gestion de certains projets. L'outil est utilisé dans le cadre des ECL pour permettre une appropriation par les communautés du travail mené. Cela permet dans un premier temps de mener des pratiques de gestion appropriées aux coutumes des acteurs présents dans ces instances de gouvernance. Lors d'un travail effectué avec l'APAC d'Ait Oubial, une nouvelle charte a été rédigée concernant la gestion de l'irrigation, cette charte que vous pouvez retrouver en Annexe N°3 est désormais affichée à l'entrée de la mosquée du douar. L'utilisation de cet outil de gestion local permet aux populations d'engager un nouveau dialogue et de décider des règles de gestion commune. Dans ce cadre, les chartes permettent de saisir les enjeux de la gestion des ressources naturelles et d'en faire un sujet prioritaire pour inciter à nouveau les populations à mener des pratiques de gestion résilientes. Avec l'inclusion d'outils de gestion issus du droit coutumier Amazigh dans le processus de gestion des ressources naturelles des CT, la mise en place de ce fonctionnement ouvre la porte à de nombreuses possibilités. La démarche d'application de ces chartes est sur le long terme, comme le dit la citation du sénateur romain Caius Titus : "*Verba volant, scripta manent*" littéralement "les paroles s'envolent et les écrits restent. L'utilisation de ces outils permettra certainement, à terme, de développer de nouveaux outils adaptés aux territoires et d'apporter de nouveaux sujets de réflexions, toujours en répondant aux enjeux locaux.

1.3 Les Plans d'Action Participatifs (PAP)

Dans la logique de formalisation du travail de concertation des ECL, sont établis des Plan d'Actions Participatifs (PAP) pour planifier les activités de développement autour de la gestion des ressources naturelles. Ces PAP sont le fruit des ECL, ils sont établis par les parties prenantes et sont en lien avec le Plan d'Action Communal (PAC) de la CT. La particularité de ce PAP, comme son nom l'indique, est qu'il est participatif dans l'identification des besoins, dans le choix des thèmes abordés, dans l'élaboration des activités ainsi que dans le choix des modalités d'exécution.

À titre d'exemple, l'ECL de la CT Siroua a identifié sept axes majeurs de travail qui répondent tous à des enjeux territoriaux forts :

- La sécurisation du patrimoine productif (eau et sols)
- La promotion des pratiques agroécologiques pour une agriculture durable et résiliente
- Une réhabilitation d'un système communautaire pour la gestion des parcours et espaces naturels de la commune
- La promotion et la valorisation des ressources territoriales et patrimoniales de la commune
- Le soutien aux initiatives des femmes et des jeunes dans l'accès et à la gestion durable des ressources naturelles de la commune
- La création de mécanismes d'appui et de synergies avec les initiatives et stratégies nationales et internationales pour la gestion durable des ressources naturelles
- L'intégration des APAC de la commune dans les systèmes de planification et de gestion communaux

Comme nous pouvons l'observer, les communautés de la CT Siroua font face à de nombreux enjeux et leur réponse est plurisectorielle. On remarque que la raréfaction des ressources que nous avons décrits dans notre première partie se retrouve dans presque tous les axes stratégiques mentionnés.

Le PAP est un outil intéressant puisque la diversité des profils des parties prenantes dans l'élaboration et le suivi des activités permet une anticipation des potentielles menaces au bon déroulement des activités. La représentativité assurée dans les ECL permet théoriquement une acceptation et une mise en place facilitée avec les populations locale des activités du PAP. En effet, les populations locales identifiant les défis et proposant par elles-mêmes des solutions (accompagnées d'une expertise externe dans la réalisation des activités si nécessaire), elles accompagnent le processus de A à Z. Concernant la mise en place des activités, elle est discutée lors de ces ECL et permet généralement d'impliquer les populations ainsi que les AV. De cette manière, les populations autochtones continuent d'exercer leurs pratiques en menant des actions de gestion des ressources naturelles sur leurs territoires afin d'en préserver la durabilité. De cette initiative ont émergé de nombreuses idées permettant aux populations d'agir face aux conséquences du réchauffement climatique sur leurs territoires. Le projet *“Initiative Jeunes Agriculteurs en Action (IJAA) : pour des écosystèmes naturels résilients et des systèmes de production agricole durables, respectueux de la biodiversité, axés sur l'auto-entrepreneuriat et la*

*création d'emploi et l'innovation agroécologique*⁶⁷, a émergé des discussions d'un ECL. L'AV portant ce projet a décidé, suite aux discussions sur les différentes manières d'agir sur le territoire lors d'un ECL, de porter son propre projet. Les PAP permettent donc de planifier des activités pour répondre aux enjeux locaux et initient des projets portés par les populations en fonction des besoins observés. De cette manière, nous pensons que les PAP, en étant le reflet des discussions et débats des ECL, permettent l'application des résultats du dialogue territorial qui peut servir de diagnostic pour mener divers projets cohérent avec les besoins des populations locales par des acteur.rice.s locaux.le.s. L'enjeu d'institutionnalisation de cette démarche de concertation est donc très important, ce fonctionnement pourrait permettre aux CT de mener un diagnostic territorial continu permettant d'adapter leurs PAC directement en fonction des évolutions locales.

La gestion durable des ressources naturelles est un enjeu fort pour les populations du Massif du Siroua et va définir la survie des populations sur leurs territoires dans l'avenir. L'adaptation des méthodes de gestion des ressources naturelles par les communautés permet aux populations de mener des pratiques favorables au bon développement territorial. Que ce soit avec l'utilisation de nouveaux outils (comme les PAP, les mémorandums, les pétitions), d'outils ancestraux (comme les chartes) ou d'outils hybrides (comme les Espaces de Concertation Locale), l'intégration du travail de gestion des APAC et des acteur.rice.s locaux.le.s témoigne de la résilience de ces populations et leur souhait de ne pas quitter leurs territoires. Pour arriver à surmonter les nombreux enjeux auxquels elles font face, les communautés se sont adaptées de différentes manières, mais pour mener une gestion efficace et pérenne, de nombreux défis sont encore à relever.

2. Un système fragile qui demande de la rigueur

2.1 Assurer une concertation efficace

L'ECL dans le Massif du Siroua est un outil pertinent dans ce contexte pour gérer de manière coordonnée les ressources naturelles. Néanmoins, ce système fait face à de nombreuses difficultés tant qu'il ne fait pas partie intégrante du fonctionnement des CT. En effet, les ECL sont liés au conseil communal et lors de son renouvellement tous les six ans, le conseil communal peut décider de ne pas adopter ce fonctionnement participatif en matière de gestion des ressources naturelles. L'enjeu est donc d'intégrer dans son fonctionnement les ECL ainsi que de développer cet outil pour qu'il puisse à terme devenir une instance permanente de la CT. Comme expliqué précédemment, l'ECL est un organe de concertation de la population non officiel pour le moment et ne permet pas d'obtenir de financement de la part de la CT ou du gouvernement pour réaliser les activités du PAP. Cette limite permet, certes, d'impliquer les parties prenantes dans la réalisation des activités,

⁶⁷ Espace de Concertation Locale de la commune rurale de Siroua, Migrations & Développement, *Initiative Jeunes Agriculteurs en Action (IJAA) pour des écosystèmes naturels résilients et des systèmes de production agricole durables, respectueux de la biodiversité axés sur l'auto-entreprenariat et la création d'emploi et l'innovation agroécologique*. Projet AACTAE, 2022

mais à terme cela peut générer une perte de motivation si un fonctionnement stable n'est trouvé pour les parties prenantes.

La mise en place d'approches participatives dans le fonctionnement démocratique local requiert des ressources humaines et financières à longue durée pour la pérennisation du système. Tout dépend des objectifs souhaités. Si les approches participatives concernent uniquement un douar ou toute la population de la CT, les moyens requis ne seront pas forcément les mêmes. Il semble donc nécessaire de définir dès le début, pour chaque CT, dans quel cadre prend place la démarche de concertation et les acteurs impliqués. Par exemple, le Sommet de la vallée de la Dordogne en France nous démontre qu'une concertation de plus de trois-mille parties prenantes de différentes zones géographiques est possible. La vallée de la Dordogne parcourt six départements et quatre régions administratives où cinquante-trois organes administratifs sont concernés par la gestion de cette ressource. Cette concertation des acteurs économiques et de la société civile a permis d'élaborer une charte commune encadrant les pratiques de gestion pour un développement harmonieux et respectueux de l'environnement. Cette charte constitue encore actuellement le cadre politique des actions d'EPIDOR, l'établissement public chargé de la gestion du bassin de la Dordogne. La réalisation de cette démarche a été accompagnée d'un fort soutien politique, notamment avec la présence d'élus locaux dans le processus. Grâce à cette confiance et à l'adhésion commune aux principes de la concertation, les parties prenantes ont pu aborder les sujets souhaités en totale liberté en suivant une démarche claire et structurée. Évidemment, ce processus innovant n'est pas applicable à tous les contextes et dépend de l'envie et des moyens des CT de mener ce genre de démarche. Une concertation de ce type dans le Massif du Siroua semble utopique en vue des moyens à consacrer à ce genre de démarche.

Selon l'ONU, pour garantir la participation et l'engagement des parties prenantes dans un processus de concertation, la démarche doit être accompagnée de formations et de sensibilisation des acteurs. À titre d'exemple, il serait pertinent de former les acteurs aux méthodes participatives et mener de nombreuses sensibilisations aux inter-connexions des territoires, aux enjeux territoriaux ou à la gestion durable des ressources. L'ONU identifie neuf axes majeurs nécessaires pour mener une démarche participative efficace comprenant notamment la gestion des risques, la planification des flux financiers ou la disponibilité d'outils d'informations et de gestion du projet⁶⁸. La démarche proposée dans cet ouvrage semble très complexe et pas forcément adaptée à tous les contextes puisque cela demande beaucoup de moyens, qu'ils soient humains, financiers ou temporels. Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) dans leur ouvrage "*La participation des acteurs et de la société civile dans les bassins de rivières, de lacs et d'aquifères*", identifie d'autres points de réussite⁶⁹. Pour un fonctionnement

⁶⁸ CEE-ONU "Système des Nations Unies pour la gestion des ressources : Principes et prescriptions" N°74 série énergie : https://unece.org/sites/default/files/2023-06/UNRMS%20P%26amp%3BR%20French_ECE_ENERGY_144_WEB.pdf

⁶⁹ Réseau International des Organismes de Bassin, *La participation des acteurs et de la société civile dans les bassins de rivières, de lacs et d'aquifères*. France : RIOB, 2018, [consulté le 14/07/2024] disponible sur : chrome-

efficace des instances participatives locales dans la gestion des ressources naturelles, il serait nécessaire de posséder un cadre institutionnel national favorable à la participation de la société civile, ce qui est le cas pour le Maroc. Il préconise également un fonctionnement du travail le plus proche de l'échelon local, divisé en différents groupes de travail qui assurent la participation des OSC et de la population locale. Les ECL présents dans le Massif du Siroua répondent aux recommandations de cet organisme à l'exception du cadre officiel de ces ECL dans le fonctionnement de gestion territorial des CT. La GIRN doit être un processus au cœur du fonctionnement des CT et doit être gérée de manière transparente, claire et efficace. Comme pour tout projet, l'utilisation d'outils de diagnostic, de planification, de suivi et d'évaluation doivent être établis, et cela, de manière participative. Les rôles et tâches se doivent d'être définis et un financement doit pouvoir assurer la mise en place de ce projet sur le territoire.

Selon le RIOB, dans l'ouvrage mentionné précédemment, il existe différents types de participations définis en fonction du degré d'engagement comme nous pouvons l'observer dans la figure N°14. Selon l'organisme, la participation formelle des parties prenantes est définie par un cadre juridique et légal qui assure un fonctionnement pérenne. La participation informelle n'a pas de cadre bien déterminé et est soumise à l'initiative et au bon vouloir des participant.e.s et des organisateur.rice.s. Idéalement, toutes les populations des bassins concernés par le projet de concertation devraient être incluses : *« population, industriel, producteur d'électricité, agriculteur, pêcheur, fournisseur de service de transport fluvial, sans oublier la « nature » qui est un évident utilisateur de la ressource⁷⁰»*. Bien évidemment, cela n'est pas réalisable dans tous les contextes et la démarche se doit d'être structurée, néanmoins le principe de la représentativité permet d'assurer l'inclusion d'une grande partie des acteur.rice.s territoriaux.les.

extension://efaidnbmnnnibpcajpcgiclfindmkaj/https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/handbook_riob_participation.pdf

⁷⁰ Réseau International des Organismes de Bassin, La participation des acteurs et de la société civile dans les bassins de rivières, de lacs et d'aquifères. France : RIOB, 2018, [consulté le 14/07/2024] disponible sur : chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcgiclfindmkaj/https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/handbook_riob_participation.pdf

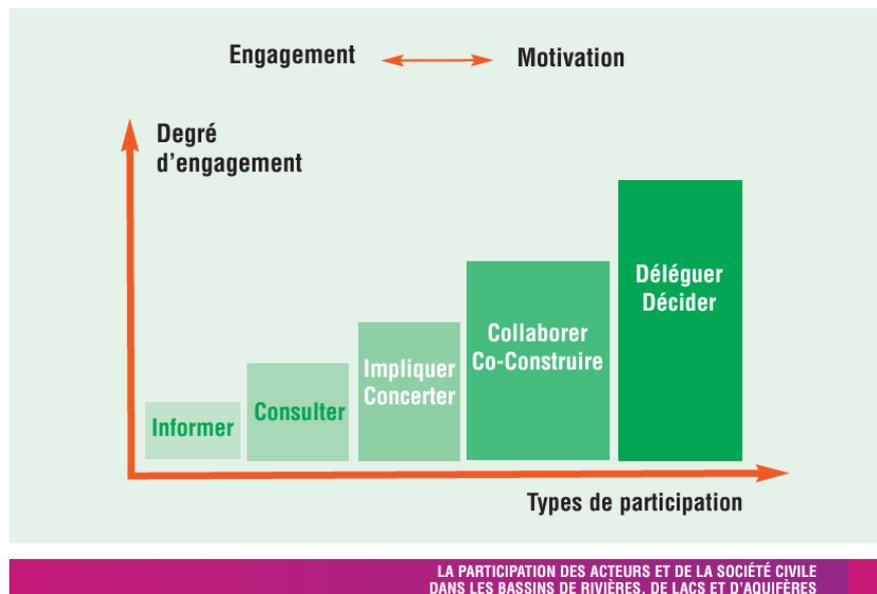


Figure N°14 : Type de participation et degré d'engagement des participants, RIOB

Avec les ECL, la démarche engagée dans le Massif du Siroua actuellement serait au niveau de l'implication et de la concertation des populations dans le processus de gestion. À terme, l'objectif au travers de l'institutionnalisation des pratiques est d'atteindre un modèle permettant aux populations d'être décisionnaire dans la gestion des ressources naturelles. Les niveaux de participation sont bien évidemment complémentaires et la participation active des parties prenantes représentatives doit permettre la consultation et l'information des populations dans les décisions prises par cette instance.

2.2 L'institutionnalisation d'un système de gestion territorial

2.2.1 La mise en place d'un système viable pour les populations

Pour mener une démarche de concertation qui implique les populations locales sur le long terme, il est nécessaire de trouver un système de travail qui convient au fonctionnement local. La démarche doit permettre aux parties prenantes de se réunir régulièrement sans pour autant impacter la vie personnelle et professionnelle des populations. Elle ne doit pas occuper une place quotidienne pour les populations puisqu'elle n'est pas rémunérée. Pour réussir à institutionnaliser les approches participatives dans le processus de gestion territorial, il est nécessaire d'adopter des outils et des techniques de travail nouvelles permettant d'engager des changements dans la vision de la citoyenneté par les populations. L'innovation autour de ce système, au travers de phases tests ou de projets pilotes, doit permettre aux populations d'être initiées et sensibilisées à ces démarches. La structuration de la société civile joue notamment un grand rôle dans le dialogue territorial pour coordonner ces activités. Dans le contexte du Massif du Siroua, les ECL sont pour le moment limités aux activités des différents projets menés à l'initiative de M&D. L'objectif

est que la CT et les populations s'approprient cet outil pour mener diverses concertations et suivre les avancées. Dans un souci de promotion de la démarche au plus grand nombre, le ministère de l'Intérieur marocain valorise, consolide et promeut les pratiques de démocraties participatives des communautés grâce au label "Commune citoyenne". Grâce aux initiatives des populations, nous espérons que la dynamique saura s'intégrer au processus de gestion territorial institutionnel local.

L'adhésion de la majorité de la population à cette démarche est également un point très important pour la réussite de cette démarche. Dans un premier temps pour que les habitant.e.s du territoire soient informé.e.s de l'existence de cet organe et de son fonctionnement. Secondement, car la valorisation du travail effectué et des résultats obtenus pourraient motiver d'autres acteur.rice.s à s'intéresser à cette instance. Nous pouvons aussi penser qu'en communiquant les différentes contraintes rencontrées dans la réalisation des activités, les populations pourraient faciliter les démarches si elles se sentent elles-mêmes parties prenantes du projet. De cette manière, l'information peut se transmettre de plusieurs manières, des réunions publiques, des formations, des ateliers de valorisation peuvent être adaptés. Dans ce sens, la communication va également permettre de communiquer sur les résultats de la démarche aux financeur.euse.s, aux autres CT n'ayant pas encore engagées de démarche participative. Le RIOB confirme cette hypothèse : *"Il n'y a pas de participation effective et efficiente sans une information poussée des personnes appelées à participer"*⁷¹. La démarche permet de motiver les populations à s'intéresser à la gestion des ressources naturelles, dans sa globalité, mais également d'enrichir le débat puisque les populations ont certainement leurs mots à dire et se forment une opinion grâce à l'information. L'échange d'informations passe notamment par des rencontres intersectorielles qui facilitent le partage d'expériences. Ainsi, par l'information et l'implication du grand public et notamment des personnes sous-représenté.e.s comme les femmes et les jeunes, le processus ouvre la porte à de nombreuses possibilités en termes de gestion participative et de changement de perception de ce qu'est la citoyenneté.

2.2.2 Une démarche récente

Pour institutionnaliser une nouvelle démarche participative qui peut remettre en cause le fonctionnement interne des CT, les étapes sont longues. Comme nous l'avons vu, selon les recommandations de l'ONU et du RIOB, de nombreuses caractéristiques sont nécessaires pour engager une concertation sur les ressources naturelles cohérente et efficace. Des moyens conséquents sont nécessaires pour tenter d'appliquer ces pratiques au sein d'un fonctionnement régulier ayant une vision long terme. Dans ce sens, le projet de régionalisation avancé du gouvernement Marocain a pour objectif d'améliorer la

⁷¹ Réseau International des Organismes de Bassin, La participation des acteurs et de la société civile dans les bassins de rivières, de lacs et d'aquifères. France : RIOB, 2018, [consulté le 14/07/2024] disponible sur : chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/handbook_riob_participation.pdf

gouvernance locale et la démocratie participative en donnant plus de pouvoirs aux CT. La mise en place de ce projet passe, certes, par l'adoption d'un cadre législatif favorable, mais également par l'incitation à l'utilisation des instances de concertations, des technologies et d'outils participatifs. Le déploiement récent de ce projet (octobre 2023) ne permet pas encore de décerner les obstacles. Puisque ce programme autonomise les régions dans la gestion de leurs territoires et de leurs acteurs locaux, nous pouvons imaginer que l'implémentation des approches participatives dans le fonctionnement des CT sera différente en fonction des régions. Pour notre zone d'étude, notre analyse nous montre que les CT font face à de nombreuses difficultés pour mettre en place ces démarches faute d'exemples, d'accompagnements ou de disponibilité de budget. La réforme constitutionnelle de 2011 ainsi que la réforme du Code de la famille témoignent du besoin fort d'inclusivité dans divers secteurs au Maroc. Ces réformes ont permis l'émergence de l'Instance de l'Équité, de l'Égalité des Chances et de l'Approche Genre (IEECAG) au sein des CT. Cet organisme, dorénavant obligatoire dans le fonctionnement des CT, est chargé de promouvoir ces thématiques au sein des politiques publiques et des initiatives locales. Elle a pour mission de promouvoir l'équité, favoriser l'égalité des chances et l'approche genre, notamment par des formations et des sensibilisations au sein des CT. Nous pensons que, dans la même dynamique que pour l'IEECAG, pour institutionnaliser les démarches participatives dans la gestion des ressources naturelles, elle doit passer par l'application d'un décret gouvernemental.

Grâce à l'initiative des OSC régionales et locales, nous pensons que de nouveaux formats participatifs permettront à terme de faciliter la reproductibilité de cette participation dans les affaires publiques des CT. Les enjeux autour de la participation des populations dans la gestion des ressources naturelles sont importants dans la région du Souss-Massa. Le rôle des OSC dans l'application de démarches participatives pourrait permettre de démontrer la légitimité et l'efficacité de la démarche. Par un travail de plaidoyer et de réflexions avec les organes institutionnels du pays, de nouvelles pratiques pourraient être adoptées à plus grande échelle. C'est de cette manière que l'électrification des douars dans le Massif du Siroua a débuté. Au début de la création de M&D dans les années 80', les douars n'étaient pas électrifiés et les perspectives du gouvernement n'étaient pas de mener un développement des infrastructures de base pour tous. Jugés trop coûteux pour les collectivités locales, les aménagements réalisés par M&D dans la région concernant l'électrification, la construction de routes, le développement de centres de santé ont permis de servir d'exemple aux autorités locales. Avec le développement économique du Maroc et l'évolution du temps, la majeure partie des douars du Massif du Siroua ont été équipés en électricité : *"106 villages, regroupant environ 40 000 habitants, ont été électrifiés. Le programme d'électrification s'est arrêté en 2006, lorsque l'opérateur public, l'ONE, a pris en charge l'électrification des villages de la région"*⁷². De cette même manière,

⁷² Migrations & développement, *Infrastructures rurales et environnement*, disponible sur : <https://www.migdev.org/domaines-d-intervention/infrastructures-rurales-environnement/>, (consulté le 24/07/2024)

les OSC en tant que facilitatrices du dialogue territorial jouent un rôle important dans l'institutionnalisation de ces pratiques participatives.

3. Nos recommandations

3.1 La démarche de concertation

3.1.1 Notre analyse

Nous avons tenté d'analyser la démarche de concertation engagée auprès des communes dans le Massif du Siroua. Pour cela, nous avons utilisé la matrice SWOT permettant d'analyser les facteurs internes (points forts, faiblesses) et externes (opportunités, menaces) de la démarche que vous pouvez retrouver dans la figure N°15 :

SWOT des Espaces de Concertation Locale	
Points fort (strengths)	Faiblesses (weaknesses)
<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'acteur.rice.s diversifié.e.s • Pertinence des sujets abordés • Diagnostic des besoins, élaborations des actions et mise en place par les parties prenantes • Participation des usager.e.s dans la gestion des ressources • Initiation des populations à la démocratie participative • Processus inspiré du contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Une représentativité assurée par la présence d'associations • Travail non rémunéré • Travail limité par les ressources des parties prenantes • Récurrence des ECL trop faible • Pas de reconnaissance officielle de l'instance
Opportunités (opportunities)	Menaces (threats)
<ul style="list-style-type: none"> • Initiative soutenue et valorisée politiquement • Territoire avec de forts enjeux en termes de gouvernance • Volonté d'institutionnalisation d'une démarche citoyenne participative 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de modèles existant sur lesquels s'inspirer • Peu d'accompagnements dans la démarche • Non-possibilité de demander des financements, pour la mise en place des actions • Conflits entre les parties prenantes

<ul style="list-style-type: none"> • Actions de gestion durable sans intérêt économiques des parties prenantes 	
---	--

Figure N°15 : Matrice SWOT des Espaces de Concertation Locale, Enzo DIOT

Selon notre analyse, la démarche est tout à fait pertinente et permet aux populations locales, représentées par les acteur.rice.s territoriaux.les, d'initier un travail de gestion participative légitime dans toutes les démarches d'actions. En effet, l'implication de divers.e.s acteur.rice.s dans la démarche est assurée dès la phase initiale de diagnostic jusqu'à la mise en place des actions et l'évaluation. Le processus offre la possibilité de développer une nouvelle manière de gérer le territoire de manière durable, inspirée du contexte de gouvernance local.

Néanmoins, l'aspect "non-officiel" de ces instances de gouvernance ne permet pas une implémentation efficace. Alors que cette démarche est innovante et permet de répondre aux attentes du gouvernement et des besoins locaux, elle est compromise par un manque de ressources pour développer son application. La représentativité de la population dépend uniquement de la présence d'OSC sur le territoire, dans le cas où il n'existe pas d'organisations permettant d'assurer la participation des femmes par exemple, la représentativité n'est pas assurée. Cette instance officieuse n'est également pas encore assez développée et structurée pour proposer une gestion des ressources naturelle motivée par les parties prenantes et récurrente dans son système de gestion.

En revanche, les ECL sont valorisés par le cadre politique actuel et répondent grandement aux besoins des instances de gouvernances du territoire faisant face à un besoin clair de coordination. Ce qui renforce la légitimité de l'outil, c'est la dimension désintéressée de tout intérêt économique d'exploitations des ressources pour les parties prenantes qui agissent pour la survie des populations du territoire.

Mais, malgré une volonté d'institutionnalisation des pratiques de participation citoyenne dans la gouvernance territoriale, les CT font face à un manque réel d'accompagnement dans la mise en place de la démarche, disposant de peu de modèles sur lesquels s'inspirer. En plus de cela, l'aspect non-officiel de ces instances risque de limiter leur pouvoir d'agir par manque de financement et d'autorité.

Et pour renforcer le processus de concertation dans le Massif du Siroua, nous pensons également que des changements dans les pratiques de gestion et dans la vision sociétale permettraient une facilitation des démarches.

3.3.2 Les rapports de pouvoir

Pour mener une gestion durable et efficace des ressources naturelles dans le Massif du Siroua, la lutte contre le patriarcat et les hiérarchies doit être davantage prise en compte afin de créer un système de collaboration horizontale, juste et équitable. Dans une démarche de démocratie participative, un organe de concertation multi-acteur.rice.s a pour objectif de permettre la collaboration entre différentes parties prenantes. Cette collaboration dans le travail doit permettre l'inclusion de nouveaux.lles acteur.rice.s dans

le fonctionnement interne des instances exécutives et décisionnaires. Les rapports d'autorités sont certainement nécessaires pour maintenir un cadre formel et obtenir une certaine légitimité auprès des populations dans certaines situations, mais le risque de perturber le fonctionnement est fort. En effet, le travail collaboratif nécessite une certaine réciprocité entre les différentes parties prenantes pour que chaque opinion soit considérée à valeur égale. L'intérêt de ces démarches participatives est de réussir à générer un travail, fruit de l'intelligence collective et du travail de réflexion de chacun.e. L'exclusion et la mauvaise prise en compte des avis de chacun.e, causée par un contexte patriarcal et des normes sociales non équitables, dévalorise le travail, n'assure pas une démarche collaborative efficace et instaure un climat de travail néfaste à la coopération. Dans ce sens, l'Instance de l'Équité, de l'Égalité des Chances et de l'Approche Genre (IEECAG) est un outil important qui peut instaurer un climat de travail favorable au sein des instances de concertation. La pertinence de la démocratie participative est justement dans l'inclusion de nouveaux.les acteur.rice.s comme les femmes et les jeunes, trop peu représenté.e.s dans les instances décisionnaires. L'ECL en tant qu'instance nouvelle au sein du fonctionnement des CT du Massif du Siroua doit permettre de jouer un rôle pilier dans l'innovation organisationnelle. C'est l'opportunité même de développer de nouveaux outils inclusifs privilégiant une hiérarchisation horizontale dans les méthodes de travail collaboratives. Pour cela, nous pensons que l'IEECAG, doit jouer un rôle clef dans la déconstruction des rapports actuels et du frein à la coopération que sont les oppressions patriarcales et les normes traditionnelles. Cet organe doit pouvoir mener une politique anti-discrimination, favorisant l'inclusion et engageant les parties prenantes à tous les niveaux du fonctionnement des CT. L'objectif étant de créer un cadre de travail favorisant un leadership inclusif et un empowerment⁷³ des populations sous-représentées. Les mesures plus radicales comme la mise en place de quotas pour assurer la participation des minorités et des acteur.rice.s sous-représenté.e.s n'est pas une solution à long terme. Elles peuvent dans un premier temps permettre une augmentation de la représentation et favoriser une déconstruction des schémas de directions habituels, mais doivent être accompagnées par des mesures de transformation internes aux fonctionnements des CT. De la même manière, les IEECAG doivent jouer un rôle important au sein des ECL, cette démarche de concertation est pertinente, car elle est censée permettre aux usager.e.s de pouvoir mener des pratiques communes de gestion des ressources naturelles. Comme nous l'avons vu, les femmes au sein des communautés des APAC sont les premières utilisatrices de la ressource en eau, mais leur représentation n'est assurée que par la présence d'OSC comme des coopératives de tissage ou par la présence de femmes dans les AV. Pareillement pour les jeunes, iels représentent le futur de la gestion des ressources naturelles et sont des éléments fondamentaux pour un développement durable du territoire. Ces acteur.rice.s sont les éléments clefs de la concertation sur les ressources naturelles et pour cela, les ECL doivent développer des outils de gestions adaptés et inclusifs et s'assurer que la représentativité de toute la population et notamment des minorités soit assurée.

⁷³ L'empowerment signifie la prise ou la montée en capacité

Pour combattre cette hiérarchisation et ces rapports d'autorité, il convient de développer des relations partenariales entre les différent.e.s acteur.rice.s. C'est toute la démarche des ECL, qui vise à rapprocher les populations et les institutions, et pour agir dans ce sens, un travail de plaidoyer auprès du gouvernement peut agir de manière efficace. En effet, un plaidoyer pour la reconnaissance des CA en tant qu'APAC permettrait de favoriser la bonne gouvernance du territoire grâce à la reconnaissance du droit coutumier et aiderait à renforcer la dynamique de concertation locale. L'enjeu majeur du travail mené par les CT passe justement par la coordination de ses actions avec les populations présentes sur le territoire. La reconnaissance des APAC comme une organisation officielle agissant sur le territoire pourrait déboucher à leur intégration dans les sphères de décision de la CT. Cette mesure permettrait de promouvoir la représentativité des populations et d'engager une démarche participative à plus grande échelle.

La constitution Marocain vise à favoriser la participation citoyenne dans l'établissement des politiques publiques et dans la gestion territoriale. Pour le cas du Massif du Siroua, la démarche des ECL remet en cause beaucoup de principes de gestion institutionnalisés. Les défis actuels dans cette démarche que nous avons identifiés nous poussent à affirmer la nécessité d'impliquer les populations dans différentes sphères de décisions. Mais pour cela, il semble nécessaire que les institutions publiques aient la responsabilité de mobiliser les populations et de mettre en place des mécanismes favorisant une intégration efficace de ces parties prenantes. Pour ce faire, il nous paraît primordial de lutter contre le patriarcat et de réformer certains principes hiérarchiques au sein des fonctionnements institutionnels qui risquent d'entraver la bonne gestion par les populations.

3.3.3 Vers une évolution des pratiques

Il n'existe pas pour le moment de processus formalisé de gestion participative des ressources naturelles à grande échelle au Maroc. Les méthodes d'actions sont très différentes en fonction des initiatives des institutions pour favoriser la concertation des populations. C'est donc pour cela que la capitalisation et la communication autour de la démarche, des réussites, des contraintes et des résultats sont importantes. Toute institution désireuse de s'engager dans un processus participatif peut s'inspirer des modèles existants et s'approprier des outils pour les tester dans son fonctionnement interne. Dans ce sens, la mise en réseau des CT pour discuter et s'inspirer des différentes pratiques à travers le pays et les régions semble intéressant. C'est également un bon moyen pour porter des messages forts auprès du gouvernement sur les différents besoins pour une généralisation des pratiques. Nous pensons que l'initiative de la mise en réseau par les CT est un bon moyen pour s'approprier la volonté politique du gouvernement. Les APAC du Massif du Siroua, par exemple, ont émis cette volonté de mise en réseau afin de pouvoir constituer un réseau régional capable de pouvoir plaidoyer en faveur de leur reconnaissance. Cette démarche permet également de développer des relations étroites entre les APAC d'un même territoire, qui font face à des enjeux similaires qui peuvent permettre de trouver des solutions communes.

Pour favoriser une mise en place à plus grande échelle de la participation citoyenne, nous pensons que la mise en place d'une dynamique provinciale ou régionale par les acteurs institutionnels est nécessaire. Une fois que des modèles viables ayant réussi à intégrer un processus participatif dans le fonctionnement des CT auront prouvé leur efficacité, nous pensons que cette démarche serait appropriée. Cela pourrait prendre la forme d'un accompagnement auprès des populations des douars et des APAC. Des agent.e.s facilitateur.rice.s maîtrisant les principes théoriques des approches participatives et de la démarche convenue par l'autorité, originaires de la région, seraient chargé.e.s d'accompagner les populations. Ces agent.e.s missionné.e.s soit par des OSC locales, soit par l'autorité en charge de la mise en place de ce programme auraient la possibilité de "préparer" les populations au processus. Par le biais de sensibilisation à la démarche, de formation de personnes-ressources, et en accompagnant les populations dans leurs démarches de structuration en association. L'objectif serait de réengager un dialogue territorial entre les communautés et les institutions en vue de la mise en place d'une démarche de concertation. Bien évidemment, cette proposition ne peut être appliquée uniquement si un diagnostic territorial des besoins des populations et de leur motivation est effectué préalablement. Pour engager les populations dans ce genre de démarche, de nombreux moyens de sensibilisation peuvent être employés en fonction des différents contextes (réunions publiques, ateliers, tracts, presse locale, radio). Cette proposition pourrait également favoriser l'inclusion des femmes et des jeunes dans ce processus puisque habituellement ce sont les hommes âgés des familles qui se regroupent et s'organisent. Le fait d'initier les populations directement dans leurs espaces de vies permettrait de sensibiliser aux moyens d'agir face au contexte de raréfaction des ressources qui impacte la vie des communautés. Sensibiliser les populations qui ne s'intéressent pas ou ne sont pas informés des enjeux territoriaux, de l'inter-connexion des territoires et des moyens d'agir, car les décisions ne sont traditionnellement pas de leur ressort, semble pertinent. De plus, les savoirs et pratiques ancestrales respectueuses des populations et des écosystèmes transmises au sein des communautés sont également pratiquées par les femmes et les jeunes.

3.3.4 Développer un système pérenne

Les instances de gouvernance du Massif du Siroua ayant fait preuve d'innovation dans leur adaptation aux différentes contraintes en matière de gestion des ressources naturelles, nous considérons que ces adaptations ne sont que le début d'une démarche plus grande. Si un dialogue territorial est maintenu et développé entre les différent.e.s acteur.rice.s des CT et plus globalement des régions, de nouveaux outils et de nouvelles instances vont faire leur apparition. Dans un contexte aussi nouveau que celui-ci, il nous semble primordial d'utiliser toutes les connaissances que les institutions et que les populations possèdent pour mettre en place de nouveaux mécanismes et trouver le modèle qui répond le plus fidèlement aux enjeux locaux. Dans les faits, cette démarche de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques se doit d'être accompagnée de financements de la part des régions au sein des territoires où une dynamique de concertation citoyenne est engagée.

Cette étape est nécessaire si l'institutionnalisation et la reproductibilité sont de réelles volontés politiques afin de trouver le modèle le plus viable pour les populations et les institutions. Le fait de développer de nouveaux outils et de nouveaux mécanismes de participation de la population est en lien étroit avec une application à plus grande échelle. Cela permettra à terme, pour les populations, de gérer de manière collective différents enjeux de la vie en communauté. À titre d'exemple, la gestion et le traitement des déchets engendrent des conséquences terribles pour les populations et les écosystèmes actuellement, car aucun système fiable n'a été mis en place. Ce problème, à terme, risque de poser de nombreux dégâts s'il n'est pas abordé et le développement de ces mécanismes participatifs pourraient permettre une réponse durable par les populations elles-mêmes.

Une fois qu'un modèle viable, efficace et convenant aux parties prenantes de la concertation sera trouvé, la mise en place d'un système permanent au sein des CT est nécessaire. Les parties prenantes à la concertation, consacrent de leur temps pour mener une gestion collaborative des projets de gestion des ressources naturelles. La mise en place d'un système permanent collaboratif avec la population risque de démotiver les parties prenantes si cette démarche demande trop d'implication. C'est le cas de la mise en place de l'IEECAG au sein de la ville de Larache au nord du Maroc, cette instance, vouée à être collaborative, a fait face à différentes contraintes et notamment car : *“plusieurs candidats s'attendaient à percevoir des « salaires » en tant que membres de l'IEECAG”*⁷⁴. Cette proposition de participation est tout à fait entendable puisque les participant.e.s dédient de leur temps libre pour d'occuper des affaires publiques plutôt que de leurs vies personnelles ou professionnelles. En revanche, la démocratie participative ne peut pas se fonder sur une participation motivée par l'argent. La participation doit être désintéressée et basée sur une nouvelle perception de ce qu'est la citoyenneté. Pour instaurer un système viable, et par la même occasion, favoriser l'inclusion de nouveaux membres dont notamment les femmes et les jeunes, un système de rôles tournant pourrait être une solution. Si les membres des instances participatives changent en fonction d'une période définie, ce système, associé avec des démarches de sensibilisation et de mobilisation au sein des communautés, pourrait permettre une concertation viable. Le principe des rôles tournants permettrait un certain renouvellement auprès des OSC et des populations permettant d'atteindre un modèle intéressant de représentativité. De plus, cela permettrait de renforcer le pouvoir d'agir des populations locales et de permettre, grâce aux idées des nouveaux.lle.s participant.e.s, d'innover dans les moyens d'actions sur le territoire.

La démarche de concertation actuelle avec les ECL dans le massif du Siroua, travaille par sous-groupes sur des thématiques précises. Nous pensons que cet outil pourrait permettre de valoriser les savoirs ancestraux et les aspects culturels des populations locales. Avec

⁷⁴ "La participation citoyenne au Maroc : Entre expériences passées et régionalisation avancée" Aziz IRAKI, Annabelle HOUDRET, 2021 : [chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.idos-research.de/uploads/media/Iraki_Houdret_2021_La_participation_citoyenne_au_Maroc.pdf](https://www.idos-research.de/uploads/media/Iraki_Houdret_2021_La_participation_citoyenne_au_Maroc.pdf)

l'aide d'expert.e.s ainsi que des ainé.e.s des communautés, une commission serait chargée d'identifier les différentes pratiques de gestion menées par des ancien.ne.s membres de la communauté. Pour rappel, nous avons cité l'exemple d'une communauté dont les ancien.ne.s avaient construit des aménagements de retenue des eaux pluviale sans les outils scientifiques nécessaires pour identifier que la zone aménagée permettait exactement l'infiltration de l'eau dans l'aquifère karstique. Nous pensons que les savoirs ancestraux ont beaucoup à nous apprendre sur les méthodes de gestion territoriales et que cet espace pourrait permettre de mettre en valeur de nouvelles méthodes d'agir pour lutter contre les conséquences du réchauffement climatique. Dans cette démarche, la valorisation des pratiques résilientes du Massif du Siroua peut servir d'exemple pour d'autres communautés soucieuses de mettre en place ce type de pratiques. Que ce soit auprès des institutions, de bailleurs de fonds ou bien auprès d'autres populations, la valorisation peut s'avérer fortement utile. La valorisation des cultures et des savoirs faire ancestraux peut faciliter la transmission auprès des plus jeunes, notamment s'ils ne se projettent pas dans une vie au sein de leur communauté. La transmission des traditions, des règles et attributs culturels renforce le sentiment d'appartenance aux communautés et aux identités locales. Le patrimoine immatériel des APAC est fortement mis en danger par le réchauffement climatique et les mutations sociétales. Et dans le cadre de la valorisation du travail de concertation effectué au sein des communautés du Massif du Siroua, il est important de parler de ces communautés et de leurs patrimoines ayant inspiré le processus de concertation et la mise en place des pratiques résilientes.

3.2 La gestion des ressources naturelles

3.2.1 Au niveau régional

La gestion des ressources naturelles dans le massif du Siroua nécessite une approche dans le travail à double vitesse, l'une au niveau local et l'autre au niveau régional. Les défis amenés avec la raréfaction des ressources impactent les APAC et les populations en amont, mais également en aval avec toutes les populations dans les plaines du Souss. Au niveau régional, des actions de conservation et de protection se doivent d'être menées pour faire face aux défis actuels et futurs. Nous pensons que dans le cadre de la politique de décentralisation actuelle, les régions ou les provinces en charge de la gestion territoriale doivent jouer un rôle majeur dans la gestion des risques. L'ouverture de centres de développement ruraux spécialisés dans des missions de diagnostics, d'accompagnements des institutions, et d'innovations dans les pratiques pourraient permettre une réponse aux enjeux à moyen terme. Le programme de développement "Initiative Nationale pour le Développement Humain" mené par le gouvernement marocain de 2005 à 2023 s'est articulé de cette manière. L'initiative National pour le Développement Humain⁷⁵, axé sur la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, a permis la participation des populations aux diagnostics de leurs besoins et leur déclinaison en projets. De cette

⁷⁵ Initiative Nationale pour le Développement Humain, programme de développement du royaume du Maroc première phase (2005-2010), <https://www.maroc.ma/fr/content/indh>

manière, l'initiative s'est implantée dans de très nombreuses zones urbaines, semi-urbaines et rurales au Maroc dans le but d'accompagner les populations les plus vulnérables. Les centres de développement ruraux pourraient prendre un format similaire, ou faire partie de la quatrième phase de ce programme de développement, mais seraient axés sur des thématiques propres aux dynamiques régionales. L'accompagnement des acteur.rice.s territoriaux.les dans les démarches de diagnostic et de concertation, l'accompagnement des communautés dans une structuration en association et le renforcement de leurs capacités, la mise en relation entre les populations et des professionnel.le.s expert.e.s, le développement d'appels à projets, toutes ces thématiques pourraient permettre de renforcer les dynamiques territoriales nécessaires pour agir. Pour répondre aux enjeux locaux et ne pas reproduire le programme de l'INDH, le programme de ces centres serait axé sur la promotion des pratiques résilientes (agroécologie, transhumance), la montée en compétences des populations (initiation aux processus participatifs, organisation en association), la mise en place de démarches participatives (dans la gestion des ressources naturelles ou l'élaboration des programmes de développement) et l'inclusivité dans les instances de décisions (jeunes, femmes, minorités). De cette manière, les centres ruraux de développement pourraient permettre une appropriation du changement propre aux populations, s'inscrivant dans le temps et adaptés aux enjeux du territoire. Cette initiative, certes pertinente, ne suffirait pas pour répondre aux enjeux de raréfaction des ressources. Malgré tous les efforts employés dans ce sens, ces actions nécessitent d'être coordonnées avec d'autres mesures à plus grande échelle, car comme la pollution ne s'arrête pas aux frontières, la crise de l'eau ne dépend et n'impacte pas qu'un seul territoire.

3.2.2 Au niveau national

Le réchauffement climatique touche la globalité du territoire Marocain, et pour cela, il est nécessaire de mener des changements à grande échelle. Dans un premier temps, nous observons de grandes incohérences dans la promotion du développement territorial en vue du contexte actuel. Le Plan Maroc Vert a instauré dans la région du Souss-Massa, une dynamique agricole dirigée par une économie libérale avide de ressources hydriques et non respectueuse des écosystèmes. Les exploitations agricoles intensives représentent un risque pour les populations environnantes et il paraît nécessaire d'accélérer le processus de transformation agricole vers des pratiques agroécologiques. Comme présenté dans notre première partie, c'est le fonctionnement du système agricole qui pose problème, contraint de répondre aux attentes des marchés libéraux, mais permettant l'accès au travail de nombreux.ses habitant.e.s. Les modèles de production agroécologiques demandent, certes, une organisation du travail différente, mais semble impératif pour s'adapter aux enjeux locaux. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des mesures restrictives et transformatrices concernant ce secteur. Un encadrement plus sévère de l'utilisation des eaux souterraines pour l'irrigation doit être imposé, couplé à la promotion vers des pratiques d'irrigation au goutte-à-goutte et le choix de semences adaptées au territoire. L'utilisation de l'eau par les citoyen.ne.s sur le territoire n'est également pas

restreinte, pour le cas de la France, lors de périodes de sécheresses, l'utilisation de l'eau à titre personnel est limitée. Il est interdit d'utiliser de l'eau pour laver les voitures, alimenter les piscines ou arroser l'herbe, dans d'autres contextes certaines populations sont contraintes à des coupures d'eau. Or, pour le cas du Souss-Massa, il n'existe pas de restrictions appliquées concernant l'utilisation de la ressource au niveau citoyen et touristique. Nous pensons que restreindre l'utilisation de l'eau pour les populations à l'utilisation nécessaire ménagère additionnée à de grandes campagnes de sensibilisation sont une nécessité pour faciliter l'engagement des populations dans la lutte contre la raréfaction de la ressource et éviter sa surutilisation.

À terme, si la dégradation du niveau des ressources poursuit son évolution actuelle, les populations locales vont faire face à des contraintes grandissantes qui vont les pousser à quitter leurs territoires pour s'installer dans des zones urbaines ou semi-urbaines leur garantissant un accès aux infrastructures de base. Ces mutations, qui ont déjà commencé, ont un fort impact sur la gestion territoriale des ressources naturelles, notamment par les changements de modes de vie. Pour lutter contre la raréfaction des ressources et favoriser un renouvellement des ressources naturelles, les moyens d'agir des populations existent. Les agences de bassin hydraulique régionales ont pour mission d'appliquer la politique de l'eau au niveau national, notamment en termes de gestion intégrée et de lutte contre la pollution des eaux. Les populations locales, en contact direct avec les sources naturelles, peuvent jouer un rôle déterminant dans l'approvisionnement en eau des territoires dans le futur. En agissant dès maintenant sur l'aménagement de retenue des eaux pluviales, permettant la revitalisation du couvert végétal et sur la promotion des pratiques de gestion et d'utilisation résilientes, les agences régionales pourraient être un organe important dans cette lutte. La valorisation des pratiques résilientes (mise en défens des bassins versants, transhumance, plantation d'arbres, gestion intégrée de l'eau) au sein des communautés et la reproductibilité des actions peut prendre la forme d'accompagnements technique et financier au travers d'appels à projets ou d'actions coordonnées avec les CT. De cette manière, nous pensons que la mise en place à grande échelle d'aménagements de ce type augmenterait la résilience des populations en zones rurales dans le futur et permettrait d'anticiper une aggravation des différents enjeux actuels. Mais malheureusement, les conséquences du réchauffement climatique engendrent déjà des mutations significatives majeures pour la population marocaine. La lutte pour maintenir les conditions nécessaires à un mode de vie sédentaire et résilient sur le territoire doit comprendre des actions à long terme, mais également à court terme pour faire face aux défis du présent.

3.3 Les solutions à court terme

Puisque *“l'eau est la source de la vie et elle doit être préservée”*⁷⁶ et qu'elle est la ressource fondamentale nécessaire pour habiter sur un territoire, les populations du territoire doivent s'adapter pour la conserver. Au cœur du Massif du Siroua, pour assurer une disponibilité en eau aux ménages, les sources et les puits permettent d'assurer un approvisionnement

⁷⁶ BAN Ki moon, ancien secrétaire générale des nations unies, discours à l'occasion de la journée mondiale de la terre, 21 avril 2015.

régulier. Dans le cas où un évènement inattendu viendrait perturber cet approvisionnement, si aucune rétention d'eau salubre n'est effectuée, cela risque de poser des problèmes pour les populations. C'est notamment ce qui est arrivé pour plusieurs douars au sein des montagnes du Haut Atlas, le séisme de 2022 a eu comme conséquences l'apparition et la disparition de certaines sources. Le douar d'Imziln présent au sein de la CT d'Assaïsse a notamment remarqué l'apparition de deux nouveaux points d'eau sur son territoire. À l'inverse, la disparition de sources vulnérabilise des populations au sein d'un territoire déjà en difficulté. Pour assurer une bonne gestion du risque dans des zones enclavées, nous préconisons un stockage d'eau potable issue des sources qui ne capterait qu'un très faible pourcentage du débit pour ne pas impacter les communautés en aval. L'objectif de cette mesure serait d'avoir une solution de secours en cas d'évènements spontanés mettant en péril la vie des habitant.e.s (faible disponibilité aux puits ou à la source, fortes chaleurs). Dans cette même logique, la collecte et le traitement naturel des eaux ménagères usées pourrait servir dans l'irrigation, ou l'approvisionnement en eau des populations. Que ce soit au sein des maisons ou à l'échelle d'un douar, l'assainissement écologique par la mise en place de filtres plantés de roseaux, a déjà été expérimenté par M&D au sein de plusieurs projets. La mise en place de systèmes similaire au sein des douars enclavés, non reliés aux systèmes de traitement des eaux usées des communes, pourrait permettre une meilleure utilisation des populations de leurs ressources.

Les transformations sociétales et les évènements récents poussent également les populations à abandonner leurs habitations traditionnelles, composés des éléments environnants et conçues avec un savoir-faire traditionnel. Les nouvelles constructions, sont majoritairement faites de béton, de métal et de ciment, ce mode d'habitat permet d'apporter les éléments nécessaires au confort des populations actuelles (respect des normes électriques, raccordement au réseau d'eau potable, réseau d'assainissement, agrandissement des tailles des pièces). Les normes de construction et les règles d'urbanisme dans la région du Souss-Massa imposent un respect des réglementations en vue de prévenir les risques sismiques et environnementaux tout en respectant les réglementations locales. En revanche, elles ne sont pas du tout adaptées à l'environnement local et ne garantissent pas une utilité conforme aux besoins des modes de vies traditionnels. Dans une région fortement touchée par un réchauffement du climat et une raréfaction des ressources, le choix de types d'habitats résilients et adaptés semble logique. Les maisons traditionnelles permettaient une isolation efficace en hiver comme en été avec une régulation naturelle de la température interne de l'habitat. De plus, elles encourageaient un savoir-faire et l'utilisation de ressources locales, alors que les matières premières utilisées pour les nouvelles constructions proviennent de grands groupes industriels pratiquant un extractivisme de masse. Le risque que ces habitats ne soient plus vivables d'ici à quelques années sans une utilisation permanente de système de refroidissement de l'air est élevé. Nous pensons que les institutions peuvent jouer un rôle dans la préservation du patrimoine culturel tout en adaptant les pratiques aux besoins des populations. L'application d'un décret concernant les nouvelles constructions pourrait être l'opportunité d'encourager l'économie et les savoirs-faire locaux, favoriser une meilleure adaptation des populations sur leur territoire et de respecter l'écosystème local.

Malgré tous les efforts que les populations et les institutions peuvent entreprendre, les événements climatiques dépassent le pouvoir des humains. Les populations du Massif du Siroua, dépendantes des écosystèmes, font face à une vulnérabilité dans leurs modes de vie. Pour répondre aux impacts du changement climatique sur les populations, l'ouverture d'un fond spécial pour venir en aide aux personnes impacté.e.s par le réchauffement climatique semble adapté. Qu'il prenne la forme d'une fondation ayant pour vocation de mobiliser des financements internationaux, ou bien sous la forme de taxes sur les produits exportés, cette aide serait à vocation humanitaire. Dans les cas extrêmes de sécheresses, de perte de cultures vivrières ou de catastrophes climatiques, cette aide viendrait soutenir les populations fortement impactées par le réchauffement climatique.

Il existe de nombreux moyens de lutter à court et long terme, au niveau local et national, contre le changement climatique. Que ce soit auprès des petites communautés, comme des grandes entreprises et des organisations gouvernementales, il est nécessaire de considérer ce problème à toutes les échelles et sous tous ses aspects. Ce contexte inédit pousse les populations à se questionner sur leurs moyens d'agir pour assurer leur survie et aux modes d'organisation à adopter pour mener des changements collectifs sur un territoire. Ce contexte favorise l'innovation dans les pratiques de gestion, de gouvernance, de planification, de lutte et des concepts de sociétés. C'est dans les situations de tensions que de nouvelles idées apparaissent et le gouvernement Marocain se doit d'investir massivement dans des pratiques durables au risque de perdre tous les efforts entrepris au cours des dernières décennies.

Conclusion

En résumé, les conséquences du changement climatique qui impactent le Massif du Siroua à l'heure actuelle sont à l'origine des transformations environnementales, sociales, économiques et organisationnelles du territoire. Les populations locales, qui sont fortement impactées dans leurs vies en sociétés, font face à des difficultés d'organisation et de gestion du territoire ne permettant pas une réponse efficace, adaptée et coordonnée. Grâce à l'analyse des données récoltées dans le cadre de ce stage, nous pouvons affirmer que les instances de gouvernances locales du Massif du Siroua, très attachées à leurs terres héritées de leurs ancêtres, se sont adaptées aux conséquences du réchauffement climatique de trois manières.

L'une des premières mesures a été de mener des démarches participatives pour tenter d'agir de manière durable sur la gestion des ressources naturelles tout en respectant les coutumes locales. L'engagement d'un dialogue pluri-acteur.rice.s sur le travail de gestion des ressources naturelles avec les ECL permet de témoigner de la première mesure adoptée par les habitant.e.s. Dans un second temps, cette démarche, soutenue par une volonté politique nationale et un contexte local favorable, a permis d'innover dans leurs mesures. De nouveaux.lles acteur.rice.s ont été impliqué.e.s dans cette démarche de concertation, ce qui permet de mettre en place un travail fidèle aux besoins réels des populations et durable en termes de pratiques de gestion. Et pour s'adapter au fonctionnement des méthodes de travail des institutions, une démarche de formalisation du travail par l'utilisation d'outils adaptés aux coutumes locales a été engagée. Mais malgré

une transformation significative des méthodes de gestion des ressources naturelles, qui témoigne de la volonté des habitant.e.s d'adapter leurs pratiques, les populations font encore face à de nombreux défis.

Le Royaume du Maroc est actuellement dans une période clé pour son histoire alors que le réchauffement climatique impacte les populations et dégrade lentement le territoire. Le développement de secteurs d'activités économiques comme l'industrie automobile, la production agricole ou les transports maritimes permettent au royaume de s'imposer en tant que nouvel acteur important sur la scène internationale. Pour tenter de répondre aux enjeux territoriaux et aux attentes des marchés internationaux, le gouvernement applique des réformes permettant d'innover dans les pratiques de production et de gestion. Mais le choix d'une transition vers des pratiques plus respectueuses des écosystèmes tout en maintenant une marchandisation des territoires, des populations et des ressources ne permet pas de faire face aux défis du changement climatique. Les alertes sur la situation des ressources hydriques au Maroc sont lancées depuis bientôt trente ans. Nous nous questionnons alors sur la cohérence de l'ensemble des choix politiques menés par le gouvernement marocain qui impactent la gestion participative des ressources naturelles. Un modèle de décroissance économique et respectueux des écosystèmes ne serait-il pas plus adapté pour assurer un modèle durable dans le temps ?

En conclusion, la démarche de ce mémoire permet de mettre en lumière la nécessité d'une reconnaissance, de l'inclusion et de la montée en compétences des acteur.rice.s locaux.les prenant part à la concertation. Et que malgré des efforts conséquents de la part des populations pour tenter d'agir face à la dégradation de leurs lieux et modes de vie, l'appui du gouvernement ne permet pas pour le moment de faire face aux difficultés du présent. En conséquence, nous pensons qu'un dilemme s'impose au gouvernement et que sa réponse nuancée pour répondre aux différents défis actuels (d'ordre économique, sociaux ou environnementaux) est un choix délibéré qui témoigne de la volonté de maintien d'un système capitaliste à défaut de s'ouvrir à de nouveaux modèles progressistes.

Bibliographie

- AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DE SOUSS MASSA, Bilans hydrauliques de la nappe de Souss en Mm3, 2007 [en ligne]. Disponible sur : <http://abhsm.ma/index.php/2016-05-04-12-37-43/2014-02-26-10-02-57/evaluation-des-eaux> (consulté le 23/06/2024)
- Stéphane Arrami, *Qui sont les amazighs ?*, Amazigh24, 2021
- Driss ben Ali, *Le Maroc précapitaliste*, éd. SMER, 1983
- Bureau d'étude Biotope Ingénierie Biodiversité, Synthèse de l'étude sur l'APAC Ait Ouagharda, CASABLANCA, 31/07/2022.
- Commission économique pour l'Europe, ONU. Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, Principes et prescriptions; CEE serie energie N°74, 2022
- ADAD, Mohamed Cherif. Gouvernance locale et réglementation : Nouvelles expériences au M'zab. Le cas des nouveaux ksour. In Hassan Ait Haddou, Catherine Bernié-Boissard and Marc Méquignon (dir.). La ville « durable » : Interrogations méditerranéennes. Open edition : En ligne , 2021.
- Aurélie Collas, *Au Maroc, "nous exportons sous forme de fruits l'eau qui nous manque"*, Le Monde, 10/10/2022
- Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ONU, Rapport de Brundtland, 1987
- Séminaire du Centre Technique de coopération Agricole rural (1 ; 1998 ; Bamako, Mali). *La gestion des sols par les populations locales : Expériences et réussites en Afrique Subsaharienne*. Bamako : CTA, 1998. 199p.
- Direction Générale des Collectivités Locales, Ministère de l'Intérieur, Royaume du Maroc. Loi organique N°113-14 relatives aux communes [en ligne]. Disponible sur : <https://collectivites-territoriales.gov.ma/fr/publications/loi-organique-relative-aux-communes> (consulté le 04/07/2024)
- El khatir ABOULKACEM, "Droit coutumier amazigh face aux processus d'institution et d'imposition de la législation nationale au Maroc", 2007.
- El khatir ABOULKACEM, Rachid AGROUR, Hammou BELGHAZI, Mohamed OUBENAL, Mbark WANAIM, Institut Royal de la Culture Amazighe. Droit communautaire en milieux amazighes. Organisation, instrumentalisation, transformation. 2018.
- Dr Fagouri Said, "Analyse des causes profondes du surpâturage au Maroc " (en ligne), disponible sur <https://www.diversearth.org/wp-content/uploads/2020/09/Surpaturage-au-Maroc-brochure-FR-webres.pdf>
- Hamam Mohamed "crise de l'eau au Assiff n Dades, d'après trois documents locaux." In revu Amal, N°2'. Année 2001.p29 en Arabe
- Haut Commissariat au Plan, Proportion des ménages disposant de l'eau courante en réseau, 2017
- Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur l'emploi, 2022

- Initiative Nationale pour le Développement Humain, programme de développement du royaume du Maroc première phase (2005-2010), <https://www.maroc.ma/fr/content/indh>
- Aziz IRAKI, Annabelle HOUDRET, "La participation citoyenne au Maroc : Entre expériences passées et régionalisation avancée", 2021, disponible en ligne : https://www.idos-research.de/uploads/media/Iraki_Houdret_2021_La_participation_citoyenne_au_Maroc.pdf
- Larbi Aziz, Imane Elquaoumi, Alternatives rurales, "Analyse des stratégies d'adaptation de des agriculteurs de Skoura (Ouarzazate) aux changements climatiques", octobre 2016
- Grigori Lazarev, "Les communautés rurales dans le processus de démocratisation au Maghreb", Critique économique n°35, 2017.
- Le matin, Extrait du discours du roi lors de la 24ème année de succession du trône 29 juillet 2023 : <https://lematin.ma/express/2023/fete-tro-voici-discours-integral-sm-roi-mohammed-vi/392706.html>
- Le matin, Extrait du discours du roi lors de la 25ème année de succession du trône : <https://lematin.ma/express/2022/fete-tro-voici-discours-integral-sm-roi-mohammed-vi/379166.html>
- LYAUTEY, MARÉCHAL. "POLITIQUE DE PROTECTORAT." Hommes et Mondes, no. 116, 1956, pp. 461–70. JSTOR, <http://www.jstor.org/stable/44207312>.
- Migrations & Développement. Etude sur la filière de la race ovine Siroua dans le cadre du projet "Articuler Communauté Agraires et Communes rurales comme actrices d'une gouvernance foncière innovante pour une Transition Agroécologique, 2019
- Migrations & Développement, "Investissement productif des Marocains Résidant à l'Etranger et développement des territoires", Regards sur les Migrations et le Développement N°1 , Mars 2014
- Migrations & développement, *Infrastructures rurales et environnement*, disponible sur : <https://www.migdev.org/domaines-d-intervention/infrastructures-rurales-environnement/>, (consulté le 24/07/2024)
- Migrations & Développement, *Des jma'a aux Espaces de Concertation Locale. Quand le droit coutumier Amazigh inspire le processus d'institutionnalisation du dialogue territorial Marocain*, 2022
- Migrations & Développement, Le projet TOUDERT – AGIR : "Pour un Massif du Siroua résilient et protégé, l'approche agroécologique au service des territoires de vie (Aire et territoire du Patrimoine Autochtone et Communautaire)", présentation sur le site de M&D : < <https://www.migdev.org/projets/toudert-agir-pour-le-massif-du-siroua/>>
- Ministère de l'équipement et de l'eau, Direction générale de l'hydraulique, Taux de remplissage par bassin, [en ligne]. Disponible sur : <<https://mordam.water.gov.ma/fr/site>>

- Daniel Moss, Buenaventura Dargantes, Mary-Ann Manahan, L'eau, bien commun : un nouveau paradigme basé sur la citoyenneté et la sécurité de l'eau. Partage des eaux: ressources et informations pour une gestion juste et durable de l'eau, disponible à : site internet, 2012, [Consulté le 8 juillet 2024], disponible sur : <https://www.partagedeseaux.info/L-eau-bien-commun-un-nouveau-paradigme-base-sur-la-citoyennete-et-la-securite>
- Office Française de la Biodiversité, Milieux humides, [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.zones-humides.org/>>
- Jacques OULD AOUDIA, Migrations & Développement, Gouvernance de l'eau : l'eau, bien commun universel, comment en garantir un juste accès pour tous, comment en gérer le partage équitable ? (Document interne)
- PNUD, Rapport sur le développement humain 2022, La prochaine frontière : le développement humain et l'Anthropocène.
- Réseau International des Organismes de Bassin, La participation des acteurs et de la société civile dans les bassins de rivières, de lacs et d'aquifères. France : RIOB, 2018, [consulté le 14/07/2024] disponible sur : chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/handbook_riob_participation.pdf
- Royaume du Maroc, *Articles de la constitution*, 2011
- Organisation Tamaynut. *Le droit coutumier et les législations au Maroc*. Rabat 2007
- André Torre dans Développement durable et territoire. Presses universitaires du Septentrion, 2010,
- El hadj Touré, « *Les conventions locales pour la gestion des ressources naturelles au Sénégal : Entre autonomisation et problème d'appropriation* », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 11 Numéro 1 | mai 2011, mis en ligne le 20 mai 2011, consulté le 10 juin 2024. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/10863>
- UNICEF. 2,1 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable salubre [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.unicef.fr/article/21-milliards-de-personnes-nont-pas-acces-a-leau-potable-salubre/>> (consulté le 05 juillet 2024)
- Mbark Wanaim, *La perception coloniale du droit coutumier amazigh*, droit communautaire en milieux amazighes, organisation, instrumentalisation, transformation, 2018

Table des Annexes

Annexe N°1 : Charte de la “chose locale” d’Ait Tigga version originale

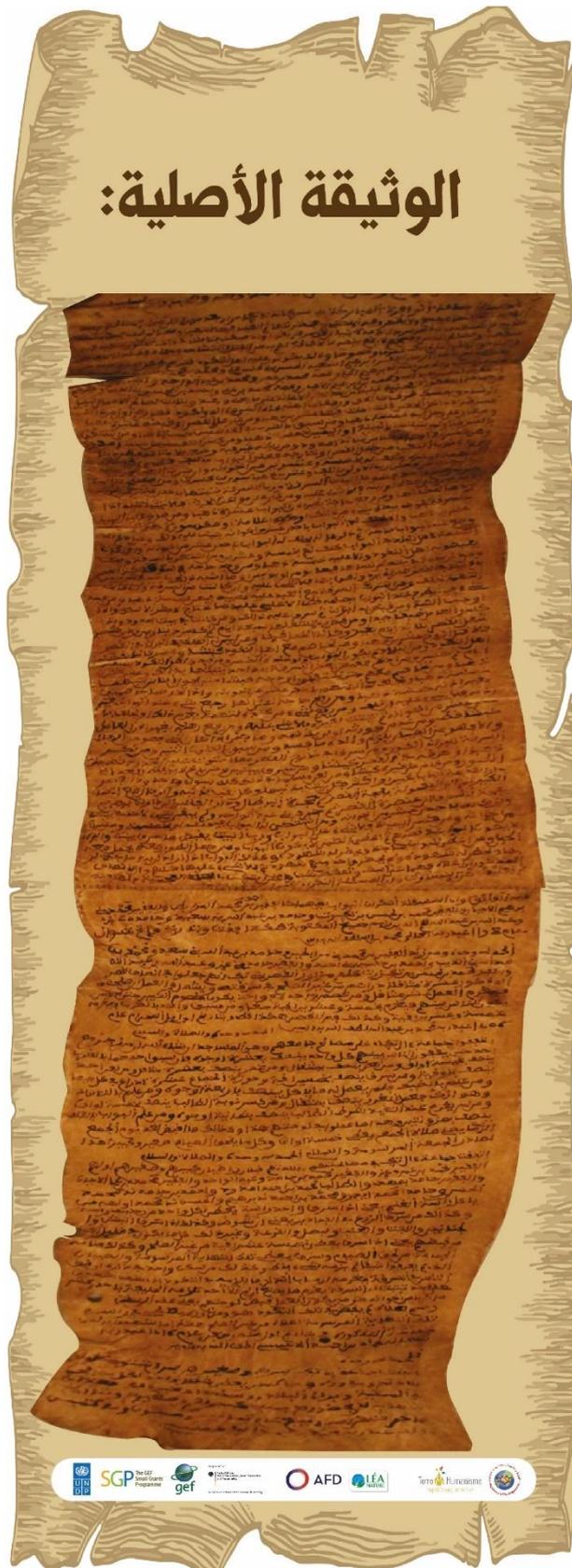
Annexe N°2 : Charte de gestion du bassin versant de Hloukte

Annexe N°3 : Charte de gestion de l’irrigation du douar d’Ait Oubial

Annexe N°4 : Charte de la “chose locale” d’Ait Tigga version réécrite

Annexe N°5 : Avenant de stage Enzo DIOT

Annexe N°1 : Charte de la “chose locale” d’Ait Tigga version originale



Annexe N°2 : Charte de gestion du bassin versant de Hloukte

حلوقت، قبيلة تماسين، جماعة سيروا، قيادة انزال

اتفاقية فرض الانصاف لحماية الحوض النهري : اهارون بوزليف

على إثر اجتماع جمعية تالين لمستخدمي المياه المخصصة للأغراض الزراعية والسقوية مع ساكنة دوار حلوقت بتاريخ 27/12/2019 على الساعة الثانية زوالاً بمدرسة حلوقت. تم الاتفاق بين الطرفين، على اختيار و تعيين لجنة الانصاف من 08 اشخاص كمراقبين و حراس للأحواض النهرية بالمكان المسمى "اهارون بوزليف" ضواحي دوار حلوقت التي لها أهمية كبيرة في الحفاظ على المحيط البيئي لهذه المنطقة التي تعاني من اضرار الانسان الذي تسبب في القضاء على الغطاء النباتي لهذه المنطقة النهرية لسنوات معدودة، بما في ذلك تطبيق القانون الذي يحميها من الفساد و العبث و الأضرار التي لحقتها سابقا سعيا الى تحقيق الأهداف المرجوة، و هؤلاء الحراس يلتزمون التزاما تاما بالعمل في اطار القانون المحدد من طرف الجمعية نيابة عن الساكنة و المصادقة عليه، وذلك وفق الكيفية التالية:

1. التزام اللجنة بعقد اجتماع خاص بها كل مرة واحدة في الشهر لمناقشة المهمة المنوطة بها والمتعلقة بمراقبة المنطقة النهرية المذكورة وحراستها وضبط المخالفين للقانون والانصاف مقابل توصيل يوقع من طرف الجمعية السقوية.
2. التزام اللجنة بعقد اجتماع مع الجمعية السقوية كل 03 أشهر لمناقشة المشاكل المطروحة المتعلقة بالمنطقة النهرية "أهارون بوزليف" مع التزام الجمعية بالتدخل لحل أية مشاكل بالتالي هي أحسن في كل وقت وحين.
3. كل شخص ذكرا كان أو أنثى تم ضبطه وهو يلحق الضرر بالغطاء النباتي يؤدي غرامة قدرها 50 درهما.
4. حدد مبلغ الغرامة في 1 دراهم في كل رأس واحد من الماشية، الغنم والماعز تم ضبطها في المنطقة المذكورة خطأ وليس عمدا.
5. حدد مبلغ الغرامة في 20 درهما على كل رأس واحد من البهائم تم ضبطها في المنطقة المذكورة خطأ وليس عمدا.
6. حدد مبلغ الغرامة في 50 درهم لكل رأس من الغنم والماعز تم ضبطه في المكان المذكور عن طريق العمد، و250 درهما بالنسبة للبهائم التي تم ضبطها في هذا المكان عن طريق العمد.
7. يمنع منعاً كلياً الصيد في الأحواض النهرية "أهارون بوزليف" لحماية الكائنات الحية بهذه المنطقة ومحيطها البيئي، وكل من تم ضبطه في هذا المكان يؤدي غرامة قدرها 100,00 درهم.
8. تعتبر المنطقة النهرية المذكورة وضواحي دوار حلوقت والمزارع والمراعي المجاورة للدوار ممنوع منعاً كلياً على أصحاب خلايا النحل (النحالة) الغرباء الذين جاءوا بدون استشارة الساكنة او الجمعيات ودون ابرام أي اتفاق، وكل من أقدم على ارتباك للمخالفة في هذه الأماكن يؤدي غرامة قدرها 500,00 درهم مع الافراغ والتخلي عن هذا المكان.
9. كل من امتنع عن أداء الغرامة حول المخالفة المرتبكة يستدعى من طرف الجمعية لدى السلطات المحلية من أجل أداء الغرامة والتعويضات والصوائر.
10. ابلأغ الشخص المسؤول عن أداء الغرامة في أجل لا يتعدى 8 أيام، وفي حالة امتناعه عن الأداء يتم اللجوء الى السلطات المحلية كي تتخذ في حقه الإجراءات القانونية اللازمة، مع أداء الغرامة والتعويضات والصوائر.
11. هذه الاتفاقية سارية المفعول وخاضعة لجميع المنطقة النهرية أعلاه لمدة 03 سنوات قابلة للتجديد.
12. التزام اللجنة أو الحراس المكلفين بالقيام بمهمتهم على المستوى المطلوب.

وحرر بتاريخ: 27/12/2019



Annexe N°4 : Charte de la “chose locale” d’Ait Tigga version réécrite

عرف قبيلة أيت سمكن

دوار ايت تكة

بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم.

قد سألني جماعة الواوارة المباركة بني سمكنة في تكا مرار بعد مرار على نسخة مصالحتهم مراعاة القديمة... لا يفسخ ولا يظهر وفيه الاحتياج منظرنا هاغ الفينا التعب ومعاليم طلب فيها.. عقد يدهم المتقدمات المرسومات في مدة بينان قصرهم بقرية واد ميكت يتأملنا في ذلك الامور والقينا فيه منقعة ومصالح الناس وفصحوم لا يقع بينهم ما لا طاقة لهم به من القتل والشاخذ وجها وفساد الجماعة والبناء وانفقوا على ذلك عموما وخصوصا وذلك يكونوا عليه أهل التكدود قصدهم في كل زمان وسنذكر بعض أعيانهم في هذا الزمان الفقير إبراهيم أسعيد الحسن بنى محسن بنى محمد بنى محمد بنى محمد بن عبد الله من النسب والحسن بنى ندر برهمي اعلي وعمه محمد بن عمر و محمد بن عبد الواحد و أخيه ... احمد بنى انسير اعبد الله و محمد بن إبراهيم الاحيان وعمه محمد بن على واحمد بن الحسين بنى ... من جماعة المذكورة طلبنا من الله تعالى الاعانة على ما يعنى وبعد ونيات لمصالح الاعمال والرشاد ويسك طرقات الحق ورفقات أهله تجاه النسي وآله. وتكدود قصورهم اول مراد لكم السرقة في داخل القصر قتل احلت فيها عشرين ذهبا ومن غار على القصر او قبضه عشرة ذهبا و من غار على رجل فيه خمسة ذهبا ومن سبق بالضرب في الحاصمين خمسة ذهبا ومن استشكنا بالسرقة ولم يتبها بالبيتة او اليمن خمسة ذهبا ومن كسر التعسير ستة امدود ومن كسر في اجتماع الناس ثلاثة امدود ومن ربطه غير فيه وهم خمسة وعشرين ومن اشكنا بالسرقة.... يقبضونه أهل التكدود و الا عليه خمسة ذهبا ومن وجد حاجة..... القصر. و من دخل حاجة في بيته ثم نساها فيها يوم او يومين او ما اشبه ذلك باحدى عشر ومن باع بيتا في القصر للبراني يرد ونظف بها فلا شيء عليه وان كانت من السرقة.... التهمة يخلف ومن اشترك السرقة مع العبد عليه نصيبه فيهن خمسة ذهبا ومن... شيء فيه عند البواب يصلح قط الاعلى عليه ما يحتاج لا يضر الاسبق... اوجب العبد ومن قبض يد البراني ثم سرق عليه ذلك ومن كانت في بيت امدود واد كسر العامل سيقا جيدا ومن قبضه يده لشغلها سبعة ايام ثم كسر دينارين. ومن كسر شغل القصر ثلاثة ايام ويغير وكالة الخصل طبقا ومن ليس له اللك في البراني في القصر و لا قتل الروح عشرين ذهب ومن خاصم مع أهل التكدود كيشا وكسر ثانيا قبضه أهل التكدود ومن البله لم يكون البواب ولو عنده الضمر ومن فيه واهل التكدود سبعة ايام ثم كسر ومرادهم قبض بعض السرقة بيد احد يتبها بذلك و عليه عشرين ذهبا ومن خاصم معهم حتى يتفخون او درجة كيشا حتى يجور الناس بينهما خمسة ذهبا ويخلف له التهم بإحدى عشر من اخوانه واد اخاصموا خاصمين يغير اذنه خمسة ذهبا ومن رفع حاجة على أنها رفع(رجع) شيء عند البواب يغير اذنه فلا شيء عليه وان تلف. ومن رفع شيء.... يغير اذنه العامل كيشا قط ومن عدم فورته اولي دنبه وما جنى ادا كان انشى فهو من الرجال و الا فهو من الصبيان يلزم والده ماما فسد ومن سبق بالضرب اثنين. ومن نكر السرقة للبراني الطور. ومن سرق في خارج القصر ما احتوت عليه الحدود خمسة ذهبا. او حرفة في القصر كيشا. ومن سرق بيتين ومن يدع قبيلة للعداة الطور. ومن قام غيره كيشا ومن نعن مسلما في ذلك كله سواء واحد..... دار القديمة البابا يغيرا او اكثر بكل بيت بذنيها و كل نقيب بذنيها والرجال مع النساء الكبير ثم الى القصر ثم ... البرطال واد..... بضجة السوق الى عنصرة القصر ثم جبرو بنى عبد الواحد ولم يبقى شيء لاد في بيت ويزل له باحدى عشر من اخوانه ومن كسر اليمينه فلا شيء على البواب. ورب البيت يقبض بالسرق بيته اذا لا يكون البواب في قصدهم ثم اعلى الظهر لا يكون البواب حمل الطور معه جعل معه الحيل و من اعطى البواب حاجة ويحظر له شهوده وبذلك البواب اذا اراد لرب حاجة لربها ويحضر له شهوده و لم يحضروا واحد منهم شهوده فلا شيء عليها كلهم و الانصاف العليق- التساوت واد المسئلة التكر البواب فيهما كالفقير احمد بن محمد المرابط و الفقير محمد بنى برهمي الاحيان و الفقير محمد بنى محسن بن لكزت وحامد بن عبد الله بنى سعيد وحامد وعبد الله بن عبد الله هم الذين رسم جميع المكتوبة هكذا فقت و بتاريخ فاتح شوال عام 1198 عهده تعالى محمد بن عبد الله لطف الله به عامين.

الحمد لله وحده والصلوة والسلام

اتفقوا جماعة عال تكا على مصالح جامعهم وهو المساجد ان شاء الله ان من زجر مع احد حتى يقفون الناس بينهم كل واحد ينصف بعشرة اوجه فان سبق احدهم بالضرب ينصف بخمسة اواق ومن نعر ينصف بمشقال ومن غدر ينصف بعشرة مشقال ومن... احد ينصف بأوقية ومن سرق ينصف بخمسين اقية وحوزة الجماع عشرة ادراع في كل جبهة ومن علم بالضيف فلم يعمل له ما يأكل ينصف بأربعة اوجه ومن علم بالضيف فلم يعمل له ما يأكل ينصف بأربعة اوجه ومن علم بالتاريخ وهو ارك فعمل العزير ينصف بمشقال و من كسر نوبة الطالب ينصف بثمانية اوجه ومن علم البواب بالعلم ينصف بروننتين وهذا ما عملوا في لوحتهم هذا. وكذلك فالقبض لقد يوم الجمع الرما يصل صلوة الجمع يعطى خمسة اواق وكل ما يلحق الصيام صغيرا وكبيرا هذا الصادر الجمعية المرسومة والسلام.

الحمد لله والصلوة والسلام.

اتفقت جماعة عال تكا في مصالحتهم ببلادتهم قبلا وراضيا كبيرهم وصغيرهم اولهم الفقير محمد بن عمر وعز. والفقير محمد بن حامد وعبد الواحد والفقير محمد بن على الاحيان والفقير حامد مهدي والطالب محمد بن احمد امدود واحمد بن حامد نه محمد: اولهم من يأكل راسة الغنم يعنى اذا سرق واحد راسة يعطى لكل واحد من رجليها راسة. وكذلك من سرق الزرع في القداين يعنى ارشوض كظلك اذا سرق البش والخنائين والفت والعب والبصل والقرعة وغير ذلك كل ما يكون غليل القداين. من قبضهم يعنى ادا سرق يعطى خمسة عشر اقية من غير الصلح الجماعة من حق الصيام وسرق يعطى تلك النهاية المرسومة والصبيان الذي لم يعرفوا شيئا لم يلزمه شيء قط كذلك من سكن واحد في ذاره ان قبض الناس في السرقة يفرمه ارباب الدار ما يلزمه في التكدود ادا شهد شهيدين على احد تثبت له السرقة يفرم ما يضع ان لم يكن الا احد تلزمه الخليفة بإحدى عشر مركزيا من اخوانه... من يكون العمل قبض لوحتهم يعنى عقد هذا

رسم اعلا لم يقبض في تلك التكدود هو ومزاورة يعطى في راسه تلك النهاية المرسومة اعلا من غير الصلح هكذا اما شهودا به لدى جماعة المذكورة و بتاريخ تول شهر صفر عام 1216 عهده ربه سبحانه محمد بن احمد الدخمسي لطف الله به عامين.

الحمد لله وحده واتفقت جماعة بني تكا كبيرهم وصغيرهم ... بلادتهم ومزاورة ومن اكسر يعطى مثقالا واحد لكل مصالح السبقية وبران البلاد ووسطها وغير ذلك هكذا شهد به ... بحضورهم جميعا كبيرهم وصغيرهم و بتاريخ اخر شهر الله ربيع عام ثمانية وخمسون ستن وولد ربه محمد بن احمد الدخمسي.

Annexe N°5 : Avenant de stage Enzo DIOT



Avenant Pédagogique

Stage : « Appui aux organisations locales dans la valorisation, l'organisation et la diversification de leurs activités liées au commerce de produits issus de la filière Siroua »

Stagiaire : Enzo DIOT

Période de stage : Du 1^{er} avril au 30 août 2024

Structure d'accueil : Migrations et développement



*Licence professionnelle Chargé(e) de projets en Solidarité et Développement Durable
Institut d'aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme
UFR Sciences des Territoires et de la Communication
Université Bordeaux-Montaigne*

Avenant de stage

LP CPSIDD

Information sur le stagiaire	
Prénom, Nom	Enzo DIOT
Coordonnées complètes	<p><u>Adresse :</u> 41 chemin du communal 74440 TANINGES France <u>Téléphone :</u> +33 7 82 21 04 57 <u>Email :</u> enzo.diot@ik.me</p>
Objectifs généraux du stagiaire	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les compétences développées et les enseignements théoriques appris au sein de la Licence Professionnelle à travers la réalisation des activités du projet dans lequel je serais amené à travailler - Découvrir et m'adapter au fonctionnement d'une ONG internationale -Travailler en collaboration avec une équipe de travail interculturelle sur un projet en relation avec les populations locales -Développer des savoirs-faires et savoir-être relatifs à la gestion de projet à l'étranger -Découvrir le contexte social, économique, environnemental et politique de la ville de Taliouine
Justification rapide de sa démarche	<p>J'ai pour projet professionnel de travailler dans une organisation menant des projets d'accompagnements de structures développant des Activités Génératrices de Revenus. Dès le début de mes recherches de stage j'ai cherché des organisations travaillant autour de l'agriculture, de l'élevage ou de l'artisanat car ce sont des thématiques qui m'intéressent et me semblent pertinentes comme moyen d'action pour agir localement contre certaines inégalités. Un contact m'a parlé du projet porté par Migrations & Développement au Maroc et j'ai rapidement pris contact avec la structure et proposé ma candidature spontanée pour ce projet.</p>
Information sur la structure	
Appellation	Migrations & Développement
Coordonnées locales complètes	<p><u>Adresse :</u> Maison de Développement Quartier Administratif 83 500, Centre Taliouine <u>Coordonnées :</u> <u>Tél.</u> (+212)528 534 148 <u>Fax</u> (+212)528 534 514</p>

Enzo DIOT

Promotion 2023/2024

Avenant de stage

LP CPSIDD

Noms, fonctions et coordonnées des responsables	<p>Abderrazak EL HAJRI Directeur Général Abderrazak.elhajri@migdev.org</p> <p>Hanane MOUSTAFID Responsable ressources humaines hanane.moustafid@migdev.org</p>
Objectifs généraux de la structure, nombre de salariés, en distinguant salariés travaillant directement sur le projet d'autres types d'employés (administratifs, chauffeurs, etc.)	<p><u>Objectifs généraux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le renforcement de la société civile rurale du sud Maroc en s'appuyant sur la mobilisation des migrants en Europe, - Favoriser le développement socio-économique durable des zones les plus marginales des montagnes du Haut-Atlas et de l'Anti-Atlas, <p><u>Nombre de salarié.e.s (général)</u> : L'ONG compte 44 employé.e.s réparti.e.s dans 5 villes : Marseille, Agadir, Taroudant, Taliouine, Tiznit</p> <p><u>Nombre de salarié.e.s (projet AGIR)</u> : Une équipe de 14 salarié.e.s travaillent au sein de la Maison du Développement à Taliouine dont 6 personnes directement sur le projet AGIR</p>
Présentation très courte du domaine d'intervention de la structure	<p>M&D mène principalement des projets de développement réalisés en partenariat avec des populations migrant.e.s et des acteurs locaux. Iels interviennent dans de nombreux domaines comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'accès aux services publics (eau, électricité, santé, école) -Le soutien et la valorisation des produits et services villageois -Le renforcement de la capacité d'auto-développement du territoire -La gestion et la valorisation des ressources naturelles
Information sur le stage	
Nature des activités envisagées (en faisant ressortir, si possible, si vous les mènerez seule ou avec des membres de l'équipe de la structure)	<p>Appui à l'élaboration de modules de formation à destination d'associations ou de coopératives (gestion administrative et financière ; économie sociale et solidaire ; business plan) ;</p> <p>Appui à l'animation des formations auprès des structures ;</p> <p>Appui à l'accompagnement et à l'identification des besoins des différentes structures dans la réalisation et mise en œuvre de leurs initiatives ;</p> <p>Appui à la création et à l'organisation de la première édition du Festival de la Laine Siroua.</p> <p>Sur l'ensemble de ces activités, Enzo sera appuyé et accompagné soit par Rabia soit par Camille, sa tutrice.</p>
Calendrier des activités	Appui à l'élaboration et l'animation de la formation du GIE de Taznakht sur la gestion admin et financière : avril 2024

Enzo DIOT

Promotion 2023/2024

Avenant de stage

LP CPSIDD

Budget prévisionnel et sources de financement									
Activité	Unité	Dépenses			Coût Dinar Marocain MA	Ressources			
		Prix unitaire	Nombre d'unité	Coût €		Sources de financement	Unité	Prix unitaire	Nombre d'unité
Transports Aller									
Hauts savoies - Lyon	billet	15,00 €	1	15,00 €	163,00				
Bus Lyon - Barcelone	billet	40,00 €	1	40,00 €	436,00				
Ferry Barcelone - Tanger	billet	182,50 €	1	182,50 €	954,65				
Train Tanger - Rabat	billet	10,00 €	1	10,00 €	109,00				
Train Tanger - Casa	billet	20,00 €	1	20,00 €	210,00				
Trainbus Casa - Marrakech	billet	5,00 €	1	5,00 €	54,50				
Bus Marrakech - Agadir	billet	13,00 €	1	13,00 €	141,70				
Transport retour									
Bus Agadir - Marrakech	billet	11,00 €	1	11,00 €	119,00				
Marrakech - Meknes	billet	10,00 €	1	10,00 €	106,20				
train Meknes - Nador	billet	20,00 €	1	20,00 €	210,00				
Ferry Nador - Barcelone	billet	155,00 €	1	155,00 €	1.689,50				
Bus Barcelone - Bordeaux	billet	30,00 €	1	30,00 €	327,00				
Transport Renseignement titre de séjour									
Bus Agadir - Marrakech	Billet	11,00 €	2	22,00 €	230,00				
Train Marrakech - Rabat	Billet	4,50 €	2	9,00 €	98,10				
Train Rabat - Tanger	Billet	10,00 €	2	20,00 €	210,00				
Logement Cesta	Réservation	50,00 €	1	50,00 €	545,00				
logement	mois	100,00 €	5	500,00 €	5.450,00				
Forfait internet	mois	19,00 €	5	95,00 €	1.035,00				
Nourriture	mois	60,00 €	5	300,00 €	3.240,00				
Divers (logements ponctuels, taxis, repas externes)		75,00 €	5	375,00 €	4.027,50				
Total des dépenses				1.556,50 €	16.965,05	Total des ressources			2.000,00 €

<p>Appui et/ou prise en charge fournis par la structure</p>	<p>Une indemnité à hauteur de 4,35€ par heure de travail est mise à la disposition du stagiaire à hauteur de 35 heures de travail par semaine. Aide pour la recherche d'un logement sur Taliouine. Prise en charge du transport, des frais d'hébergement et de la nourriture dans le cadre de déplacements professionnels. Les billets d'avions A/R sont à la charge du stagiaire.</p>
<p>Le cas échéant : télétravail complet ou partiel ?</p>	<p>Est-ce que du télétravail est prévu ? Ou autre déplacement ? Un déplacement est prévu avant écoulement de trois mois affilés depuis l'arrivée au territoire marocain (prévoir un A/R vers l'Europe à la charge du stagiaire)</p>

Signature des deux parties et validation par le tuteur pédagogique :

Le stagiaire :
Enzo DIOT le 11/03/2024

Directeur M&D
Abderrazak EL HAJRI, le 11/03/2024



Résumé

Le contexte climatique actuel a engendré de profondes mutations au sein du Massif du Siroua dans la chaîne de montagne de l'Anti-Atlas Marocain. Les populations autochtones, les amazighes, cohabitent et gèrent leurs vies sur ce territoire depuis des siècles. Néanmoins ce contexte nouveau engendre des conséquences au sein des communautés qui voient leurs populations être affectées au niveau économique, social et organisationnel. Ces changements ont pour conséquences d'accélérer un processus de dégradation des écosystèmes, des modes de vie traditionnels, d'exercice des métiers locaux et du tissu social local.

Dans ce contexte inédit, les instances de gouvernances locales traditionnelles, fortement impactées par ces changements, ont saisi l'opportunité d'une politique nationale favorable pour mener des changements dans leurs pratiques de gestion des ressources naturelles. Ces ressources naturelles étant le fondement de ces sociétés dans ces territoires, pour assurer la survie des populations, il est nécessaire de les gérer de manière durable.

Dans cette démarche nous nous questions, de quelles manières les instances de gouvernance locales du Massif du Siroua se sont-elles adaptées au contexte de changements climatiques en matière de gestion des ressources naturelles ?

Summary

The global warming as affected profound changes in the Siroua's mountain range located in the Anti-Atlas in Morocco. The local communities, the amazighes, lived and ruled these lands since centuries ago. This new context lead to a lot of professional, social and political consequences for the inhabitants. These changes are accelerating the process of degradation of the ecosystems, traditional lifestyles, social links and traditional craftmanships.

In this new context, the local and traditional authorities, affected by these changes, took the advantages and tries to adapt their practices in term of natural resources management. These resources are the fundamental pillars of these communities and to assure the survival of them, we need to practice a sustainable management.

In this analysis, we are trying to understand, how does these authorities has adapted their practices to the effect of global warming in the natural resources management ?

Mots clés : Gouvernance – Approches participatives – APAC – Ressources naturelles